

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2015

RAPPORT SUR LES
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	1
SYNTHESE DU RAPPORT	2
INTRODUCTION	4
CHAPITRE PREMIER - CADRAGE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	6
SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	6
SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	8
1.2.1- Comptes d'affectation spéciale :	8
1.2.1.1- Prévisions des ressources et des charges des CAS :	8
1.2.1.2- Réalisations des ressources et des charges des CAS :	9
1.2.2- Les autres comptes spéciaux du trésor :	14
1.2.2.1- Comptes de prêts et d'avances :	14
1.2.2.2- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux :	17
1.2.2.3- Comptes d'opérations monétaires :	18
1.2.2.4- Comptes de dépenses sur dotations :	19
CHAPITRE II - LES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE : APPUI AUX STRATEGIES SECTORIELLES ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET TERRITORIAL DURABLE.	20
SECTION I - DEVELOPPEMENT LOCAL	21
2.1.1- Part des collectivités locales dans le produit de la TVA :	22
2.1.2- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions :	24
SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL :	25
2.2.1- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain :	25
2.2.2- Développement social :	29
2.2.2.1- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine :	29
2.2.2.2- Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires :	31
2.2.2.3- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale) :	33
2.2.2.4- Fonds spécial de la pharmacie centrale :	36
2.2.2.5- Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile :	38
2.2.2.6- Fonds national pour l'action culturelle :	41
2.2.2.7- Fonds des tabacs pour l'octroi de secours :	43
2.2.2.8- Fonds d'entraide familiale :	44
2.2.2.9- Fonds d'appui à la cohésion sociale :	45
SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES	46
2.3.1- Fonds spécial routier :	48
2.3.2- Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales :	50
2.3.3- Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire :	50

2.3.4- Fonds national du développement du sport :	52
2.3.5- Fonds de service universel de télécommunications :	56
2.3.6- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain :	59
2.3.7- Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées :	61
2.3.8- Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement :	63
2.3.9- Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles :	65
2.3.10- Fonds de développement énergétique :	67
SECTION IV – DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE	68
2.4.1- Fonds de développement agricole :	69
2.4.2- Fonds national forestier :	73
2.4.3- Fonds de la chasse et de la pêche continentale :	76
2.4.4- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne :	77
2.4.5- Fonds de développement de la pêche maritime :	79
SECTION V - PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	80
2.5.1- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes :	82
2.5.2- Fonds de promotion des investissements:	85
2.5.3- Fonds national de soutien des investissements :	87
2.5.4- Fonds de solidarité des assurances :	87
SECTION VI - AUTRES DOMAINES	88
2.6.1- Fonds de remploi domanial :	88
2.6.2- Fonds spécial pour le soutien des juridictions :	90
2.6.3- Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires :	92
2.6.4- Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique :	93
2.6.5- Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique :	94
2.6.6- Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage :	96
2.6.7- Fonds de soutien à la sûreté nationale :	97
2.6.8- Fonds de modernisation de l'administration publique :	98
2.6.9- Fonds de soutien de l'action culturelle au profit des marocains résidant à l'étranger :	99
ANNEXES	100

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAM	Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
APP	Agence du Partenariat pour le Progrès
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CA	Comptes d'Avances
CAOI	Comptes d'Adhésion aux Organismes Internationaux.
CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
CDD	Comptes de Dépenses sur Dotations
CFI	Centre de Formation des Instituteurs
COM	Comptes d'Opérations Monétaires
CP	Comptes de Prêts
CPR	Centre Pédagogique Régional
CSP	Centres Sportifs de Proximité
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
DDE	Direction des Domaines de l'Etat
ENIM	École Nationale de l'Industrie Minérale
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRESEN	Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energies Nouvelles
IRFC	Institut Royal de Formation des Cadres
LNRN	Laboratoire National des Ressources Numériques
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PNA	Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
RSSL	Réseau de Surveillance et de Salubrité Littorale
SEGMA	Service de l'Etat Géré de Manière Autonome
SFI	Société Financière Internationale
SMAEX	Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation
SMM	Salles Multimédia
SNDR	Stratégie Nationale Renouvelée de Développement Rural
TBI	Tableau Blanc Interactif
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
VMM	Valises Multimédia

SYNTHESE DU RAPPORT

Le rapport sur les comptes spéciaux du Trésor (CST) pour l'année 2015 qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, tend à mettre l'accent sur le rôle joué par les comptes d'affectation spéciale (CAS) en tant que levier du développement économique, social et spatial durable. Les développements qui suivent traitent tour à tour de :

- ▣ L'évolution du nombre des CST qui est passé de 131 en 2004 à 75 en 2014. Cette diminution très marquée s'inscrit dans une logique de rationalisation et d'efficience dans la gestion desdits comptes ;
- ▣ L'analyse de la structure des ressources et des charges des CST, par nature de comptes, au titre de l'exercice 2013 par rapport à celle afférente aux années 2011 et 2012 qui fait ressortir le bilan comptable ci-après :

1- Comptes d'affectation spéciale (CAS) :

Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2013, à 122.689 MDH contre 109.772 MDH en 2012 et 101.642 MDH en 2011, soit une progression de 9,87% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

Par contre, le montant global des dépenses réalisées par les CAS s'est établi à 42.554 MDH en 2013 contre 41.873 MDH et 42.064 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, en légère baisse de 0,58% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

2- Comptes de prêts et d'avances :

L'encours total des comptes de prêts et d'avances est passé de 620,22 MDH en 2011 à 519,67 MDH en 2013, soit une diminution de 100,55 MDH ou près de 20%.

L'analyse de l'évolution dudit encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2013, les établissements bancaires ont bénéficié de 61,31% dudit encours, suivis par la Société de financement JAIDA avec 12,01%, SMAEX 8,91% et enfin l'ONEE (Branche Eau) et Al Omrane, respectivement, avec 7,68% et 5,44%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux :

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 67,32 MDH au cours du premier trimestre 2014 et 197,45 MDH en 2013 contre 168,60 MDH en 2012 et 229,40 MDH en 2011. Quant aux crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2014 et le projet de loi de finances pour l'année 2015, ils s'élèvent, respectivement, à 478,40 MDH et 381,79 MDH ;

4- Comptes d'opérations monétaires :

Ces comptes ont enregistré en 2013, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des ressources et des charges, respectivement, de 2.093,85 MDH et 1.004,24 MDH ;

5- Comptes de dépenses sur dotations :

Les prévisions des ressources et le plafond des charges desdits comptes au titre de la période 2011-2013 s'élèvent à 10.475 MDH, représentant, respectivement, 15 % et 18 % des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor.

- ▣ Les principales réalisations des CAS mettent en exergue l'importance des efforts déployés par l'Etat en vue d'assurer le développement économique et social du pays, de promouvoir l'investissement public et de réaliser la mise à niveau territoriale durable.

L'enveloppe totale des dépenses réalisées dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor s'élève en 2013 à 144.773,91 MDH dont 42.554 MDH représentant la part des comptes d'affectation spéciale, soit 29,39% du total.

La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, au titre de l'année 2013, se présente comme suit :

- ▣ Le domaine du développement local (22.519 MDH), soit 53% ;
- ▣ Le domaine du développement humain et social (5.525 MDH), soit 13% ;
- ▣ Le domaine du renforcement des infrastructures (5.002 MDH), soit 12% ;
- ▣ Le domaine agricole et de la pêche (4.213 MDH), soit 10% ;
- ▣ Le domaine de la promotion économique et financière (373 MDH), soit 1% ;
- ▣ Autres domaines (4.922 MDH), soit 11%.

INTRODUCTION

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) continueront de constituer avec le budget général et les services de l'Etat gérés de manière autonome, les trois composantes du budget de l'Etat. En effet, la nouvelle loi organique relative à la loi de Finances tout en pérennisant lesdits comptes tend, par ailleurs, à limiter leur champ d'intervention, à renforcer leur autofinancement et à améliorer leur lisibilité et leur transparence.

1°) - Limitation du champ d'intervention des CST :

Les comptes d'affectation spéciale (CAS) ne peuvent prendre en charge que les dépenses afférentes à la réalisation de programmes, projets ou actions de développement. Ils ne peuvent supporter les dépenses résultant du paiement des traitements ou salaires ou indemnités à des fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et au personnel des établissements et entreprises publics. De même, le versement de crédits par prélèvement sur un CAS au profit d'un autre compte ou d'un service de l'Etat géré de manière autonome (SEGMA), ne sera plus autorisé. L'objectif étant de rationaliser la gestion desdits comptes et de préserver les crédits disponibles à la réalisation uniquement des actions et opérations programmées.

2°) - Renforcement de l'autofinancement des CAS :

Dans la perspective de rationaliser les CST, il est prévu de bien cadrer leur financement. Dorénavant, la création d'un nouveau CAS sera tributaire de sa capacité à s'autofinancer dans la limite de 40 % du total des ressources autorisées par la loi de finances.

Par ailleurs, le nombre des catégories des CST sera réduit à cinq avec la fusion des comptes de prêts et des comptes d'avances actuels, dans une même catégorie intitulée : « comptes de financement » dans la perspective d'optimiser le financement accordé par l'Etat, dans l'intérêt général, sur les ressources du Trésor quelle qu'en soit la nature : prêt ou avance.

3°) – Meilleure information des commissions parlementaires :

Les CST sont créés, modifiés ou supprimés en vertu d'une loi de finances. Leurs dépenses sont ventilées conformément à la nomenclature programmatique liée à la loi de finances. Les projets d'opérations programmées dans le cadre des CAS, sont présentés aux commissions parlementaires concernées en accompagnement des projets de budgets des départements ministériels ou institutions auxquels ils se rattachent.

En 2013, le montant total des ressources réalisées par les CAS qui s'élève à 122.689 MDH, est ventilé comme suit :

- 47.745 MDH au titre des ressources propres, en l'occurrence les recettes fiscales et parafiscales, les redevances et les autres produits ;
- 7.045 MDH correspondant aux versements du budget général ;
- 67.899 MDH représentant le solde dégagé par les CAS à la fin de l'exercice 2012.

Compte non tenu des ressources propres mobilisées par le compte intitulé "Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A." d'un montant de 22.491 MDH, les départements ministériels disposant de comptes d'affectation spéciale ont bénéficié, en 2013, de ressources propres s'établissant à 25.254 MDH, ce qui représente 44 % des dépenses de fonctionnement, hors salaires, et d'investissement qui leur étaient allouées au titre de ladite année. Ces ressources propres représentent 12,67 % des recettes ordinaires de l'Etat réalisées en 2013.

Pour leur part, les comptes de dépenses sur dotations ont mobilisé en 2013, des ressources d'un montant de 20.817 MDH, constituées exclusivement de versements du budget général. Les dépenses desdits comptes s'élèvent, quant à elles, à 11.900 MDH en 2013, en hausse de 1.633 MDH ou 15,91 % par rapport à 2012.

S'agissant des autres catégories de CST, elles ont profité en 2013 de recettes s'élevant à 1.338 MDH et ont enregistré des dépenses de l'ordre de 6.090 MDH contre, respectivement, 1.194 MDH et 6.866 MDH en 2012.

Le présent rapport sur les CST est structuré en deux chapitres :

- ▣ Le premier chapitre retrace le cadrage budgétaire et comptable des CST au titre de l'année 2013 en comparaison avec les réalisations des années 2011 et 2012. Il met ainsi en exergue l'importance des moyens financiers mis en œuvre à travers lesdits comptes en relatant le volume des ressources mobilisées et des soldes reportés. Ce chapitre se subdivise en trois sections qui traitent successivement des aspects suivants :
 - Evolution du nombre des CST eu égard à l'effort de rationalisation entrepris au cours de la dernière décennie marquée par la suppression de plusieurs comptes et aux créations d'un nombre limité de nouveaux comptes destinés à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies sectorielles et à la prise en charge de certains programmes prioritaires ;
 - Situation budgétaire et comptable des CAS à la lumière de l'analyse des ressources et des charges réalisées par lesdits comptes ;
 - Bilan des actions effectuées dans le cadre des comptes de prêts et d'avances, des comptes d'adhésion aux organismes internationaux et des comptes d'opérations monétaires en faisant ressortir l'importance du volume de financement y afférent.

- ▣ Le deuxième chapitre reflète la contribution des CAS au financement des stratégies sectorielles et des projets de développement économique, social et spatial durable du pays. Le bilan d'exécution des programmes d'action desdits comptes réalisés au cours de l'année 2013, ainsi que ceux programmés au titre des exercices 2014 et 2015, est présenté selon la répartition thématique suivante :
 - Développement local ;
 - Développement humain et social ;
 - Renforcement des infrastructures ;
 - Développement agricole et de la pêche ;
 - Promotion économique et financière ;
 - Autres domaines.

CHAPITRE PREMIER - CADRAGE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Répondant à une logique de rationalisation et de recherche d'efficacité, le nombre des CST s'est inscrit en forte baisse pendant la dernière décennie, passant de 131 en 2004 à 75 en 2008, avant de laisser place à une relative stabilité depuis 2009.

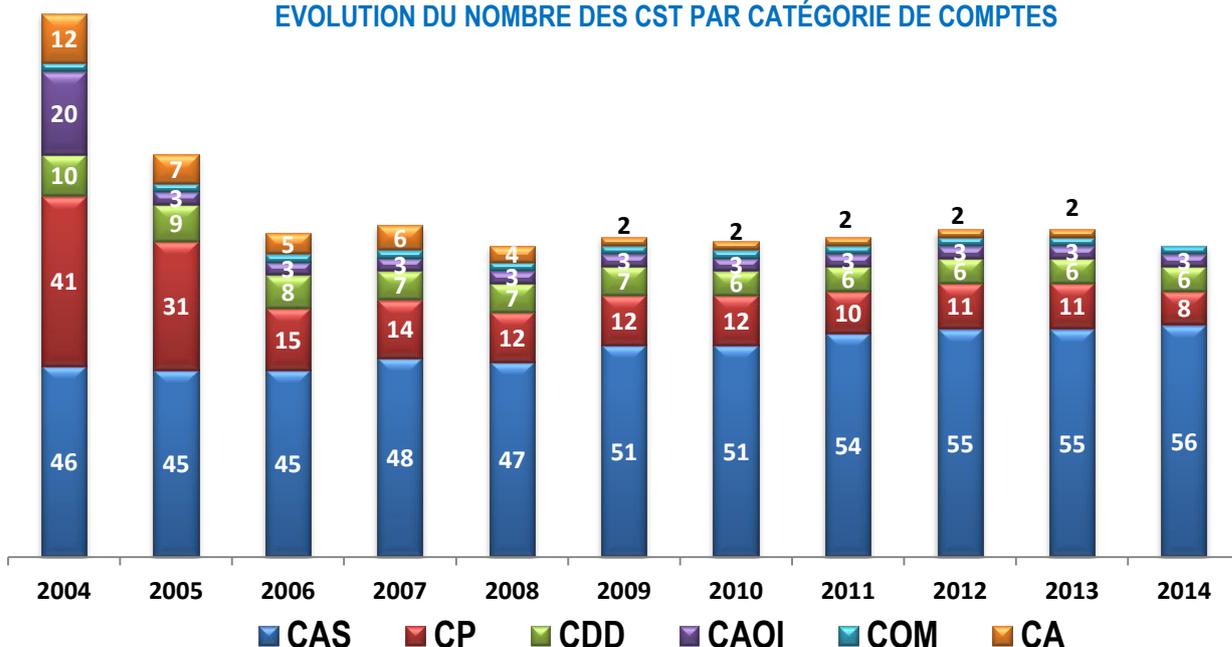
La tendance à la baisse s'est intensifiée en 2014 par la suppression de trois comptes de prêts intitulés « Prêts aux coopératives agricoles », « Prêts à des Etats étrangers » et « Prêts à l'ONCF », ainsi que de deux comptes d'avances intitulés « Avances à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses et aux Coopératives Agricoles » et « Avances à la Banque Nationale pour le Développement Economique ». Par contre, un seul nouveau CAS intitulé « compte spécial des dons des pays du conseil de coopération du Golfe » a été créé.

Par ailleurs, et au titre de la même année, cinq comptes d'affectation spéciale (CAS) ont fait l'objet de modifications afin d'adapter leur objet aux nouvelles missions qui leur sont assignées. Il s'agit des comptes intitulés « Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain », « Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes », « Fonds de la réforme agraire », « Fonds d'appui à la cohésion sociale » et « Fonds de solidarité habitat et intégration urbaine ».

L'analyse de la répartition du nombre des CST en 2014, par catégorie de comptes, montre que les trois-quarts desdits comptes sont constitués par les CAS, soit 56 sur un total de 75 comptes, contre près de 35% en 2004 ou 46 sur 131 comptes dénombrés. En revanche, les comptes d'avances ont disparu complètement en 2014 après avoir enregistré un pic de 12 comptes en 2004. Quant aux comptes de prêts et d'adhésion aux organismes internationaux, ils ont vu leur nombre et leur part baisser, respectivement, de 51 comptes et 47% du total en 2004 à seulement 11 comptes et 15% du total en 2014. Parallèlement, la part des comptes d'opérations monétaires dont le nombre (2) n'a connu aucune modification durant la période 2004 – 2014, a augmenté légèrement, mais demeure très faible, passant de 1,53% en 2004 à 2,67% en 2014, tandis que la part des comptes de dépenses sur dotations, est restée quasi stable autour de 8%.

Le graphique ci-après retrace l'évolution du nombre des CST, par catégorie de comptes, au titre de la période 2004 - 2014 :

EVOLUTION DU NOMBRE DES CST PAR CATEGORIE DE COMPTES



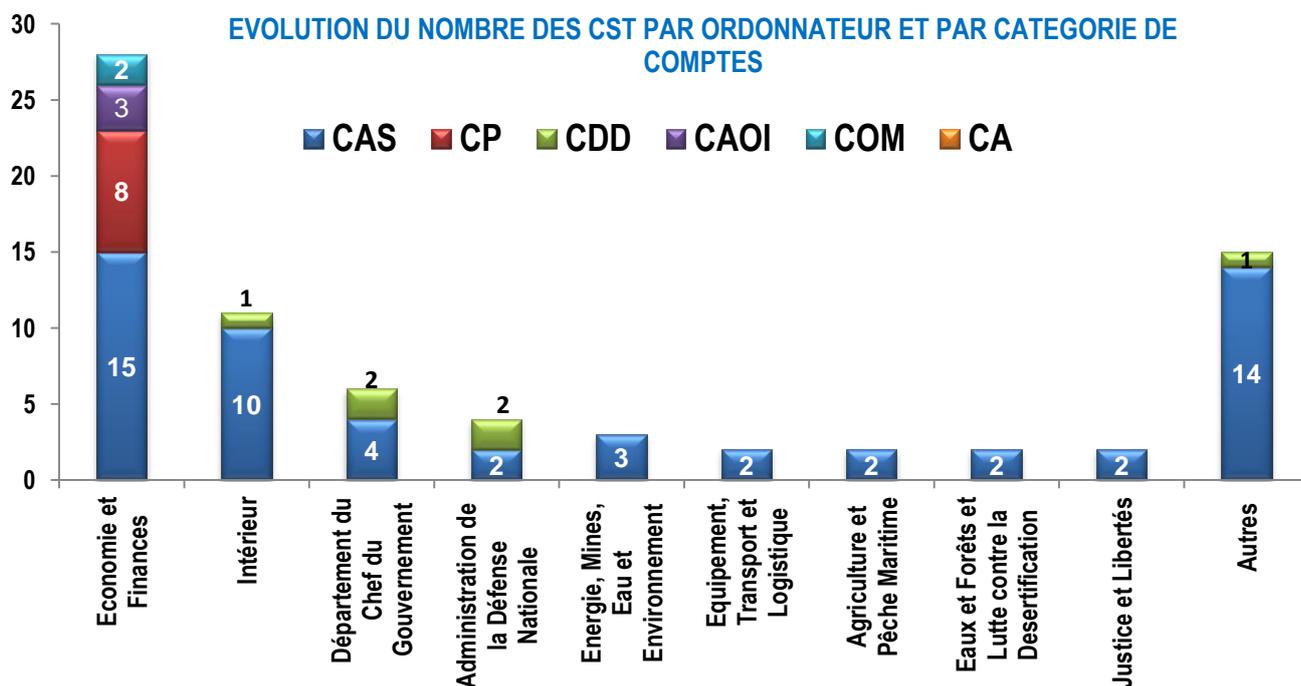
Légende :

CAS : Comptes d'Affectation Spéciale.
 COM: Comptes d'Opérations Monétaires.
 CA : Comptes d'Avances.

CAOI : Comptes d'Adhésion aux Organismes Internationaux.
 CP : Comptes de Prêts.
 CDD : Comptes de Dépenses sur Dotations.

L'analyse du nombre des CST par ordonnateur fait ressortir le rôle prépondérant du ministère de l'Economie et des Finances qui assure la gestion en 2014, de 28 comptes dont 14 comptes d'affectation spéciale, ainsi que tous les comptes d'adhésion aux organismes internationaux, d'opérations monétaires et de prêts en raison de la nature spécifique des opérations transitant par ces comptes, suivi du ministère de l'Intérieur (11 comptes), du département du Chef du Gouvernement (6 comptes), de l'Administration de la Défense Nationale (4 comptes) . Ces deux derniers départements sont ordonnateurs de comptes relevant de deux catégories de CST : les comptes d'affectation spéciale et les comptes de dépenses sur dotations.

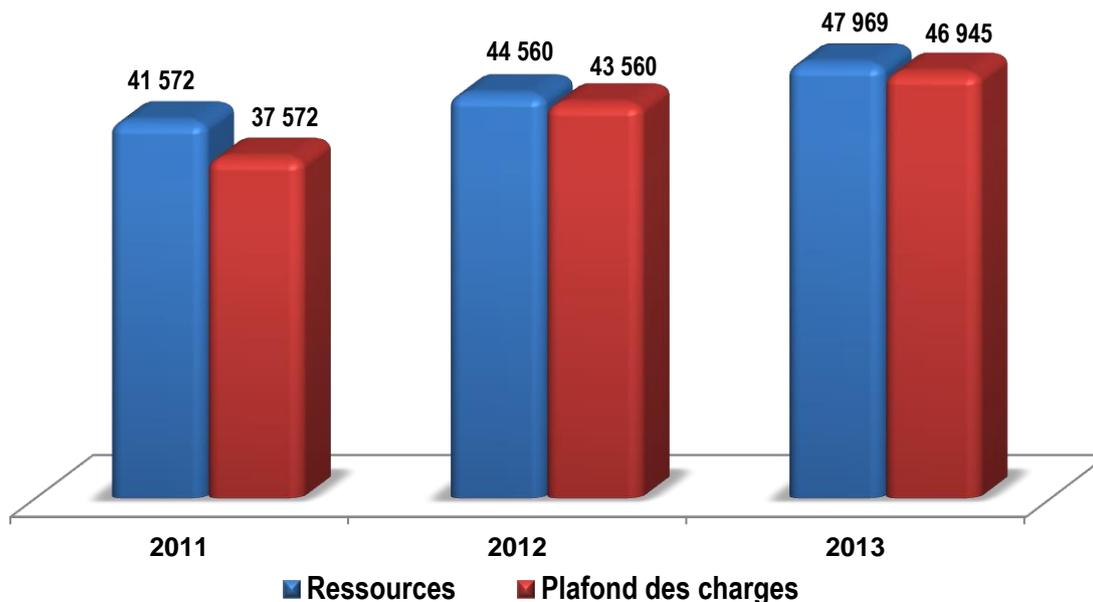
La ventilation, par ordonnateur et par catégorie de comptes, du nombre des CST est présentée dans le graphique ci-après :



SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**1.2.1- Comptes d'affectation spéciale :****1.2.1.1- Prévisions des ressources et des charges des CAS :**

Les prévisions des ressources et des charges des CAS, pour les années 2011, 2012 et 2013, sont retracées dans le graphique ci-après :

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DU PLAFOND DES CHARGES DES CAS AU COURS DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Il en ressort que le plafond des charges des CAS a augmenté, en moyenne, plus rapidement que les prévisions de ressources sur la période 2011-2013 (11,78% contre 7,42%), ce qui dénote d'un tassement des recettes prévisionnelles et d'une progression plus soutenue des charges.

Les ressources des CAS sont constituées principalement par :

- des recettes fiscales, des taxes spéciales ou des redevances ;
- des produits de ventes, de services rendus ou d'amendes ;
- d'une partie du produit des amendes transactionnelles versées au Fonds de soutien à la gendarmerie Royale et au Fonds de soutien à la sûreté nationale ;
- des emprunts émis par l'Etat et affectés au financement de programmes socio-économiques ;
- des versements du budget général ;
- des recettes prévues par les conventions conclues entre l'Etat et les opérateurs publics ou privés, pour le financement des actions et programmes de développement ;
- des produits de la contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités à l'étranger, de la contribution de solidarité sur les bénéfiques et revenus, ainsi que de la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle ;
- d'autres recettes comme les transferts provenant des établissements publics, particulièrement le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, les contributions des collectivités territoriales, les fonds versés dans le cadre de la coopération internationale, ainsi que les dons et legs.

Ces ressources servent, notamment, à couvrir les charges afférentes au financement des programmes et actions ci-après :

- Programmes de développement local et régional (Part des collectivités locales dans le produit de la TVA et Produit des parts d'impôts affectés aux régions) ;
- Projets d'investissement, tels que la mise à niveau des infrastructures du monde rural (Fonds spécial routier et Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales), la construction et l'équipement des infrastructures sportives (Fonds national du développement du sport), la promotion agricole et la sauvegarde des domaines forestiers (Fonds de développement agricole et Fonds national forestier), le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique (Fonds de développement énergétique), ainsi que l'assainissement liquide, l'épuration des eaux usées et la lutte contre les effets des catastrophes naturelles (Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles) ;
- Développement humain à travers la réalisation de programmes de réduction des déficits sociaux, de lutte contre la précarité et de promotion des activités génératrices de revenus ;
- Programmes de financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage ;
- Résorption des bidonvilles et lutte contre l'habitat insalubre (Fonds solidarité habitat et intégration urbaine) ;
- Acquisitions immobilières, construction et équipement d'immeubles domaniaux (Fonds de emploi domanial) ;
- Achat de matériel sanitaire et de produits pharmaceutiques (Fonds spécial de la pharmacie centrale) ;
- Promotion de l'investissement privé et développement du soutien économique (Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes et Fonds de promotion des investissements) ;
- Contribution au financement du système de compensation du sucre et de la farine (Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires) ;
- Allocation, au profit de la mère démunie divorcée et ses enfants, d'une avance au titre de la pension alimentaire (Fonds d'entraide familiale) ;
- Versement d'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité (Fonds d'appui à la cohésion sociale).

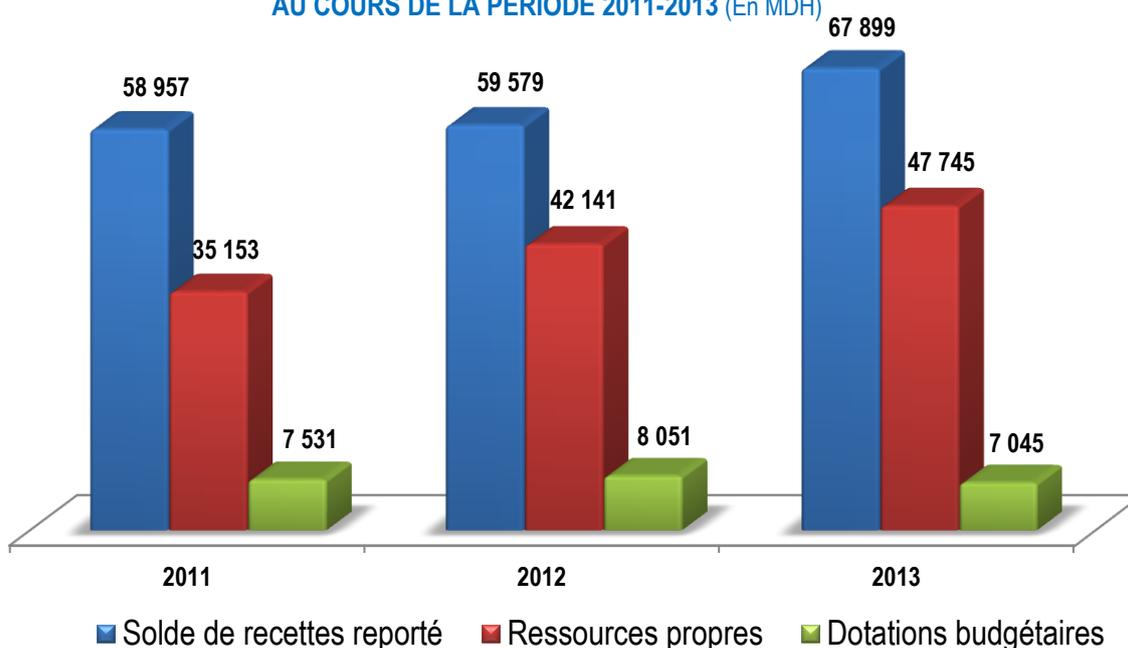
1.2.1.2- Réalisations des ressources et des charges des CAS :

1.2.1.2.1- Ressources réalisées par les CAS :

Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2013, à 122.689 MDH contre 109.772 MDH en 2012 et 101.642 MDH en 2011, soit une progression de 9,87% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des ressources des CAS, par nature, au cours de la période 2011-2013 :

**EVOLUTION DES RESSOURCES DES CAS PAR NATURE
AU COURS DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)**



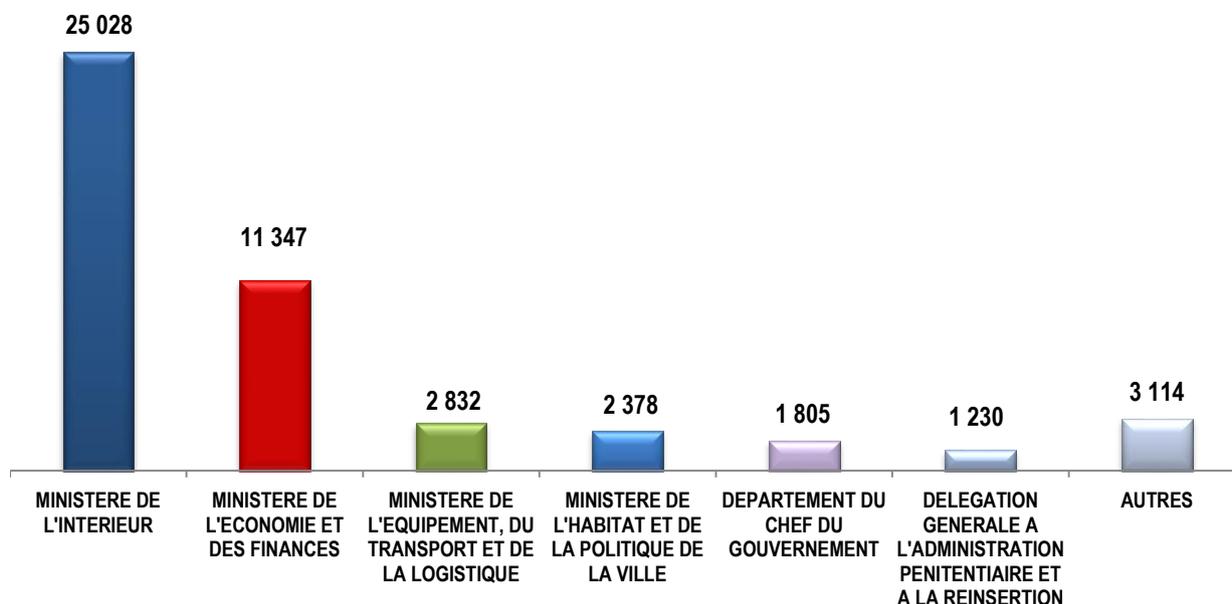
Les ressources des CAS ont été constituées en 2013, à hauteur de 67.899 MDH, de soldes de recettes reportées contre 59.579 MDH et 58.957 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Ces soldes ont ainsi affiché une croissance annuelle moyenne de 7,32% sur la période 2011-2013.

De leur côté, les recettes propres dont la contribution à la réalisation des ressources des CAS au titre de 2013, s'est élevée à 47.745 MDH, ont enregistré une croissance soutenue de 16,54% en moyenne par an entre 2011 et 2013. Ces recettes propres ont été réalisées en 2013, essentiellement, par les CAS suivants :

■ Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A	: 22.491 MDH
■ Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe	: 5.161 MDH
■ Fonds spécial routier	: 2.813 MDH
■ Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	: 2.378 MDH
■ Fonds de remploi domanial	: 2.330 MDH
■ Fonds d'appui à la cohésion sociale	: 1.433 MDH
■ Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	: 1.230 MDH
■ Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	: 1.223 MDH
■ Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	: 1.215 MDH
■ Masse des services financiers	: 920 MDH
■ Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	: 707 MDH
■ Fonds national forestier	: 684 MDH
■ Fonds de développement agricole	: 616 MDH
■ Fonds de solidarité des assurances	: 589 MDH
■ Fonds de service universel de télécommunications	: 530 MDH

Globalement, les recettes propres ont été réalisées en 2013, à hauteur de 93,45%, par les comptes gérés par les ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de l'Équipement, de Transport et de la logistique, et de l'Habitat, et de la Politique de la Ville, ainsi que par le département du Chef du Gouvernement et la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

**PART DES RESSOURCES PROPRES DES CAS PAR DEPARTEMENT BENEFICIAIRE
AU TITRE DE L'ANNEE 2013 (En MDH)**



En outre, le nombre des comptes d'affectation spéciale dont la part des ressources propres par rapport au total des recettes, y compris les soldes de recettes reportés, a dépassé 30% au cours de la période 2011-2013, s'élève à 14 comptes et 25% du total en 2013 contre 17 comptes en 2012 et 16 comptes en 2011, représentant, respectivement, près de 31% et 30% du total.

Pour leur part, les dotations budgétaires versées aux CAS se sont élevées à 7.045 MDH en 2013 contre 8.052 MDH et 7.531 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, enregistrant ainsi un repli de 12,51% en 2013 en comparaison avec l'année précédente, après une hausse modérée de 6,92% entre 2011 et 2012. Ces versements ont bénéficié en 2013, notamment, aux comptes suivants:

☐ Fonds de développement agricole	:	1.800 MDH
☐ Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	:	1.600 MDH
☐ Fonds spécial de la pharmacie centrale	:	1.069 MDH
☐ Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	:	904 MDH
☐ Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	:	380 MDH
☐ Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	:	338 MDH
☐ Fonds des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage	:	245 MDH
☐ Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	:	200 MDH
☐ Fonds national du développement du sport	:	130 MDH

1.2.1.2.2- Charges des CAS :

En 2013, le montant global des dépenses réalisées par les CAS s'est établi à 42.554 MDH contre 41.873 MDH et 42.064 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, en légère baisse de 0,58% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

Les dépenses des CAS ont été réalisées en 2013, à hauteur de 92,18%, par les ministères de l'Intérieur (59,22%), de l'Economie et des Finances (9,82%), de département du Chef du Gouvernement (6,35%), ainsi que les ministères de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (6,08%), de l'Equipement, de Transports et de logistique (5,48%), de la Santé (2,67%) et de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (2,56%).

Les dépenses imputées sur les CAS en 2013 ont été réalisées à hauteur de 86,72%, par les comptes suivants :

■ Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	:	21.799 MDH
■ Fonds de remploi domaniale	:	3.019 MDH
■ Fonds de développement agricole	:	2.510 MDH
■ Fonds spécial routier	:	2.330 MDH
■ Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	:	1.736 MDH
■ Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	:	1.538 MDH
■ Fonds spécial de la pharmacie centrale	:	1.136 MDH
■ Fonds de développement énergétique	:	1.068 MDH
■ Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	:	949 MDH
■ Fonds national du développement du sport	:	817 MDH.

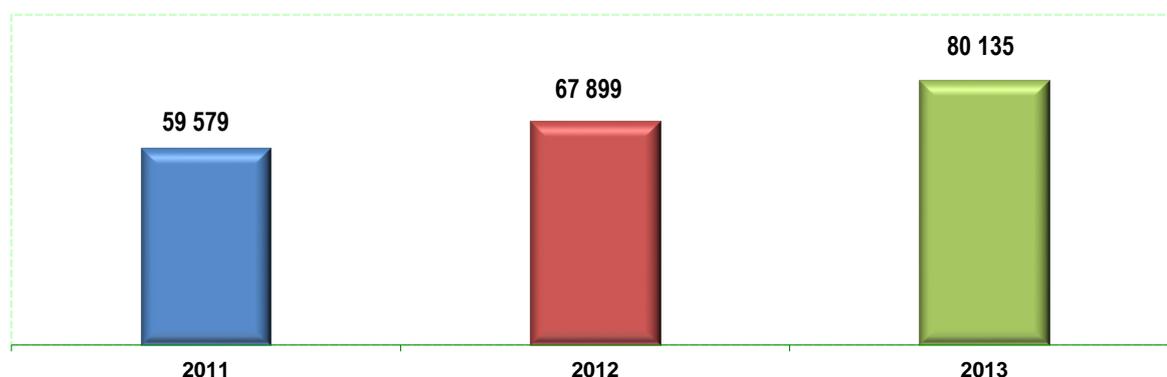
1.2.1.2.3- Solde des comptes d'affectation spéciale :

Les comptes d'affectation spéciale (CAS) ont dégagé un solde excédentaire de 80.135 MDH à fin 2013 contre 67.899 MDH et 59.579 MDH, respectivement, à fin 2012 et à fin 2011, soit une progression soutenue de l'ordre de 16% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

Désignation	(en MDH)		
	2011	2012	2013
Total des ressources	101.642	109.772	122.689
Total des dépenses	42.063	41.873	42.554
Solde à reporter à la gestion suivante	59.579	67.899	80.135

Le graphique ci-après illustre l'évolution du solde excédentaire dégagé, à fin 2011, 2012 et 2013, par les CAS :

EVOLUTION DU SOLDE EXCEDENTAIRE DES CAS DE 2011 A 2013 (En MDH)



L'excédent dégagé en 2013 a été réalisé, à hauteur de 87,08% de son montant, par les comptes ci-après:

☐ Fonds de remploi domanial	13.947 MDH;
☐ Part des collectivités locales dans le produit de la TVA.....	10.812 MDH;
☐ Fonds de solidarité des assurances.....	7.482 MDH;
☐ Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe.....	5.161 MDH ;
☐ Fonds de soutien à l'INDH.....	4.505 MDH;
☐ Fonds d'appui à la cohésion sociale.....	3.673 MDH;
☐ Fonds spécial routier.....	3.051 MDH;
☐ Masse des services financiers.....	2.670 MDH;
☐ Fonds solidarité habitat et intégration urbaine.....	2.586 MDH ;
☐ Fonds de développement énergétique.....	2.477 MDH;
☐ Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires.....	1.899 MDH ;
☐ Fonds de service universel de télécommunications.....	1.817 MDH;
☐ Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	1.700 MDH;
☐ Fonds de soutien à certains promoteurs.....	1.671 MDH;
☐ Fonds spécial pour le soutien des juridictions.....	1.562 MDH;
☐ Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage.....	1.411 MDH;
☐ Fonds spécial de la pharmacie centrale.....	1.126 MDH;
☐ Fonds pour le développement rural et des zones de montagne.....	1.120 MDH;
☐ Fonds des tabacs pour l'octroi de secours.....	1.114 MDH.

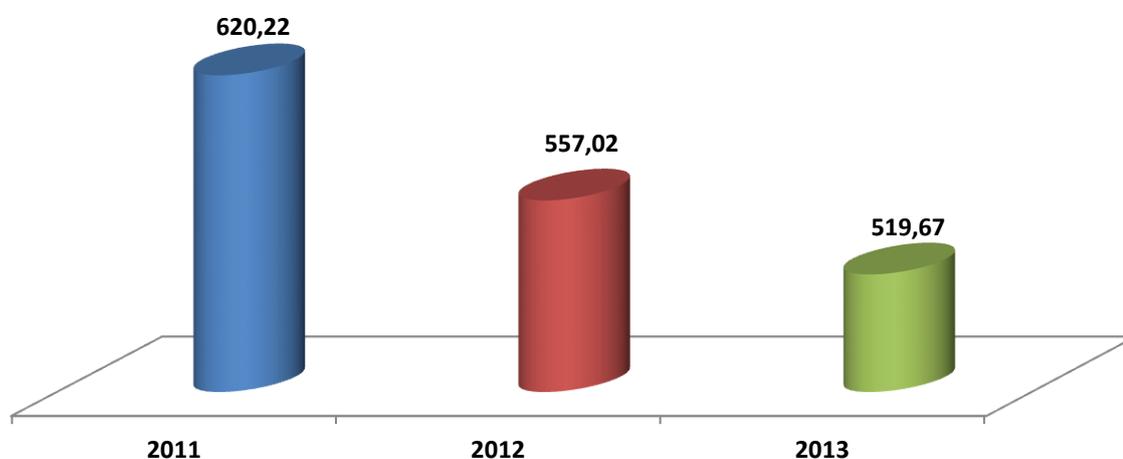
1.2.2- Les autres comptes spéciaux du trésor :

1.2.2.1- Comptes de prêts et d'avances :

Les comptes de prêts décrivent les versements sous forme de prêts d'une durée supérieure à 2 ans, accordés par l'État à des tiers sur les ressources du Trésor ou par rétrocession d'emprunts extérieurs pour des raisons d'intérêt public. Quant aux comptes d'avances, ils décrivent les versements sous forme d'avances remboursables sur une durée égale ou inférieure à 2 ans, allouées par l'État sur les ressources du Trésor. Le nombre des établissements bénéficiaires de prêts et d'avances du Trésor en cours de remboursement, s'élève à 12.

L'encours total des comptes de prêts et d'avances est passé de 620,22 MDH en 2011 à 519,67 MDH en 2013, soit une diminution de 100,55 MDH ou près de 20%.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES COMPTES DE PRÊT ET D'AVANCES (En MDH)



■ Encours des prêts et des avances par catégorie de bénéficiaires :

L'analyse de l'évolution dudit encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2013, les établissements bancaires ont bénéficié de 61,31% dudit encours, suivis par la Société de financement JAIDA avec 12,01%, SMAEX 8,91% et enfin l'ONEP (ONEE - Branche Eau) et Al Omrane, respectivement, avec 7,68% et 5,44%.

Bénéficiaires / Années	Encours en MDH		
	2011	2012	2013
Etablissements bancaires	336,32	323,39	318,62
ONEE (Branche Eau) et régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité	132,96	98,35	62,34
Holding d'Aménagement Al Omrane	57,39	45,19	28,28
Autres entreprises et établissements publics et associations	90,81	88,40	109,87
Commune urbaine de Casablanca	2,75	1,68	0,56
Total	620,23	557,01	519,67

➔ Etablissements bancaires :

Les établissements bancaires ont bénéficié de plusieurs prêts du Trésor mobilisés pour la prise en charge du financement, notamment, de la création de PME et PMI. L'encours desdits prêts s'élève en 2013, à 318,62 MDH.

➔ ONEE (Branche Eau) et Régies Autonomes de Distribution d'Eau et d'Electricité :

Pour financer leurs projets d'adduction d'eau potable et de branchement de l'électricité, les régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité ainsi que l'ONEE (Branche Eau) ont bénéficié de financements extérieurs mobilisés auprès de plusieurs bailleurs de fonds et rétrocédés par le Trésor.

L'encours total desdits prêts est passé de 132,96 MDH en 2011 à 98,35 MDH en 2012 et à 62,34 MDH en 2013.

➔ Holding d'Aménagement Al Omrane :

Dans le cadre de la réalisation des programmes d'éradication des bidonvilles et de résorption du déficit en logement, l'Etat a consenti des prêts rétrocédés aux établissements d'habitat en mobilisant à leur profit les moyens pour mettre en œuvre lesdits programmes.

L'encours total desdits prêts est passé de 57,39 MDH en 2011 à 45,19 MDH en 2012 et à 28,28 MDH en 2013, représentant 5,44 % du montant de l'encours total des prêts consentis.

➔ Autres entreprises et établissements publics et associations :

L'encours des prêts rétrocédés aux autres entreprises et établissements publics concernés s'élève à 46,28 MDH en 2013, correspondant aux montants remboursés par lesdits établissements. Quant à l'encours des prêts rétrocédés au profit des associations de micro crédits et à la Ligue nationale de lutte contre les maladies cardio-vasculaires, il s'élève à 63,59 MDH en 2013.

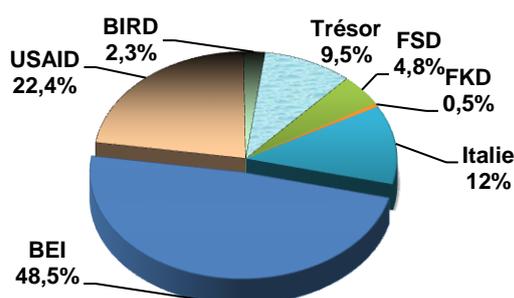
➔ Collectivités territoriales :

L'encours des prêts rétrocédés aux collectivités territoriales, particulièrement la Commune Urbaine de Casablanca, s'élève en 2013 à 0,56 MDH contre 1,68 MDH en 2012. Ces prêts ont été contractés pour contribuer au financement des projets de développement local et à la mise à niveau des infrastructures de base des collectivités territoriales concernées.

▣ Encours des prêts et des avances par bailleurs de fonds :

La structure de l'encours, par bailleurs de fonds, montre que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) est la principale institution créancière avec un encours en 2013 de 252,15 MDH, suivie par l'Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID) pour un montant de 116,16 MDH, et l'Italie pour un montant de 62,40 MDH représentant les parts suivantes :

REPARTITION DE L'ENCOURS DES COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES PAR BAILLEURS DE FONDS AU TITRE DE L'ANNEE 2013



➔ **Recouvrement des prêts et des avances programmés en 2014 :**

Le cumul des échéances programmées dans la loi de finances pour l'année budgétaire 2014, s'élève à 52,98 MDH au titre du principal et 8,93 MDH pour les intérêts, ventilé, par établissement débiteur, comme suit :

	(en MDH)		
Organismes débiteurs	Principal	Intérêts	Total
Holding d'Aménagement Al Omrane	17,64	0,77	18,41
Régies Autonomes de Distribution d'Eau et d'Electricité	14,06	0,55	14,61
ONEE (Branche Eau)	9,57	1,69	11,26
Etablissements bancaires	4,92	2,06	6,98
JAIDA	3,57	1,56	5,13
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	2,11	1,83	3,94
Commune urbaine de Casablanca	0,62	0,05	0,67
Ligue Nationale de Lutte contre les Maladies Cardio-Vasculaires	0,49	0,42	0,91
Total	52,98	8,93	61,91

Les comptes de prêts et d'avances supprimés en 2014:

En raison de l'achèvement des opérations ayant été à l'origine de leur création, cinq comptes de prêts et d'avances ont été supprimés en vertu de la loi de finances de l'année 2014. Il s'agit des comptes suivants :

- Les comptes retraçant des prêts et avances intégralement remboursés :
 - Prêts à l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) ;
 - Avances à la Banque Nationale pour le Développement Economique.
- Les comptes retraçant des prêts et avances échus et non remboursés ayant été appurés en 2013 avant leur suppression en 2014 :

	(en MDH)
Intitulés des comptes	Soldes débiteurs
Prêts aux Coopératives agricoles	8,315
Prêts à des États étrangers	68,250
Avances à l'ONICL et aux coopératives agricoles	29,900
Total	106,465

➔ **Recouvrement des prêts et des avances programmés en 2015 :**

Au titre de l'année 2015, aucune opération d'octroi de prêt ou d'avance n'est prévue. Quant aux prêts déjà consentis, leur recouvrement se poursuivra conformément aux échéanciers convenus avec les établissements débiteurs :

	(en MDH)		
Organismes débiteurs	Principal	Intérêts	Total
Holding d'Aménagement Al Omrane	12,53	0,25	12,78
ONEE (Branche Eau)	7,13	1,34	8,47
Etablissements bancaires	5,14	1,91	7,05
JAIDA	3,57	1,47	5,04
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	2,20	1,74	3,94
Régies Autonomes de Distribution d'Eau et d'Electricité	2,12	0,38	2,50
Ligue Nationale de Lutte contre les Maladies Cardio-Vasculaires	0,52	0,20	0,72
Commune urbaine de Casablanca	0,00	0,00	0,00
Total	33,21	7,29	40,50

1.2.2.2- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux :

Ces comptes décrivent les versements et les remboursements au titre de la participation du Maroc aux organismes internationaux. Ils retracent au débit, le montant des souscriptions initiales et additionnelles et, au crédit, les dotations budgétaires destinées à l'apurement des souscriptions.

A partir de l'année 2005, lesdits comptes ont été groupés en trois comptes :

■ Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods :

Ce compte comptabilise les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements. Les parts détenues par le Royaume du Maroc dans le capital desdites institutions se présentent comme suit :

Institutions de Bretton Woods	Part du capital détenue par le Maroc
Agence internationale pour le développement	0,41 %
Société financière internationale (SFI)	0,40%
Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA)	0,39 %
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	0,33 %

■ Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques :

Ledit compte a pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux organismes arabes et islamiques suivants :

Organismes arabes et islamiques	Part du capital détenue par le Maroc
Banque Maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur	20,00%
Fonds monétaire arabe	4,60%
Institution arabe de garantie des investissements et de l'assurance à l'exportation	3,70%
Fonds arabe pour le développement économique et social	2,40%
Société islamique d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements	2,17%
Société arabe d'investissement	1,71%
Banque arabe de développement économique en Afrique	1,50%
Compte spécial pour le financement des projets du secteur privé dans les pays arabes	0,84%
Société internationale islamique pour le financement du commerce	0,70%
Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole	0,60%
Banque islamique de développement	0,56%
Fonds de solidarité islamique pour le développement	0,28%
Société islamique pour le développement du secteur privé	0,20%

■ Compte d'adhésion aux institutions multilatérales :

Ce compte a pour objet la comptabilisation des opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions multilatérales telles que la Banque Africaine de Développement, le Fonds International pour le Développement Agricole et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

A ce titre, les parts détenues par le Maroc dans les capitaux disdites institutions se présentent comme suit :

Institutions multilatérales	Part du capital détenue par le Maroc
Banque africaine de développement (BAD)	3,49%
Opérations avec la société SCHELTER AFRIQUE	0,77%
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	0,31%
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0,05%
Banque ouest africaine de développement (BOAD)	0,04 %

Les participations du Maroc versées entre 2011 et le premier trimestre 2014 aux organismes internationaux ainsi que les prévisions pour les années 2014 et 2015, se répartissent comme suit :

(en MDH)

Institutions ou organismes	Réalizations				Prévisions	
	2011	2012	2013	1er trimestre 2014	LF 2014	PLF 2015
Institutions de Bretton Woods	24,44	16,28	20,51	0,00	40,10	15,47
Organismes arabes et islamiques	52,95	0,05	22,50	66,39	217,30	162,05
Institutions multilatérales	152,01	152,27	154,44	0,93	221,00	204,27
Total	229,40	168,60	197,45	67,32	478,40	381,79

1.2.2.3- Comptes d'opérations monétaires :

Cette catégorie comprend deux comptes :

- Le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, a enregistré en 2013 des ressources et des charges, respectivement, de 2.093,85 MDH et 1.004,24 MDH ;
- Le « Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs » a été créé pour couvrir les pertes et recevoir les gains relatifs aux opérations de couverture. Ce compte n'a jamais été mouvementé dans la mesure où toutes les opérations de couverture réalisées par le Trésor ont été effectuées directement avec le créancier en tant que contrepartie. A l'avenir, ce compte peut enregistrer des opérations de couverture qui peuvent être conclues avec les contreparties autres que le créancier.

1.2.2.4- Comptes de dépenses sur dotations :

Les comptes de dépenses sur dotations (CDD) sont au nombre de six. Ils retracent des opérations relatives à une catégorie spéciale de dépenses dont le financement est assuré par des dotations budgétaires telles que celles afférentes au recensement général de la population et de l'habitat qui sont comptabilisées au niveau du CDD intitulé «fonds de relations publiques ».

Les prévisions des ressources et le plafond des charges de ces comptes au titre de la période 2011-2013 s'élèvent à 10.475 MDH, représentant, respectivement, 15 % et 18 % des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor.

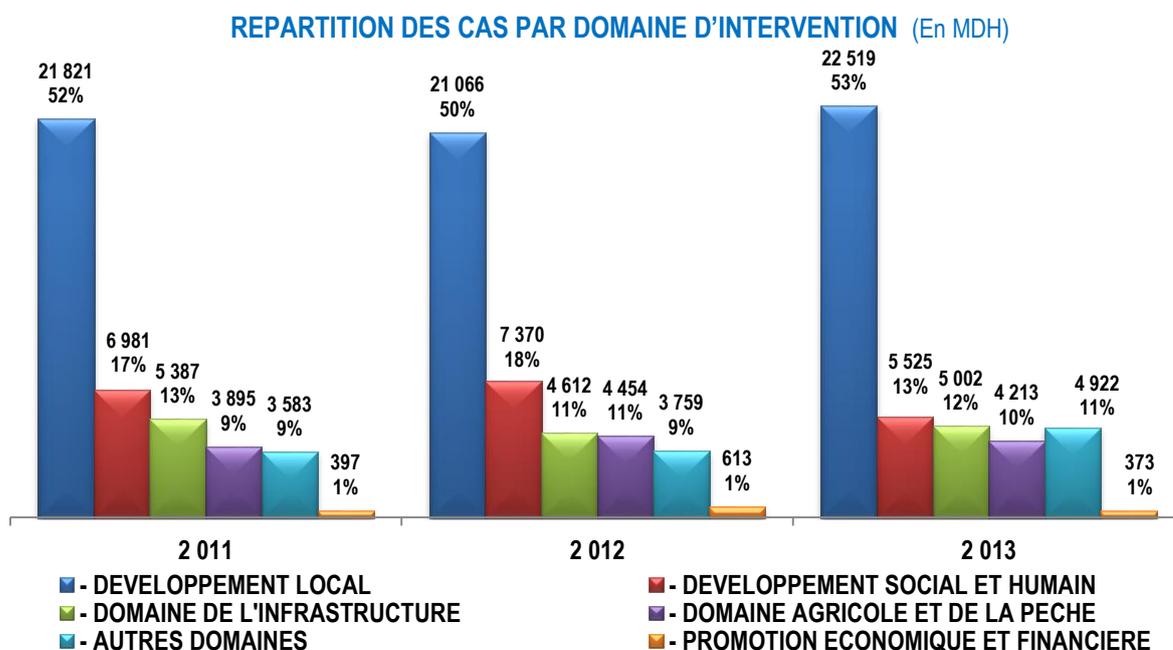
CHAPITRE II - LES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE : APPUI AUX STRATEGIES SECTORIELLES ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET TERRITORIAL DURABLE.

Les stratégies sectorielles mises en place par le gouvernement dont le financement est assuré, principalement, par les comptes spéciaux du Trésor, constituent indéniablement une plateforme essentielle aux politiques publiques de développement. Il s'agit notamment du plan Maroc Vert, le plan Halieutis, le Plan de développement énergétique, le Plan de protection de l'environnement et d'assainissement liquide, le Programme d'accélération industrielle, les réformes de certains secteurs dont celui de la justice, de la jeunesse et sports, des transports et de la logistique ainsi que la consolidation du patrimoine public notamment à travers la construction et l'extension des infrastructures routières, le développement du monde rural et des zones de montagne, la mise à niveau territoriale et le développement régional.

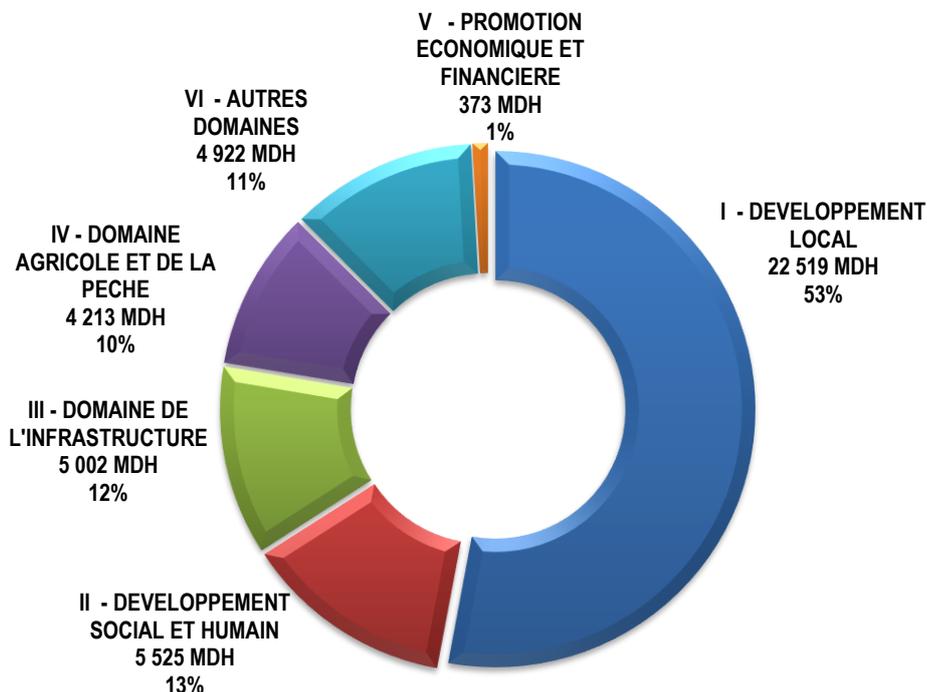
L'enveloppe totale des dépenses réalisées dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor s'élève en 2013 à 144.773,91 MDH dont 42.554 MDH représentant la part des CAS, soit 29,39% du total.

Le présent bilan des principales réalisations des CAS fait ressortir, par domaine d'intervention, le volume des dites contributions. Ce volume est ventilé comme suit :

- Le domaine du développement local (22.519 MDH), soit 53% ;
- Le domaine du développement humain et social (5.525 MDH), soit 13% ;
- Le domaine du renforcement des infrastructures (5.002 MDH), soit 12% ;
- Le domaine agricole et de la pêche (4.213 MDH), soit 10% ;
- Le domaine de la promotion économique et financière (373 MDH), soit 1% ;
- Autres domaines (4.922 MDH), soit 11%.



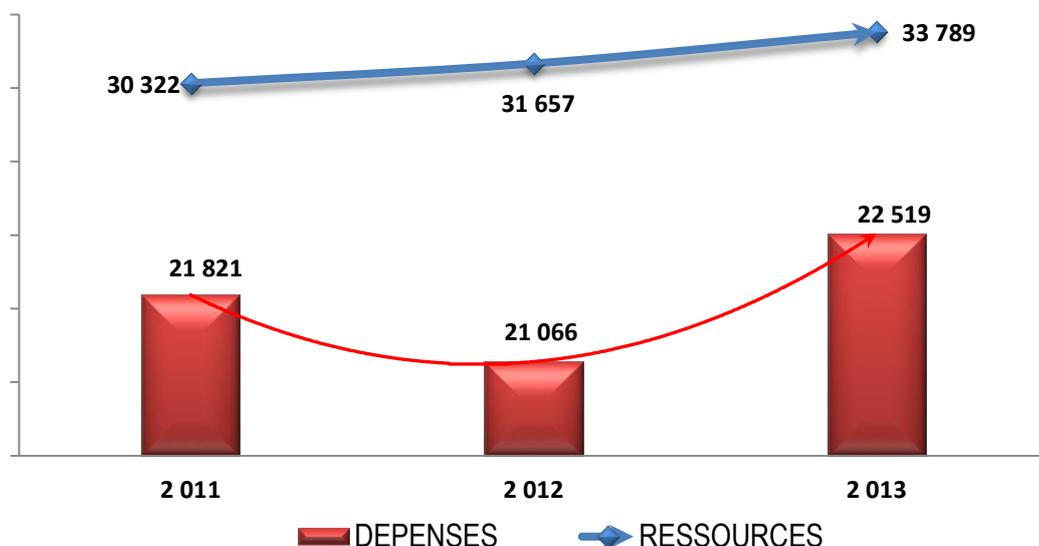
PART DES DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS PAR DOMAINE D'INTERVENTION EN 2013



SECTION I - DEVELOPPEMENT LOCAL

Les comptes d'affectation spéciale intéressant le domaine du développement local, en l'occurrence le compte "Part des collectivités locales dans le produit de la TVA" et le compte "Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions", représentent globalement 51 % du total des dépenses réalisées en 2013 par les CAS.

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DES CAS INTERESSANT LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



2.1.1- Part des collectivités locales dans le produit de la TVA :

La loi de finances pour l'année 2013 a fixé un montant de 23.502 MDH comme plafond prévisionnel des ressources et des charge du compte « Part des collectivités locales dans le produit de la TVA » contre 22.910 MDH en 2012 et 20.093,57 MDH en 2011.

En 2013, le plafond des charges dudit fonds a été relevé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances à 29.409 MDH contre 26.764 MDH et 23.442 MDH, respectivement, en 2012 et 2011.

Les programmes d'emploi prévisionnels des dépenses du compte font ressortir, par nature et par catégorie des collectivités territoriales bénéficiaires, la répartition suivante :

(en MDH)				
Dotations	2011	2012	2013	Taux de variation moyen
Dotations globales Fonctionnement	11 386,88	11 742,02	12 961,89	7%
• Provinces et préfectures	2 872,08	2 850,56	2 937,20	1%
• Communes urbaines	4 569,31	4 709,63	5 189,65	7%
• Communes rurales	3 945,49	4 181,83	4 835,04	11%
Dotations d'équipement (Spéciales et de transfert)	6 464,62	7 163,50	11 467,68	33%
Dotations charges communes	5 590,65	7 858,52	4 979,68	-6%
Total	23 442,15 (*)	26 764,04 (*)	29 409,25 (*)	12%

(*) : Compte tenu du relèvement du plafond des charges.

Les dotations globales d'un montant de 12.962 MDH en 2013, représentant 44% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales, contribuent au financement des dépenses de fonctionnement de ces entités. Des dotations complémentaires d'un montant de 281 MDH sont destinées à combler le déficit budgétaire de certaines collectivités territoriales.

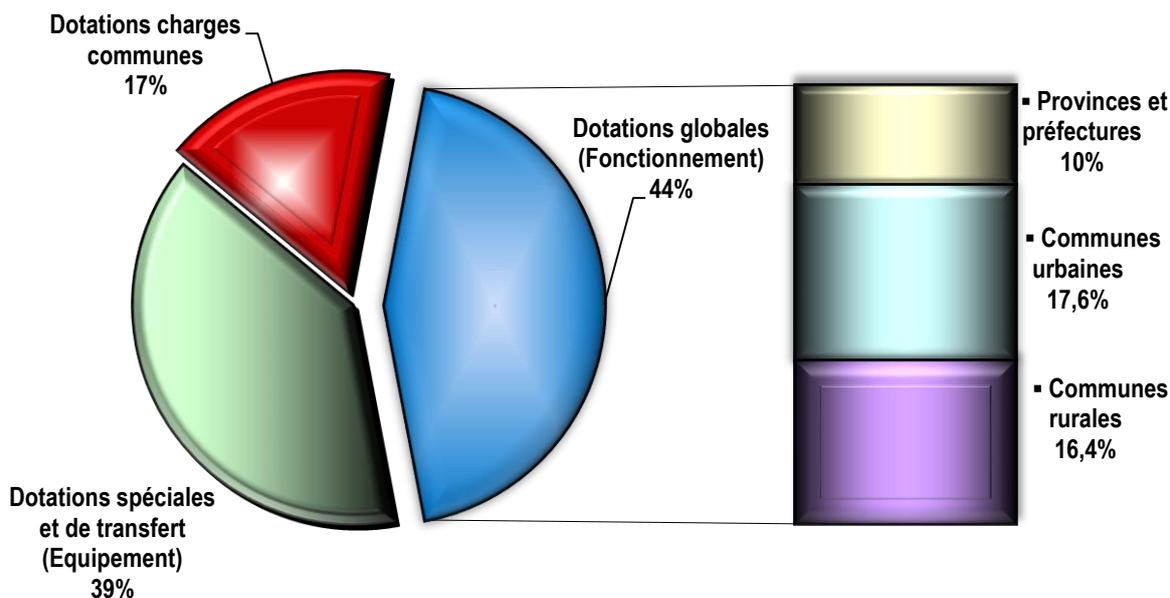
Quant aux dotations d'équipement (spéciales et de transfert) dont le montant s'élève en 2013 à 11.467,68 MDH, soit une part de 39%, elles permettent le financement des principales actions à caractère extraordinaire ou conjoncturel liées aux efforts des collectivités territoriales en matière d'équipement en infrastructures, de mise à niveau et de développement urbain, de protection de l'environnement (assainissement liquide et gestion des déchets solides) et de lutte contre les épidémies.

Pour leur part, les dotations pour charges communes s'élevant à 4.979,68 MDH en 2013, soit une part de 16,4%, sont destinées à couvrir les dépenses communes aux collectivités territoriales ainsi que celles afférentes à leur contribution au financement de certains programmes socio-économiques réalisés dans le cadre, notamment, de la promotion nationale, de la protection civile et de l'initiative nationale pour le développement humain.

Par ailleurs, les dotations de soutien pour le financement des projets d'équipement contribuent à la réalisation de certains programmes socio-économiques tels que :

- ▣ les programmes nationaux (PERG, PAGER, PNRR) ;
- ▣ les programmes de mise à niveau urbaine ;
- ▣ le programme d'assainissement liquide et solide ;
- ▣ L'effort à l'investissement des collectivités territoriales pour le tramway de Casablanca.

REPARTITION PAR NATURE DE DEPENSES AU TITRE DE 2013



Le plafond prévu par la loi de finances, au titre de l'année 2014 pour ledit compte, s'élève à 24.512,31 MDH et est réparti, par nature de dépenses, comme suit :

DOTATIONS (en MDH)	Prévisions 2014	
Dotations globales (Fonctionnement)	13 798,19	56%
Dotations d'équipement (Spéciales et de transfert)	5 867,39	24%
Dotations pour charges communes	4 846,73	20%
Total	24 512,31	100%

Ce plafond a été relevé à 29 219,63 MDH, pour tenir compte de l'excédent dégagé à fin 2013.

Quant aux réalisations de l'année 2013, elles se chiffrent, pour les recettes, compte non tenu du solde reporté, à 22 490,79 MDH contre 22 431,56 MDH en 2012 et 21 396,21 MDH en 2011 et pour les dépenses à 21 799 MDH en 2013 contre 20.353,59 MDH en 2012 et 21.240,98 MDH en 2011.

Pour l'année 2015, le programme d'emploi prévisionnel se présente comme suit :

DOTATIONS (en MDH)	Prévisions 2015	
Dotations Globales (Fonctionnement)	14 100	56%
Dotations Equipement (Spéciales et de transfert)	6 200	24%
Charges communes	5 000	20%
Total	25 300	100%

2.1.2- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions :

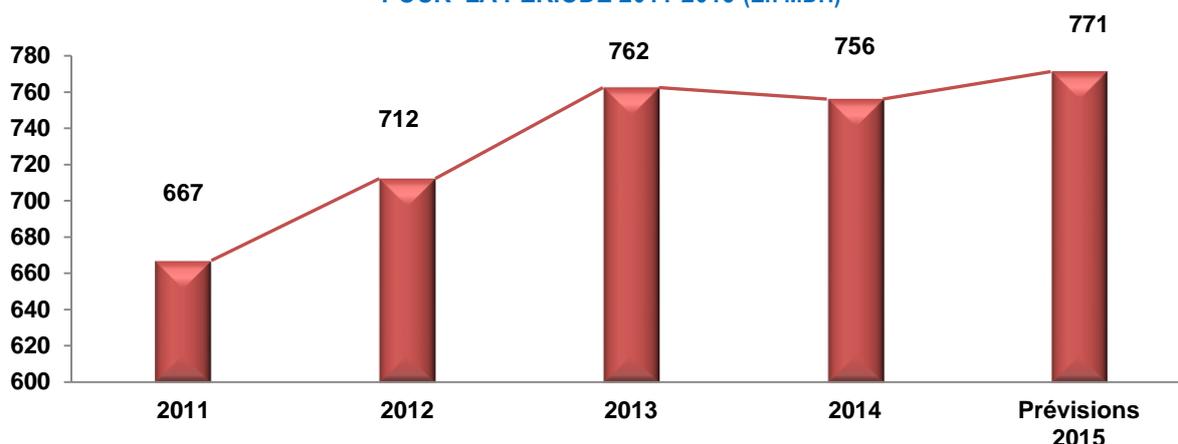
Le compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » comptabilise les parts des régions dans le produit de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et l'Impôt sur le Revenu (IR).

Le plafond des crédits prévus par les lois de finances afférent audit compte s'est établi en 2014 à 756 MDH contre 762,48 MDH, 712,14 MDH et 667,02 MDH, respectivement, en 2013, 2012 et 2011. Ils ont été répartis, sur les 16 régions, comme suit :

(En MDH)					
Régions	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
Oued Ed-Dahab Lagouira	37,03	39,53	42,33	41,97	42,81
Laayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra	32,17	34,34	36,77	36,46	37,19
Guelmim-Es-Semara	40,10	42,81	45,84	45,45	46,36
Souss Massa-Draa	55,49	59,24	63,43	62,89	64,15
Gharb Chrarda Beni-hsen	35,64	38,05	40,74	40,39	41,20
Chaouia- Ouardigha	36,67	39,16	41,92	41,57	42,40
Marrakech – Tensift Al Haouz	50,55	53,97	57,78	57,29	58,44
Oriental	46,35	49,48	52,98	52,53	53,58
Grand Casablanca	51,35	54,83	58,70	58,20	59,37
Rabat-Salé-Zemmour- Zaer	41,85	44,68	47,83	47,43	48,38
Doukkala – Abda	39,00	41,64	44,59	44,21	45,09
Tadla-Azilal	35,00	37,37	40,01	39,67	40,46
Meknès - Tafilalet	45,85	48,95	52,41	51,97	53,01
Fès-Boulmane	36,35	38,81	41,56	41,21	42,03
Taza- Al Hoceima-Taounate	38,80	41,42	44,35	43,98	44,86
Tanger –Tétouan	44,82	47,86	51,24	50,81	51,82
Totaux	667,02	712,14	762,48	756,03	771,15

Ces plafonds de charges ont été relevés, pour tenir compte des excédents dudit compte et ont atteint 974,27 MDH en 2014, 1.026,54 MDH en 2013, 956,69 MDH en 2012 et 918,49 MDH en 2011.

**EVOLUTION DES PARTS AFFECTEES AUX REGIONS AU TITRE DE L'ISSET L'IR
POUR LA PERIODE 2011-2015 (En MDH)**



Les recettes réalisées au titre dudit compte, et compte non tenu des soldes antérieurs, ont atteint 706,95 MDH en 2013, contre 724,88 MDH et 650,09 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses, les parts du produit des deux impôts suscités versées aux régions, s'élèvent, au titre de l'année 2013, à 720 MDH contre 712 MDH et 580 MDH, respectivement, en 2012 et 2011.

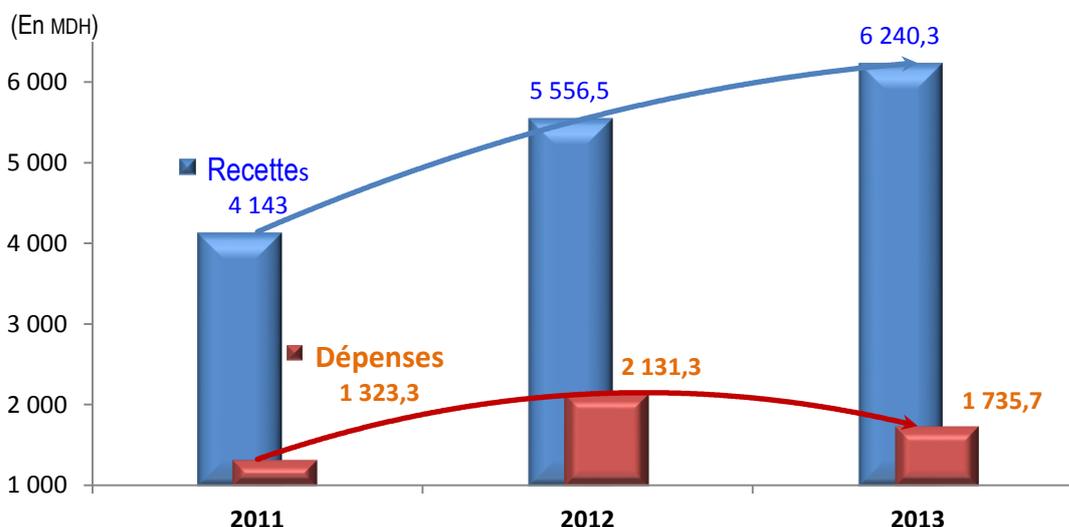
Ces montants contribuent au financement des interventions des régions au niveau local telles que :

- La promotion des investissements à travers l'implantation de zones industrielles et de zones d'activités économiques ;
- La protection de l'environnement ;
- La promotion de la formation professionnelle, de l'emploi et des activités socio-culturelles ;
- La réalisation de projets d'équipement scolaire et d'infrastructures de santé de base.

SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL :

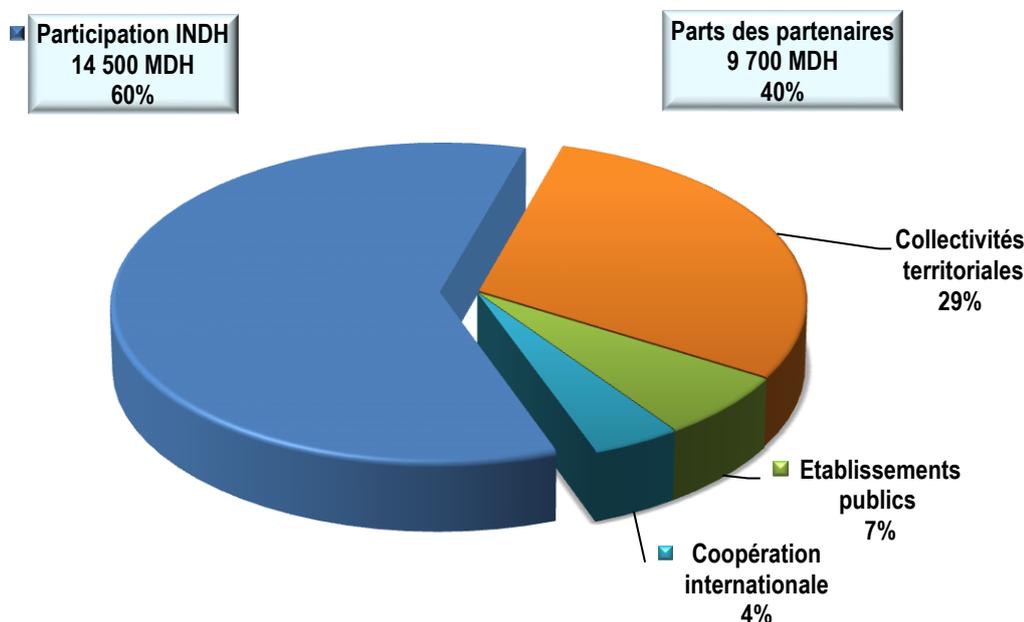
2.2.1- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain :

Les recettes et les dépenses de ce compte enregistrent, au titre de la période 2011-2013, l'évolution suivante :



Ledit fonds contribue au financement de la deuxième phase de l'INDH qui se caractérise par un élargissement du ciblage territorial et catégoriel à 702 communes rurales et à 532 quartiers urbains.

La participation de l'Etat, à travers le fonds, et des autres partenaires au financement de ladite phase, est retracée comme suit :



Composantes du programme de l'INDH au titre de la période 2011–2015 :

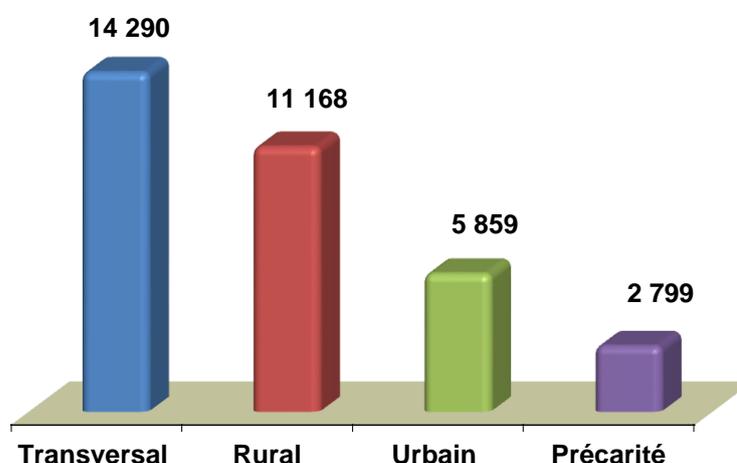
- **Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural** vise la réduction des déficits sociaux à travers le soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base tels que la santé, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, les routes, ainsi que la promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois. La dotation budgétaire dont le montant varie entre 2 MDH et 4 MDH au minimum par commune, est fixée sur la base du taux de pauvreté qui lui est affecté.
- **Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain** tend à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale à travers le soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'alphabétisation, l'habitat salubre, l'assainissement et la promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois. L'enveloppe budgétaire affectée à chaque province ou préfecture concernée est déterminée sur la base du nombre de quartiers cibles retenus et d'une dotation de 8 MDH au minimum par quartier.
- **Le programme de lutte contre la précarité** permet la réinsertion familiale économique et socio-professionnelle des individus marginalisés et vulnérables à travers la mise à niveau des centres d'accueil, le soutien matériel aux associations actives dans les domaines de lutte contre la précarité. L'enveloppe budgétaire globale au titre de la période 2011-2015 qui s'élève à 1,4 MMDH est répartie à raison d'un montant fixe de 1,7 MDH par province et d'une contribution complémentaire indexée sur le nombre de la population provinciale concernée.
- **Le programme transversal** est destiné à financer des actions à fort impact sur le développement humain à travers des appels à projets et des actions de renforcement des capacités locales au profit de tous les intervenants dans les projets INDH. L'enveloppe budgétaire globale 2011-2015 réservée à ce programme d'un montant de 2.8 MMDH est attribuée sous forme d'une partie fixe de 2,5 MDH

par province et d'une partie indexée sur le nombre de la population concernée, sachant qu'une part de 40% de ladite enveloppe sera consacrée aux activités génératrices de revenus.

- **Le programme de mise à niveau territoriale tend** à améliorer les conditions de vie de près d'un million de personnes répartis dans 3.300 douars relevant de 503 communes situées dans des zones montagneuses ou enclavées, à réduire les disparités en matière d'accès aux infrastructures de base, aux équipements et services de proximité ainsi que leur inclusion dans la dynamique enclenchée par l'INDH. Doté d'une enveloppe de 4.912 MDH au titre de la période 2011-2015, ledit programme se décline comme suit :

Actions programmées au titre de la période 2011-2015	(En MDH)
Le désenclavement routier à travers la construction de 2.500 km de routes rurales et de 86 ouvrages d'art ;	2.500
L'électrification rurale pour 35.000 ménages vivant dans 1148 douars ;	1.162
L'adduction d'eau potable au profit de 550.000 habitants vivant dans 1.349 douars ;	725
La construction de 3.008 logements au profit de 4.450 enseignants et enseignantes ;	450
la construction de 8 centres de santé, 250 logements de fonction et 50 unités médicales mobiles.	75
Total	4.912

REPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS DE L'INDH PAR PROGRAMME AU COURS DE LA PERIODE 2005-2013

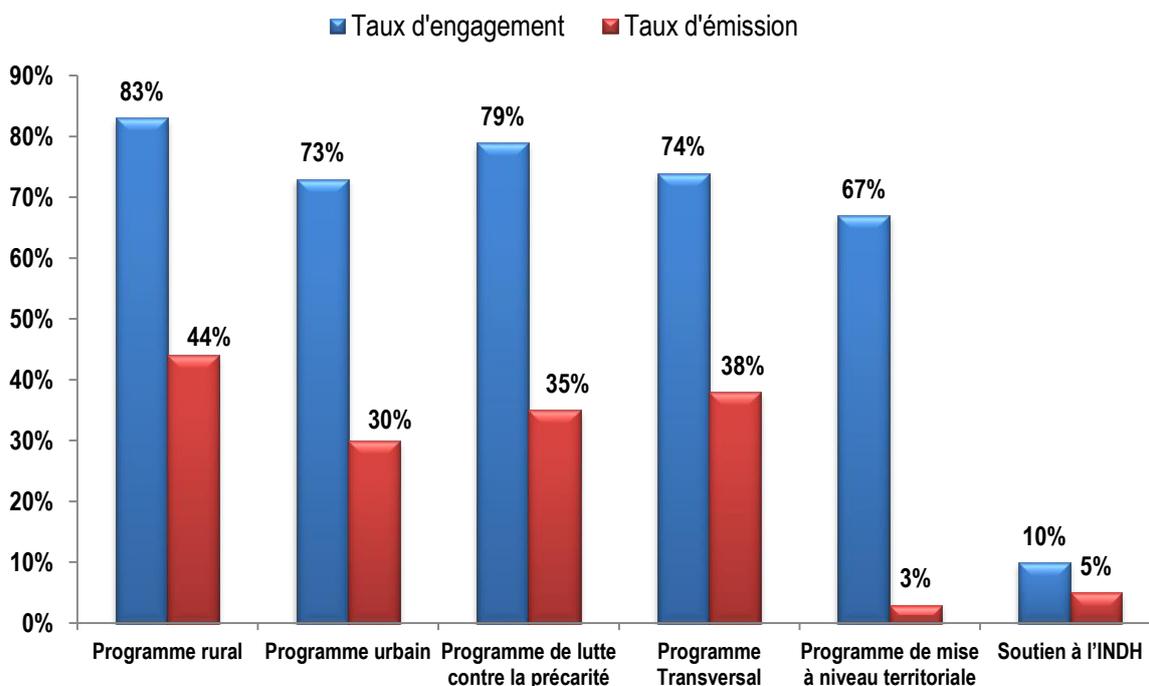


Les réalisations du programme de mise à niveau territoriale, nouvellement introduit lors de la phase 2011-2015 de l'INDH ont permis d'enregistrer, à fin Mai 2014, l'adduction en eau potable de 143 douars et la réalisation de 190 points d'eau, la construction de 680 Km de routes et pistes rurales ainsi que de 19 ouvrages d'art, l'électrification de 2.144 douars, l'acquisition de 38 ambulances, la construction de 72 logements pour personnel médical et la construction de 870 logements pour enseignants.

Ainsi, le bilan des réalisations de l'INDH par année et par programme, durant la période 2011-2013, se décline comme suit :

Programmes	2011		2012		2013	
	Crédits alloués	Crédits engagés	Crédits alloués	Crédits engagés	Crédits alloués	Crédits engagés
Programme rural	874,71	531,06	1.219,94	1.029,76	1.153,20	952,00
Programme urbain	1.070,87	632,09	1.501,34	1.081,82	1.589,82	1.166,23
Programme de lutte contre la précarité	628,51	563,24	711,43	581,39	710,36	560,51
Programme Transversal	884,27	641,74	1.167,97	892,28	1.204,22	884,47
Programme de mise à niveau territoriale					1.002,33	673,38
Soutien à l'INDH	87,92	87,49	94,24	52,19	111,09	11,39
Total	3.546,29	2.455,61	4.694,90	3.637,44	5.771,02	4.247,98

La prise en charge par ledit fonds du financement des projets programmés au titre de l'année 2013, se présente comme suit :



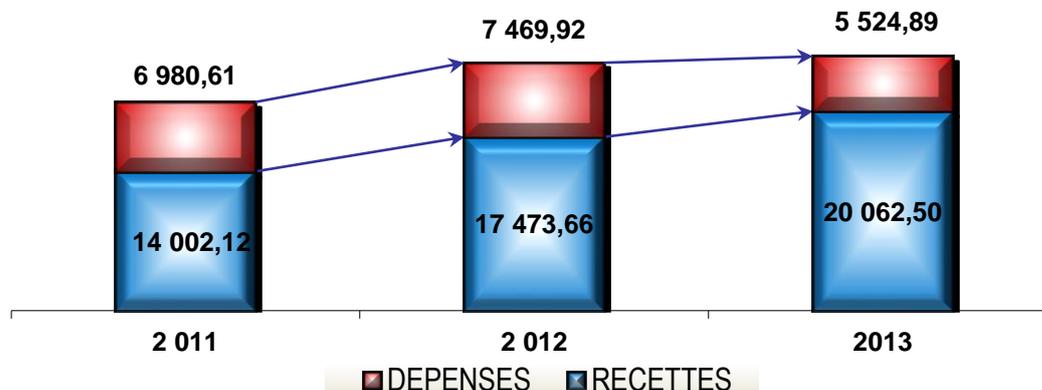
Le coût des actions programmées en 2014 et 2015 au titre des programmes de l'initiative nationale pour le développement humain, se présente comme suit :

Programmes	2014	2015
Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural	628,80	628,80
Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain	692,20	692,20
Programme de lutte contre la précarité	280,00	280,00
Programme transversal	560,00	560,00
Programme de mise à niveau territoriale	662,46	471,00
Soutien à l'INDH	60,00	60,00
Total	2.883,46	2.692,00

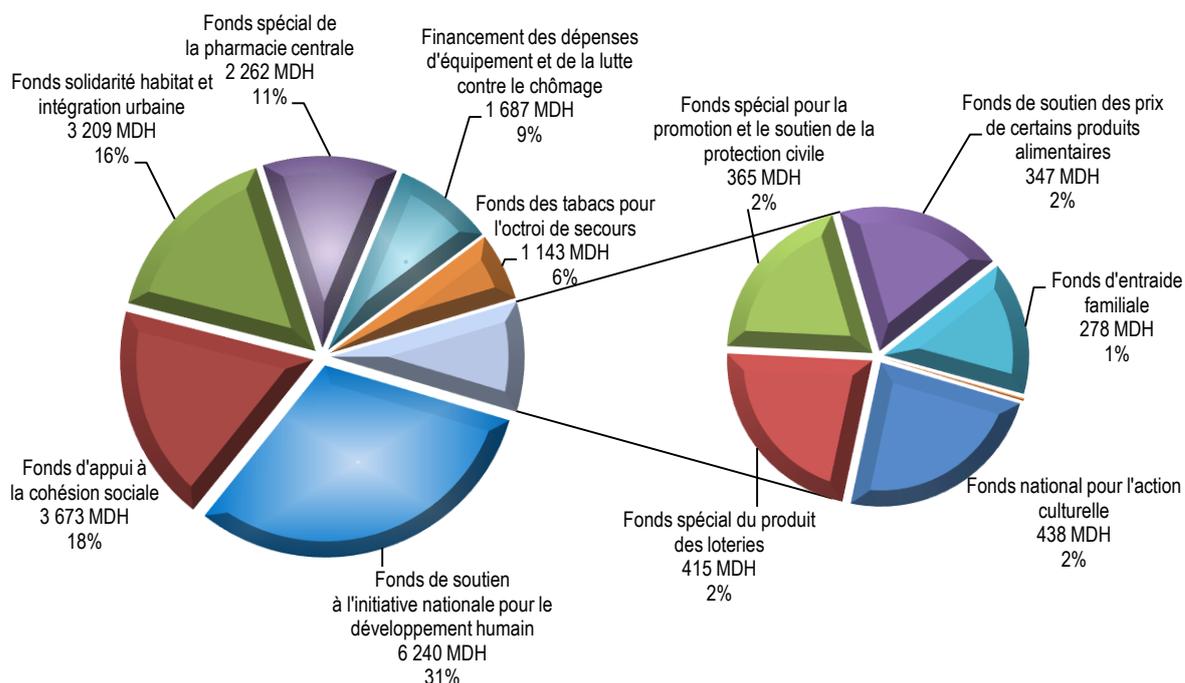
2.2.2- Développement social :

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'action intéressent le domaine social, sont au nombre de 12 et ont réalisé en 2013, des recettes et des dépenses s'élevant, respectivement, à 20.062,5 MDH et 5.525 MDH, soit 8,17 % et 8,13 % du total des recettes et des dépenses des CAS (cf. détails dans le tableau n°4 joint en annexe).

EVOLUTION DES REALISATIONS DES CAS INTERESSANT LE DOMAINE SOCIAL AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



PART DES RECETTES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2013



2.2.2.1- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine :

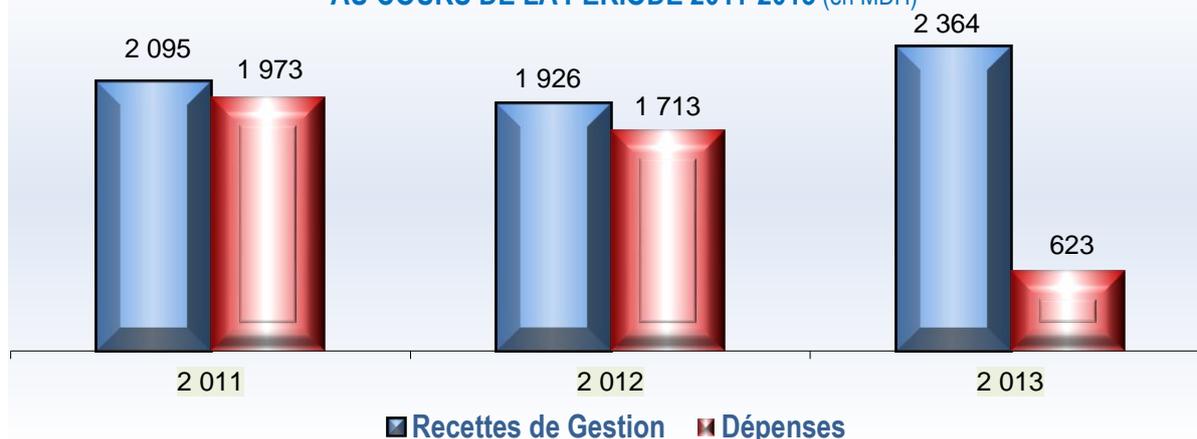
Créé en 1984, ce compte a subi plusieurs modifications en vue de comptabiliser notamment, les opérations du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville afférentes aux projets d'habitat social et économique, aux programmes de résorption de l'habitat insalubre, à la politique de la ville et à la contribution à l'urbanisation des villes.

Les recettes réalisées par ce fonds, compte non tenu du solde reporté, ont atteint 2.377,58 MDH en 2013 contre 1.925,7 MDH et 2.094,69 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de près de 6,54%.

Les recettes de ce fonds proviennent essentiellement des produits de la taxe sur le ciment et de la taxe spéciale sur le fer à béton ainsi que de la part affectée de la taxe spéciale sur le sable.

Quant aux emplois desdites ressources, ils ont régressé en moyenne de 44% au titre de la période 2011-2013.

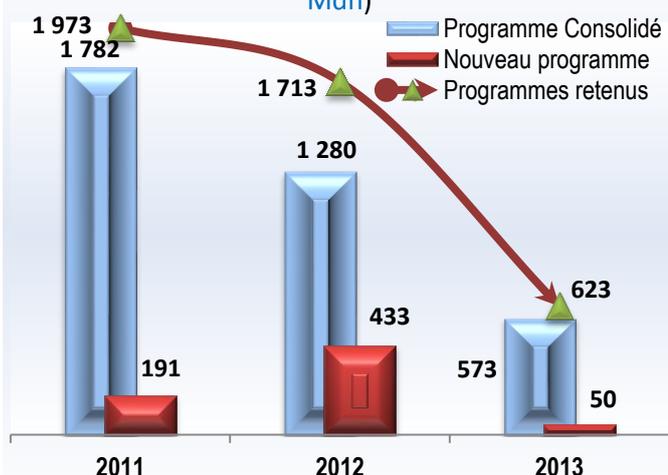
**EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FSHIU
AU COURS DE LA PERIODE 2011-2013 (en MDH)**



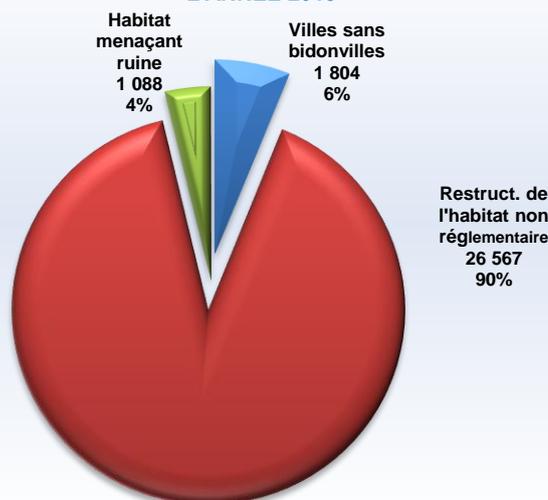
Les principales opérations réalisées par ledit Fonds, au titre de la période 2011-2013, concernent, notamment, la poursuite et l'achèvement des programmes en cours ainsi que le lancement de nouveaux projets.

L'évolution de la contribution du FSIUH au programme de lutte contre l'habitat insalubre au cours de la période 2011-2013, ainsi que celle du nombre de ménages ayant bénéficié des nouveaux programmes au titre de l'année 2013, sont retracées dans les graphiques ci-après :

**CONTRIBUTION DU FSHIU AU PROGRAMME DE
LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE (En
Mdh)**

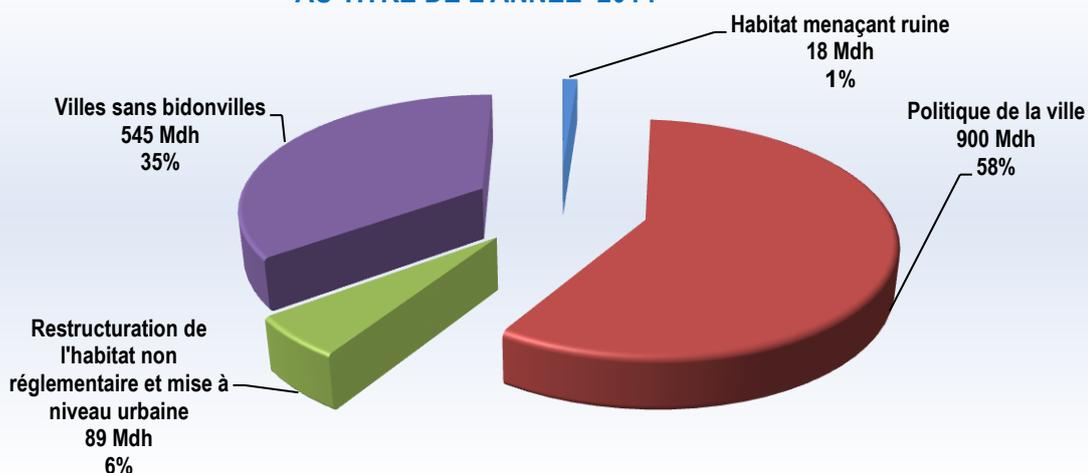


**NOMBRE DE MENAGES AYANT BENEFICIE
DES NOUVEAUX PROGRAMMES AU TITRE DE
L'ANNEE 2013**



Outre la consolidation des programmes en cours de réalisation, la programmation 2014-2015 porte sur le lancement de 60 nouveaux projets d'un montant total de 7.758 MDH dont 1.552 MDH en 2014.

**REPARTITION DES NOUVELLES OPERATIONS PROGRAMMEES
AU TITRE DE L'ANNEE 2014**



Les principaux projets programmés au titre des exercices 2014 et 2015, se déclinent comme suit :

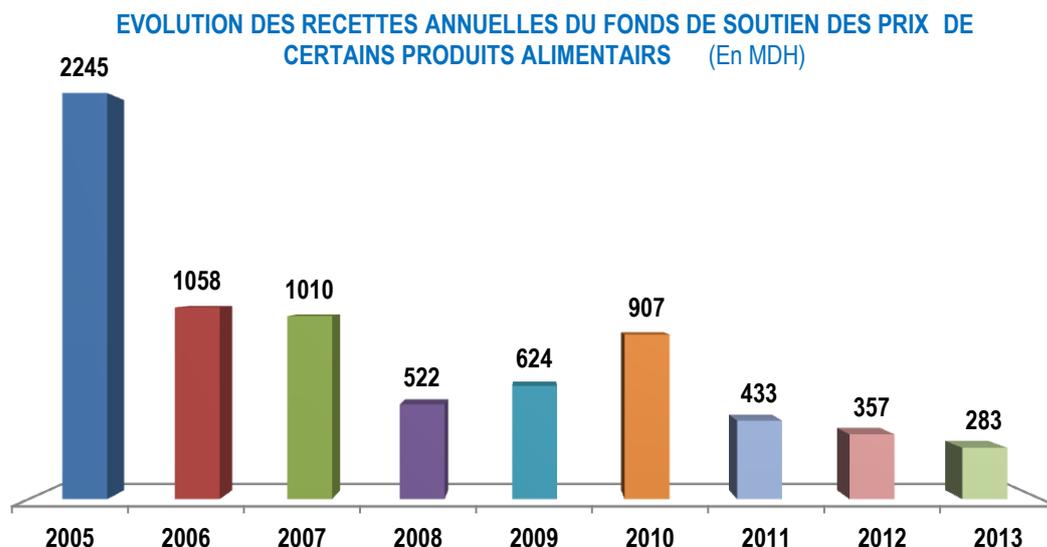
Programme	(en MDH)	
	2014	2015
Résorption des bidonvilles	820,00	650,00
Restructuration de l'habitat non réglementaire	650,00	550,00
Habitat social dans les provinces du Sud	467,00	200,00
Politique de la ville	250,00	640,00
Tissus anciens	40,00	40,00
Habitat menaçant ruine	40,00	100,00
Programme d'urgence	20,00	20,00
Construction de 80 000 logements au profit de l'Administration de la Défense Nationale		200,00
Autres	133,00	20,00
Total	2.420,00	2.420,00

2.2.2.2- Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires :

Ce compte a été créé en 1995 pour retracer les opérations liées à la protection de certains produits agricoles de base sous forme de prélèvement représentant la différence entre le prix de référence et le prix réel à l'importation.

Les ressources mobilisées dans ce cadre, sont destinées à contribuer au financement des subventions allouées au sucre et à la farine nationale de blé tendre.

L'évolution des recettes du FSPCPA au titre de la période 2005-2013, se présente comme suit :



Les recettes annuelles dudit fonds se sont inscrites globalement dans une forte tendance baissière ces dernières années, passant de 2.245 MDH en 2005 à 283 MDH en 2013.

Au titre de l'année 2013, les cours du blé tendre ont enregistré une forte hausse pour s'établir en moyenne à 328 \$/T. Dans ce contexte, et en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement du marché national en cette denrée, le Gouvernement a procédé à une suspension des droits de douane au titre de la période janvier-avril 2013. Cette suspension a engendré, au titre de cette période, une absence de réalisation de recettes des équivalents tarifaires au titre du blé tendre.

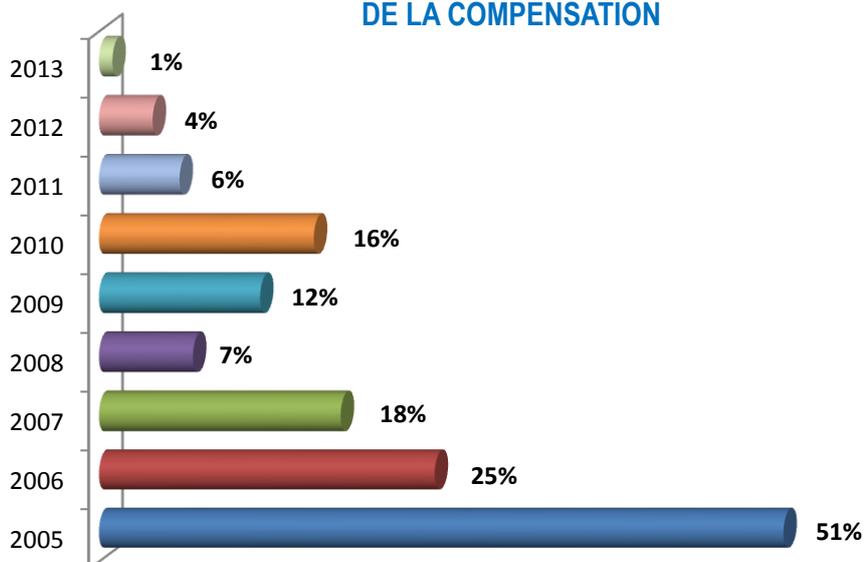
S'agissant de l'année 2014, les recettes enregistrées n'ont atteint, à fin mai 2014 que, 71 MDH provenant en totalité du sucre, en raison du maintien de la suspension des droits de douane sur le blé tendre pour la période de janvier-avril 2013.

Par ailleurs, la contribution dudit fonds au financement de la charge de compensation des produits alimentaires a connu un recul important, passant de près de 51% en 2005 à environ 18% en 2010 pour atteindre son niveau le plus bas en 2013 et ce, depuis la mise en place du système de compensation, soit 1%. Ainsi, depuis l'année 2007, le Budget Général contribue à plus de 84% au financement de la charge de compensation des produits alimentaires. Pour l'année 2013, cette contribution a atteint près de 99%.

L'évolution des recettes et dépenses du FSPCPA au titre de la période 2005-2013, se présente comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes (en MDH)	2.371,90	1.306,49	1.176,24	669,34	749,28	1.062,56	616,20	494,19	346,78
▪ Reports de l'année précédente	127,35	248,21	166,28	147,68	125,31	155,55	182,75	137,19	63,3
▪ Recettes de l'année	2.244,55	1.058,28	1.009,96	521,66	623,97	907,01	433,45	357,00	283,48
Dépenses (en MDH)	2.132,69	1.140,20	1.028,56	544,04	593,74	879,80	479,00	431,48	70
Contribution au financement de la compensation	51%	25%	18%	7%	12%	16%	6%	4 %	1%

CONTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN DES PRIX DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES AU FINANCEMENT DE LA COMPENSATION



2.2.2.3- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale) :

Le montant des recettes de ce compte s'élève en 2013 à 1.687,24 MDH contre 1.814,94 MDH et 1.912,54 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses réalisées par la Promotion Nationale au cours de la période 2011-2013, elles ont évolué de 1.607 MDH en 2011 à 1.595,43 MDH en 2012 puis à 1.537,62 MDH en 2013.

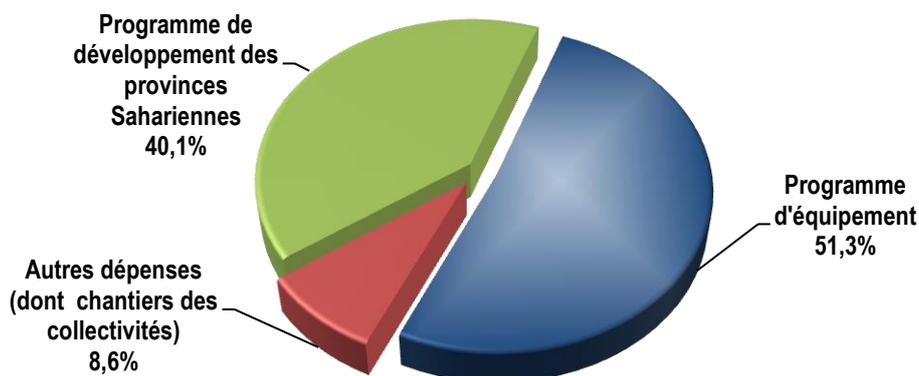
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION NATIONALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2013 (EN MDH)



Les dépenses réalisées dans le cadre du compte au titre de la période 2011-2013, sont ventilées, par catégorie de programme, comme suit :

	(en MDH)		
Programmes d'actions	2011	2012	2013
Programme d'équipement	902,37	815,56	715,64
Programme de développement des provinces sahariennes	578,27	640,39	681,52
Autres dépenses (dont chantiers des collectivités)	125,39	139,48	140,70
Total	1.606,03	1.595,43	1.537,86

OPERATIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION NATIONALE AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les actions réalisées au titre de l'exercice 2013, sont ventilées comme suit :

Programme d'équipement :

Ce programme regroupe des actions de mise en valeur et de développement des infrastructures locales et d'équipement des zones urbaines. Il s'agit notamment des :

- Actions de défense et de restauration des sols, de reboisement, d'aménagement des sols et des espaces verts, de creusement de puits, de construction de seguias, de lacs, de fontaines, d'abreuvoirs et de captage de sources. Les ouvrages réalisés portent essentiellement sur 22 seguias, 12 adductions d'eau potable, 7 réservoirs d'eau, 2 puits, 2 sources, 4 barrages et ouvrages de protection contre les inondations;
- Projets d'ouverture et d'aménagement de pistes, de construction de caniveaux et d'ouvrages d'art, ainsi que de dallage et de carrelage des rues. Les ouvrages réalisés à ce titre, portent notamment sur l'ouverture et l'aménagement de 10 Km de pistes, la construction de 10 ouvrages d'art et la réalisation de 95% des opérations de dallage et de carrelage;
- Projets d'équipement de zones urbaines destinés à améliorer le cadre de vie des citoyens, notamment dans les provinces du sud. Ces projets ont permis la réalisation de 3,56 millions journées de travail ;
- Travaux de construction ou de réfection de bâtiments et d'édifices divers dont l'extension et l'aménagement de 12 établissements scolaires, 69 salles de classes, 9 cantines scolaires et 7 terrains de sport, 10 délégations de la Promotion Nationale, 215 logements pour instituteurs, 4 dars talib et 15 logements de fonction.

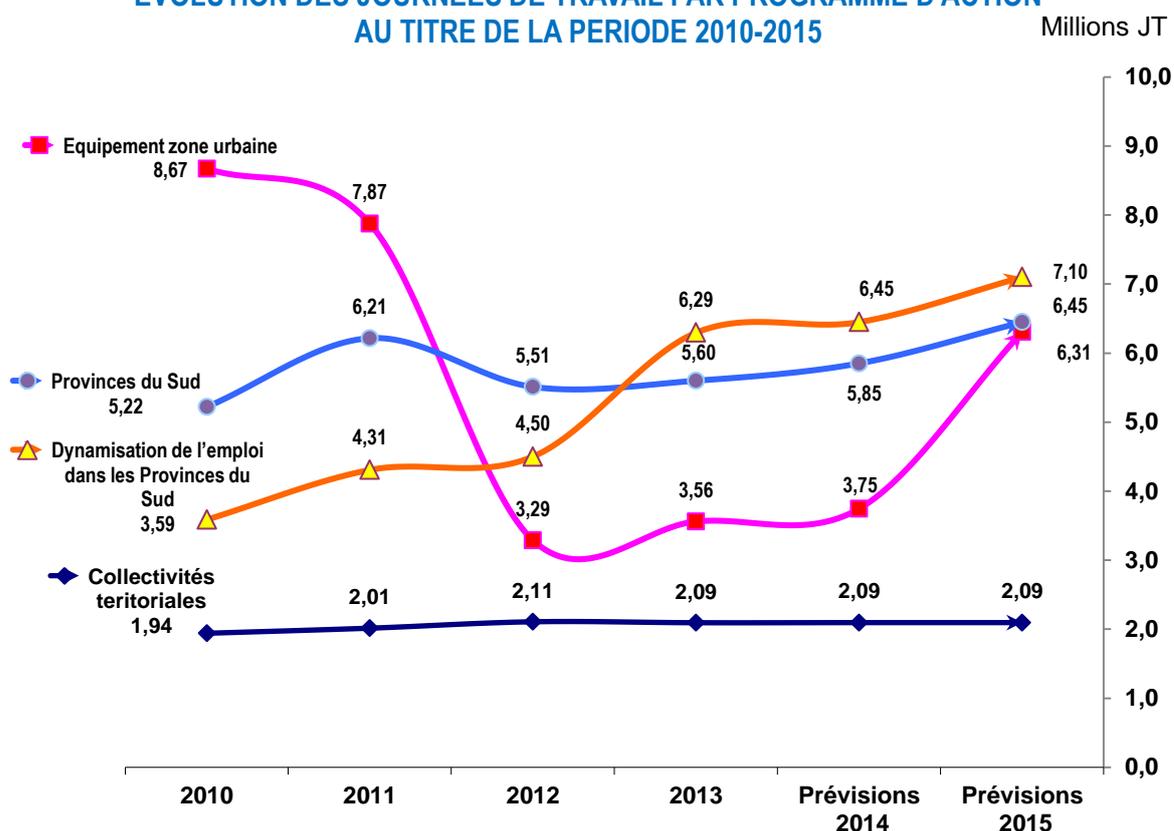
Programme de développement des provinces sahariennes :

Ce programme vise depuis 1976, la réalisation des actions de développement des provinces sahariennes en mobilisant la force de travail disponible dans ces provinces. Le nombre de journées de travail réalisées dans ce cadre au niveau de ces provinces, au cours de la période 2011-2013, s'élève à près de 32,42 millions JT dont 15,10 millions JT au titre de la dynamisation de l'emploi dans les provinces du Sud.

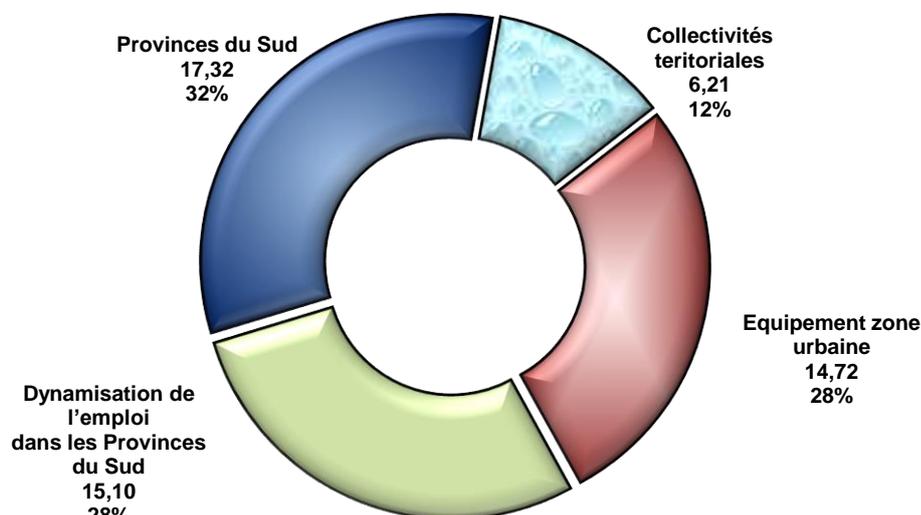
Ainsi, d'une manière globale, les différents chantiers de travaux et d'équipement lancés par la Promotion nationale ont permis la création, au titre de la période 2011-2013 de 52,95 millions JT dont 20,40 millions JT en 2011, 15,41 millions JT en 2012 et 17,54 millions JT en 2013.

L'évolution des journées de travail, par programme d'action, dans le cadre de la Promotion nationale, au titre de la période 2010-2013 ainsi que les prévisions pour les années 2014 et 2015, se présente comme suit :

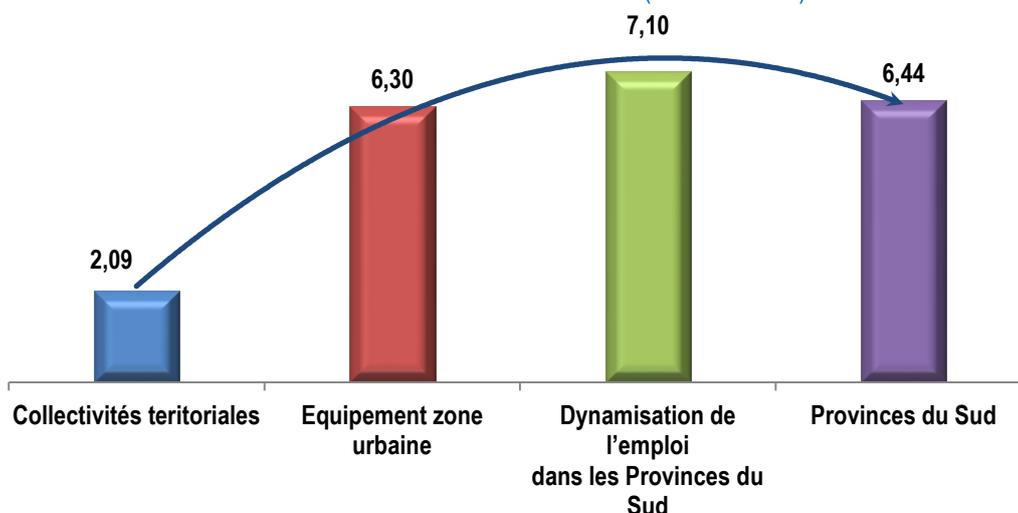
**EVOLUTION DES JOURNEES DE TRAVAIL PAR PROGRAMME D'ACTION
AU TITRE DE LA PERIODE 2010-2015**



**REPARTITION DES JOURNEES DE TRAVAIL PAR PROGRAMME D'ACTION DANS LE CADRE DE LA PROMOTION NATIONALE
POUR LA PERIODE 2011-2013 (en millions JT)**



**REPARTITION DES JOURNEES DE TRAVAIL PAR PROGRAMME
D'ACTION AU TITRE DE 2015 (en millions JT)**



Le financement des actions programmées au titre de l'exercice 2014, nécessite une enveloppe budgétaire de 1.482 MDH ventilées, par catégorie de programme, comme suit :

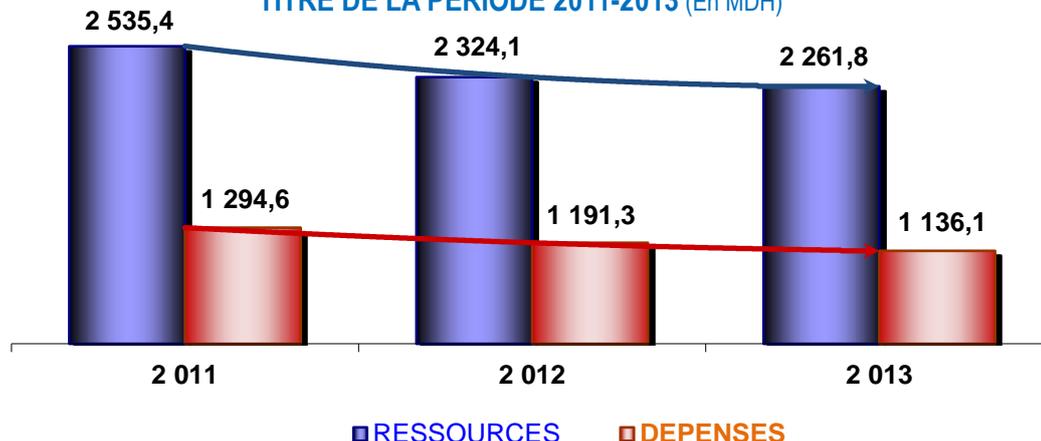
- ▣ Programme de développement des provinces du sud :..... 676,00 MDH ;
- ▣ Programme d'équipement des zones urbaines..... 663,80 MDH ;
- ▣ Chantiers des collectivités territoriales :..... 139,00 MDH ;
- ▣ Dépenses de suivi et de contrôle :..... 3,20 MDH.

2.2.2.4- Fonds spécial de la pharmacie centrale :

Les recettes du fonds proviennent essentiellement des dotations budgétaires inscrites au budget de fonctionnement du Ministère de la Santé. Le montant desdites recettes s'élève à 2.261,8 MDH en 2013 contre 2.324,1 MDH et 2.535,4 MDH, respectivement, en 2012 et 2011.

Quant aux dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds dont le montant s'élève en 2013 à 1.136,1 MDH contre 1.191,3 MDH et 1.294,6 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, elles sont destinées notamment aux achats groupés, au profit des hôpitaux publics et aux établissements de soins de santé de base, de réactifs, de produits chimiques, biologiques, pharmaceutiques et de consommables médicaux.

**EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DU FSPC AU
TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)**

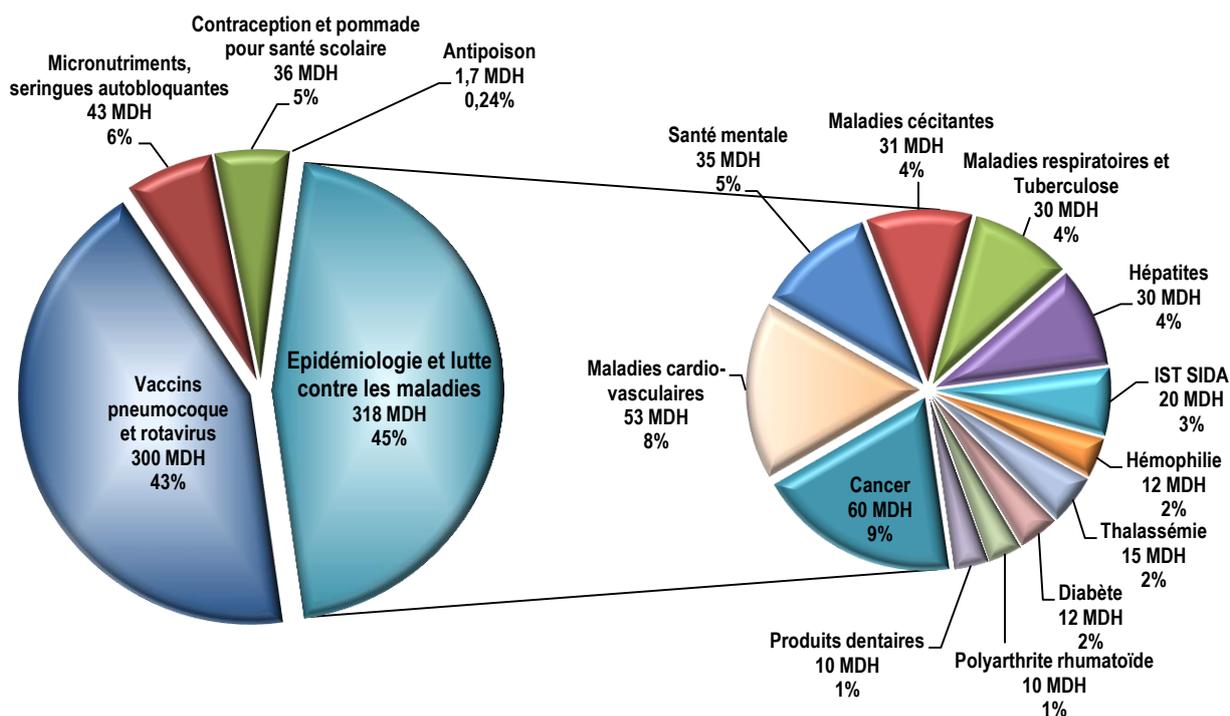


Dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale, une nouvelle stratégie de gestion des approvisionnements en produits pharmaceutiques a été mise en place en vue de garantir :

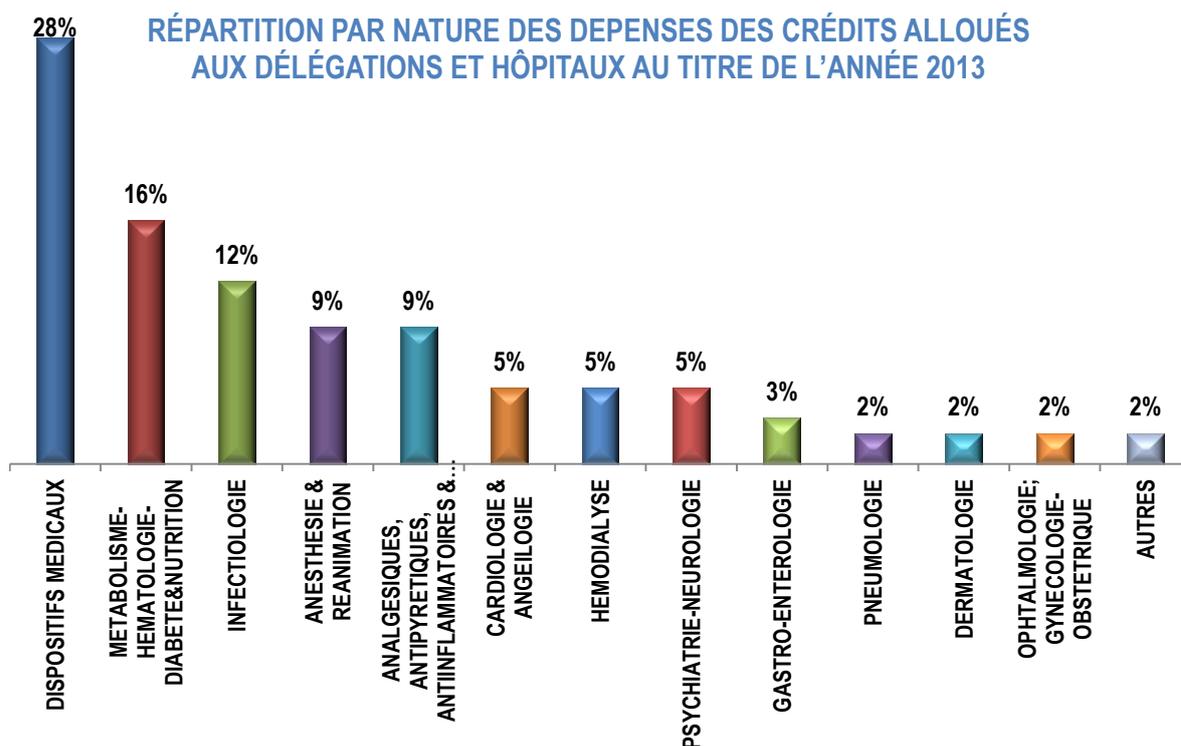
- ▣ L'acquisition de produits pharmaceutiques de qualité, en quantité voulue et au meilleur coût ;
- ▣ L'optimisation de l'approvisionnement des structures de soins selon leurs besoins via la combinaison public/privé du système de distribution ;
- ▣ Le stockage des produits pharmaceutiques selon les règles en la matière ;
- ▣ Le suivi de la performance des achats avec la maîtrise des prix d'achat et la sélection des fournisseurs.

Au titre de l'année 2013, les crédits alloués aux achats groupés de produits pharmaceutiques s'élèvent à 1.706,85 MDH. Ces crédits sont destinés à assurer un approvisionnement régulier des centres hospitaliers provinciaux et régionaux, des établissements de santé des soins de base du Royaume du Maroc et permettent aussi la prise en charge de nouvelles pathologies, la mise en place de nouveaux protocoles thérapeutiques et l'élargissement du RAMED.

REPARTITION DES CREDITS PAR PROGRAMME AU TITRE DE L'ANNEE 2013



La mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'approvisionnement basée sur le modèle de la centralisation des achats et la régionalisation du stockage, a permis d'assurer la disponibilité, au meilleur coût, des produits pharmaceutiques dans les établissements de santé et ce, dans la perspective d'améliorer constamment la prestation des soins aux citoyens.



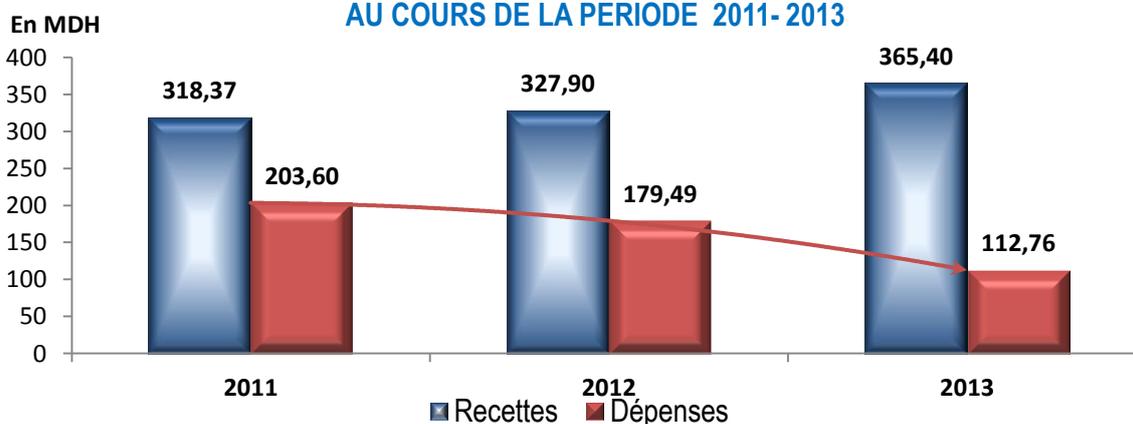
Durant l'année 2014, il est prévu de consolider l'appui à l'achat de produits pharmaceutiques pour répondre aux besoins aussi bien des programmes de santé que des achats groupés au profit des hôpitaux SEGMA et des établissements de soins de santé de base, tout en augmentant le nombre des acquisitions en vue de répondre aux exigences du programme RAMED.

2.2.2.5- Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile :

Durant la période 2011-2013, les recettes du fonds, compte non tenu du solde reporté, ont atteint 549,58 MDH dont 493,16 MDH au titre des recettes provenant de la rémunération des services rendus par la Protection civile, soit 90% des recettes totales de ce compte, et 48,42 MDH représentant la contribution des collectivités territoriales.

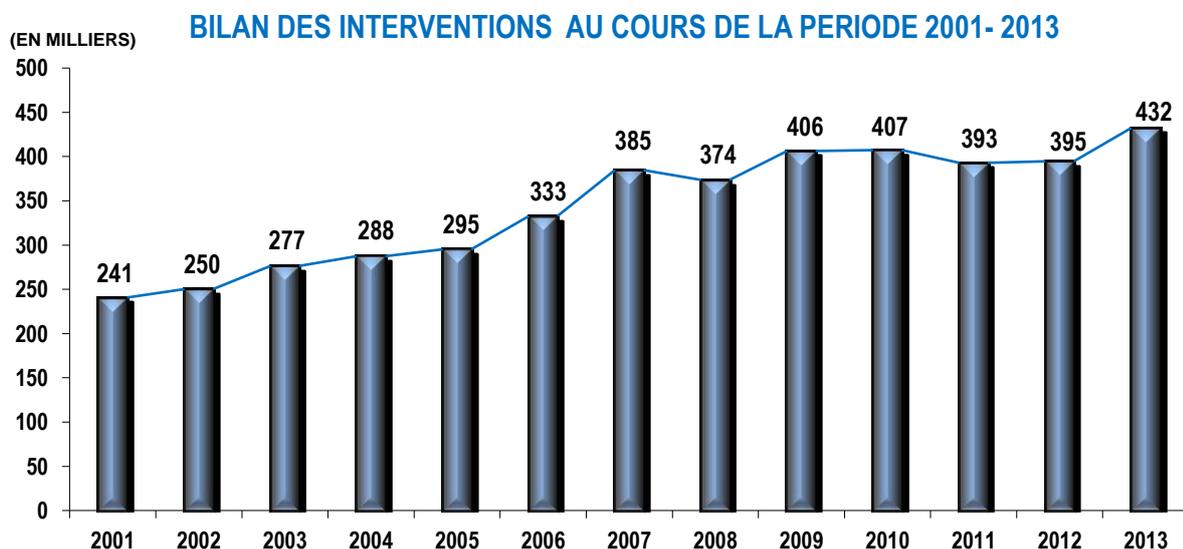
Les dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, au titre de la période 2011-2013, s'élèvent à 112,76 MDH en 2013 contre 179,49 MDH en 2012 et 203,60 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FONDS SPECIAL POUR LA PROMOTION ET LE SOUTIEN DE LA PROTECTION CIVILE AU COURS DE LA PERIODE 2011- 2013



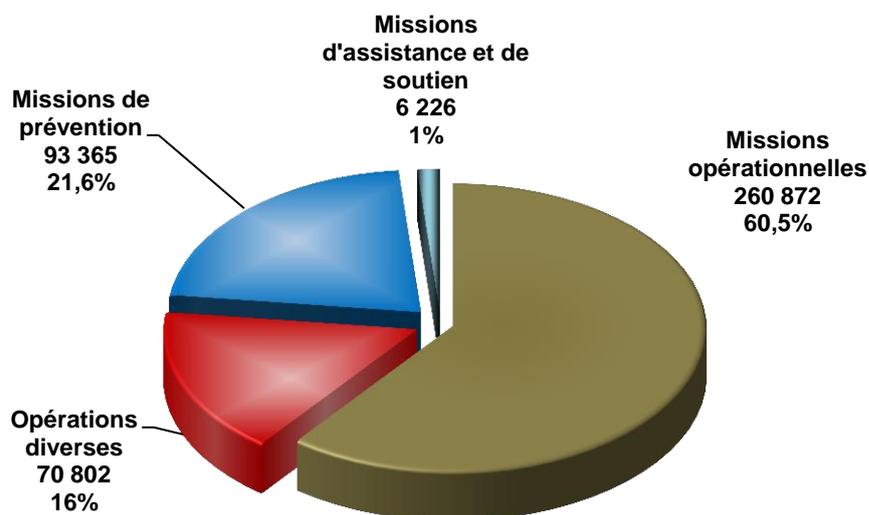
* Compte non tenu du solde reporté.

Au cours de la période considérée, les activités d'intervention et de secours des différentes unités opérationnelles de la Protection civile ont concerné près de 1.220.220 interventions avec une moyenne de 1.114 opérations par jour. Le nombre d'interventions a enregistré une progression annuelle de 5% durant la période 2001-2013 avec une moyenne de 406.740 interventions par an.



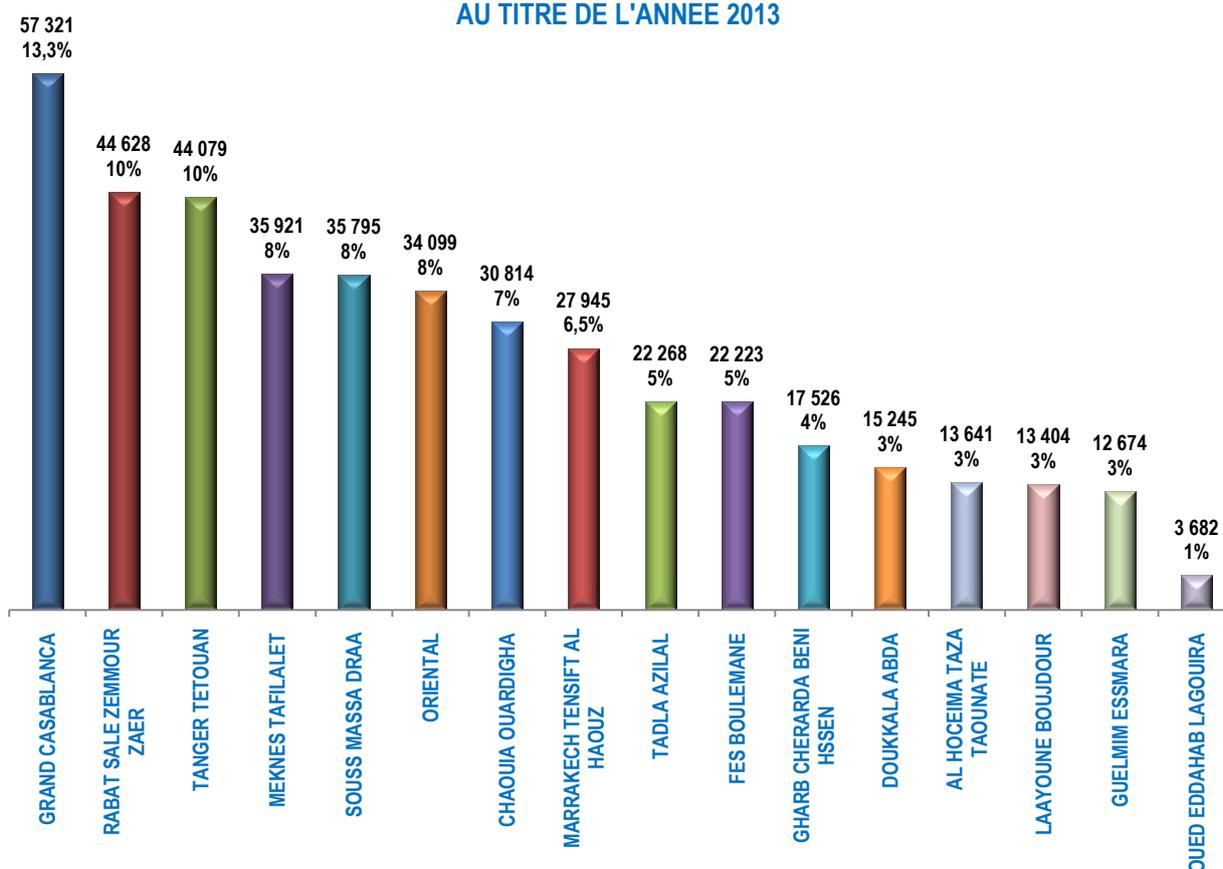
Au titre de l'année 2013, la Protection civile a effectué 432.462 interventions, soit une cadence journalière moyenne de 1.185 interventions, dont 59% ont concerné des opérations de sauvetage et 41% des incendies et actions diverses.

La répartition des activités de la Protection Civile, par mission, au titre de l'année 2013, est retracée dans le graphique ci-après :



Au niveau régional, les régions du Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, et l'oriental ont enregistré le nombre le plus élevé d'interventions avec, respectivement, 57.321, 44.628 et 44.079 opérations.

REPARTITION DES INTERVENTIONS DE LA PROTECTION CIVILE PAR REGION
AU TITRE DE L'ANNEE 2013



Les principales actions réalisées au titre de l'année 2013 dont le coût global est estimé à 487,25 MDH, portent essentiellement sur les projets suivants :

(En MDH)

Extension du parc des véhicules de secours par l'acquisition de véhicules de secours et sauvetage et de camions Citerne Incendie Ravitailleurs	88,71
Dépenses liées au fonctionnement du parc de véhicules	87,00
Règlement des indemnités pour service de nuit et d'alimentation au profit des équipes d'intervention	133,70
Acquisition des effets d'habillement destinés aux agents de la Protection Civile et aux maîtres-nageurs	53,00
Construction et équipement du musée de la Protection Civile et de 11 postes de secours sur les principaux axes autoroutiers	25,27
Construction de 6 centres de secours	28,20
Mise en place du programme d'équipement de l'Unité Mobile d'Intervention Nationale pour l'obtention de la Classification Internationale de la Recherche et du Sauvetage (INSARAG)	14,70
Acquisition de matériel de campement, de couchage, de secours, de sauvetage et de matériel sanitaire, technique et informatique ainsi que des panneaux de signalisation	20,30

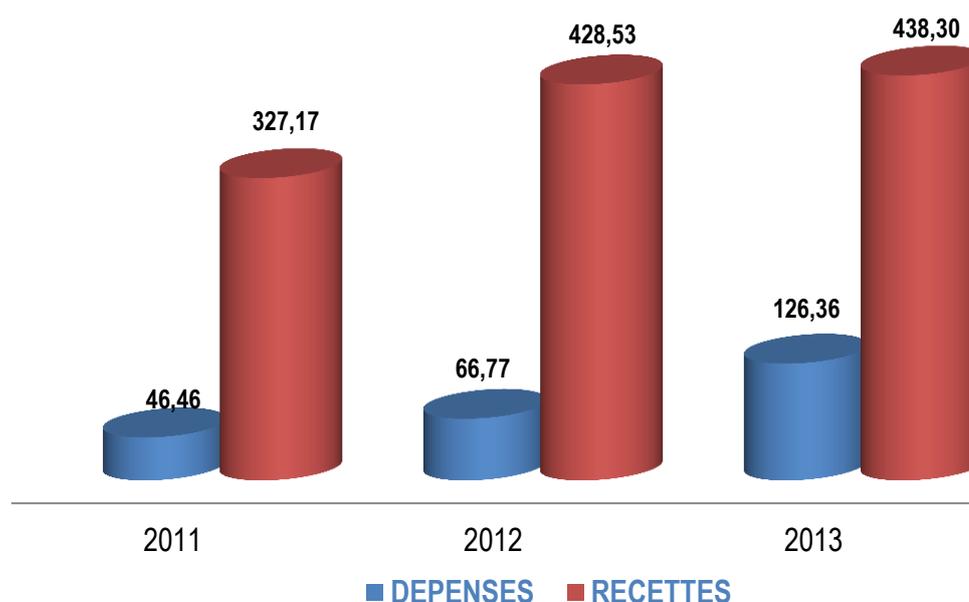
Au titre des années 2014 et 2015, les programmes d'action de la Protection Civile d'un coût total, respectivement, de 182,9 MDH et 193,7 MDH, prévoient notamment :

Rubriques :	(En MDH)	
	2014	2015
Projets de construction	39,60	35,50
Acquisition de véhicules, de matériel de secours, de campement, de couchage, de matériel technique et informatique	12,00	20,50
Règlement des indemnités pour service de nuit	46,00	46,00
Acquisition des effets d'habillement et règlement de l'indemnité d'alimentation	48,20	50,20
Dépenses liées au fonctionnement du parc de véhicules	36,00	30,00

2.2.2.6- Fonds national pour l'action culturelle :

Le montant total des recettes réalisées par ce fonds au titre de l'année 2013, s'élève à 438,30 MDH contre 428,53 MDH et 327,17 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Les dépenses dudit fonds s'élèvent en 2013 à 126,36 MDH contre 66,77 MDH en 2012 et 46,46 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FNAC AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (en MDH)



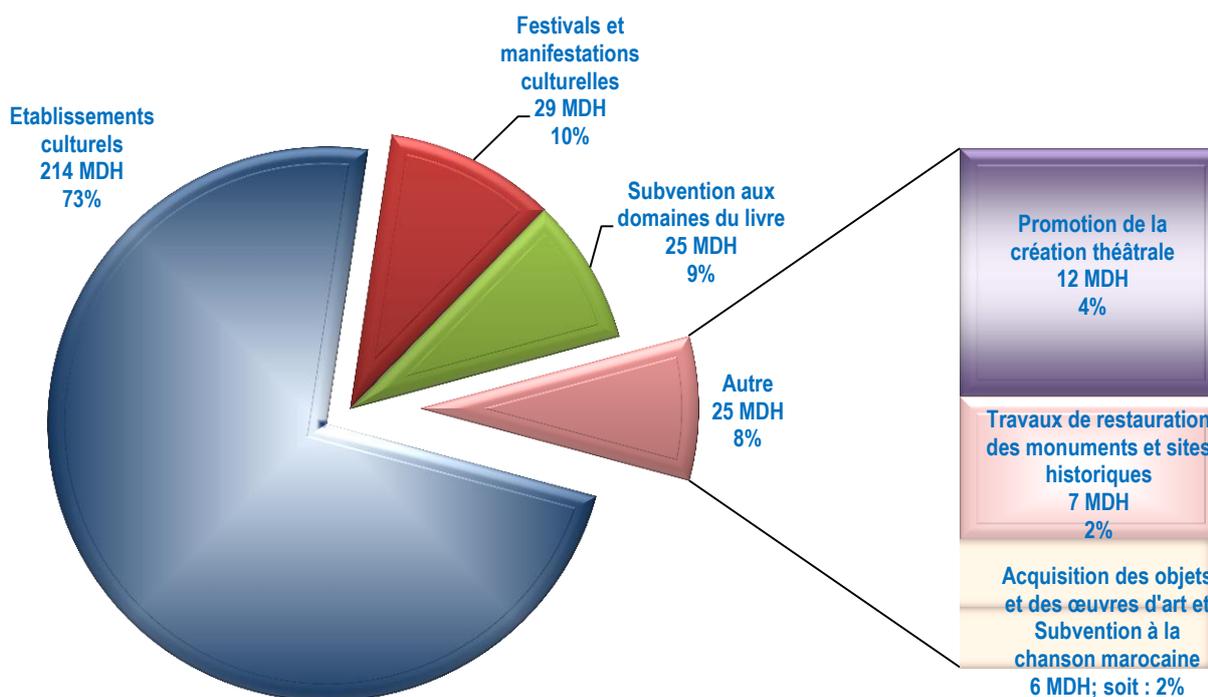
Les recettes réalisées au titre de la période 2011-2013, sont ventilées, par nature, comme suit :

Année budgétaire	(en MDH)			
	2011	2012	2013	Total
Recettes propres	19,35	17,04	19,05	55,44
Subventions budgétaires	68,31	113,02	57,14	238,47
Dons et legs	6,06	17,77	0,35	24,18
Solde reporté	233,45	280,70	361,76	875,91
Total	327,17	428,53	438,30	1.194,00

Ainsi, au cours de la période 2011-2013, le FNAC a bénéficié de contributions budgétaires d'un montant total de 238,47 MDH, ayant contribué au financement des opérations afférentes aux actions suivantes :

(en MDH)				
Manifestations et opérations	2011	2012	2013	Total
Etablissements culturels	24,29	38,59	98,22	161,10
Festivals et manifestations culturelles	4,89	12,45	11,57	28,91
Subvention aux domaines du livre	7,41	8,58	9,01	25,00
Promotion de la création théâtrale	3,04	2,71	6,00	11,75
Travaux de restauration des monuments et sites historiques	3,76	3,00	-	6,76
Acquisition des objets et des œuvres d'art	3,07	0,16		3,23
Subvention à la chanson marocaine		1,28	1,56	2,84
Total	46,46	66,77	126,36	239,59

**OPERATIONS EFFECTUEES DANS LE CADRE DU FNAC
AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013**



Au titre de l'année 2013, les réalisations concernent essentiellement les domaines suivants :

Renforcement du patrimoine et des infrastructures à caractère culturel :

- Poursuite des travaux de construction de l'Institut National de Musique et des Arts Chorégraphiques et du Musée National des Arts Contemporains à Rabat : 25 MDH.

■ **Promotion de la création théâtrale et artistique :**

- Festivals et manifestations culturelles : 11,57 MDH ;
- Promotion de la création théâtrale : 6,00 MDH ;
- Promotion de la chanson Marocaine : 1,56 MDH.

■ **Domaines du livre :** 9,01 MDH.

dont :

- Prix et récompenses aux écrivains marocains : 0,97 MDH ;
- Subvention aux Editeurs : 0,66 MDH.

L'année 2014 est marquée par la poursuite du financement des actions suivantes:

- les travaux d'achèvement de la construction de l'Institut National de Musique et des Arts Chorégraphiques de Rabat ;
- l'organisation de festivals permanents ;
- la restauration et l'entretien des monuments historiques, en l'occurrence la Tour Hassan à Rabat, la Squala, la Kasbah Ismailia à Settat et l'Ancienne Mederssa à Fès ;
- les travaux d'aménagement, d'installation et d'entretien des établissements à caractère culturel et artistique tels que la Cité des Arts à Paris ainsi que l'appui à la chanson marocaine, au livre, au théâtre et aux arts plastiques.

Dans la perspective d'encourager la création artistique et de soutenir la modernisation et le développement des industries culturelles, quatre projets phares sont programmés pour un montant total de 40 MDH. Ils portent sur l'appui au livre, à la musique, à la chanson, ainsi qu'aux arts chorégraphiques et de spectacles.

2.2.2.7- Fonds des tabacs pour l'octroi de secours :

Ce fonds a pour objet de venir en aide, sous forme d'allocations de secours, d'allocations spéciales ou d'aides renouvelables aux anciens fonctionnaires de l'administration et à leurs ayants droit se trouvant dans le besoin, ou ne bénéficiant pas de retraite, ou percevant une pension de retraite inférieure ou égale à 500 DH par mois.

Au titre de la période 2011-2013, les montants des secours alloués par imputation audit fonds sont passés de 51,62 MDH en 2011 à 28,48 MDH en 2013, soit une diminution annuelle de près de 25,7%.

L'effectif des bénéficiaires des allocations de secours s'élève à 17.591 en 2013, contre 18.559 en 2011.

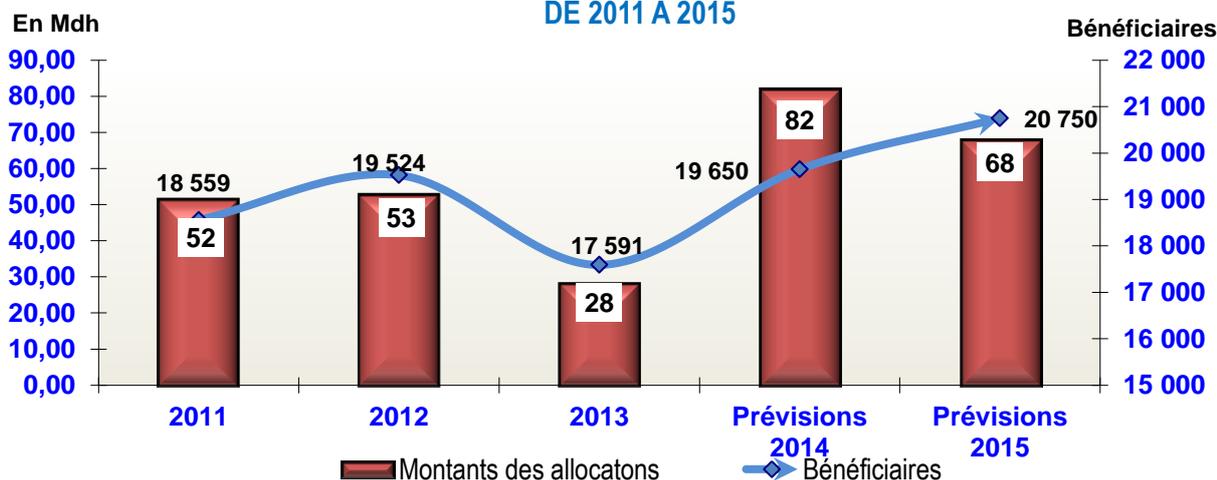
**BILAN DES ACTIONS DU FONDS DES TABACS POUR L'OCTROI DE SECOURS
AU TITRE DES EXERCICES 2011 à 2013**

	2011		2012		2013	
	Montant (en MDH)	Effectif	Montant (en MDH)	Effectif	Montant (en MDH)	Effectif
Octroi de secours (anciens bénéficiaires)	48,23	17.350	50,00	18.524	28,48	17.591
Versements aux nouveaux bénéficiaires	3,39	1.209	2,89	1.000	-	-
Reversions aux ayants droit	-	-	-	-	-	-
Total	51,62	18.559	52,89	19.524	28,48	17.591

Pour les années 2014 et 2015, il est prévu de porter le nombre des bénéficiaires desdits secours à, respectivement, 19 650 et 20 750 personnes :

	2014		2015	
	Montant (en MDH)	Effectif	Montant (en MDH)	Effectif
Octroi de secours aux hommes	8,00	1.855	7,50	1.965
Versement aux nouveaux bénéficiaires hommes	0,66	110	1,66	110
Octroi de secours aux femmes	67,00	16.695	51,50	17.685
Versement aux nouvelles bénéficiaires femmes	5,34	990	7,34	990
Reversions aux ayants droit	1,00	-	-	-
Total	82,00	19.650	68,00	20.750

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES BENEFICIAIRES ET DES DEPENSES EFFECTUEES SUR LE FONDS DES TABACS POUR L'OCTROI DE SECOURS DE 2011 A 2015



2.2.2.8- Fonds d'entraide familiale :

Créé en 2011, ce compte dont l'ordonnateur est le ministre de la Justice et des libertés, tend à comptabiliser les opérations afférentes à l'allocation, au profit de la mère démunie divorcée et de ses enfants, d'une avance au titre de la pension alimentaire . Il retrace :

■ Au crédit :

- 20% du produit des taxes judiciaires ;
- Le produit des remboursements des avances du fonds ;
- La restitution des sommes indûment imputées au compte, majorées des pénalités éventuelles ;
- Les ressources pouvant être affectées audit compte par une législation ou une réglementation ;
- Les dons et legs ;
- Les recettes diverses.

■ Au débit :

- Les versements à l'organisme de droit public chargé de la gestion des opérations du fonds, en l'occurrence la Caisse de dépôt et de gestion, des montants afférents aux avances au titre de la pension alimentaire au profit de la mère démunie divorcée et de ses enfants, ayants droit à la pension alimentaire, après dissolution des liens du mariage dans les conditions prévues par la législation et la réglementation fixant les conditions et procédures pour bénéficier des prestations du fonds d'entraide familiale ;
- Les versements au profit de l'organisme de droit public précité, des frais de gestion desdites opérations ;
- La restitution des sommes indûment imputées au compte.

Les ressources affectées au fonds, s'élèvent en 2013 à 277 MDH contre 254,26 MDH et 122,65 MDH, respectivement, en 2012 et 2011.

Les ressources mobilisées dans le cadre dudit fonds d'un montant de 25,27 MDH, ont permis le versement, durant la période allant de janvier 2012 au mois d'avril 2014, d'avances au titre de la pension alimentaire au profit de 3.568 femmes divorcées démunies et de leurs enfants.

2.2.2.9- Fonds d'appui à la cohésion sociale :

Le Fonds d'appui à la cohésion sociale, destiné au financement et au renforcement des actions sociales ciblant les populations démunies, a été créé en vertu de l'article 18 de la loi de finances n° 22-12 pour l'année budgétaire 2012. Les dispositions dudit article ont été abrogées et remplacées par l'article 25 de la loi de finances n°115-12 pour l'année budgétaire 2013 en vue de permettre au compte de disposer de ressources pérennes. A compter du 1er janvier 2014, cet article a été complété par de nouvelles dispositions visant à renforcer les ressources du compte et à élargir son champ d'intervention pour inclure le versement d'une aide directe aux femmes veuves.

Ce fonds est financé par :

- Le produit de la contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités à l'étranger ;
- Le produit de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus ;
- Le produit de la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle ;
- 50% du produit de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ;
- 4,5% du produit de la taxe intérieure de consommation sur les tabacs manufacturés ;
- 25% du produit de la taxe sur les contrats d'assurances ;
- Les sommes recouvrées au titre de la restitution de la subvention du sucre ;
- Les dotations du budget général ;
- Les contributions des collectivités territoriales et des établissements et entreprises publics ;
- Les versements des comptes d'affectation spéciale ;
- Toutes autres ressources pouvant être affectées audit Fonds, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ou dans un cadre conventionnel ;
- Les dons et legs ;
- Les recettes diverses.

Le compte en question contribue au financement des opérations mentionnées ci-après :

- ▣ la mise en œuvre du RAMED à travers le versement de contributions au profit du Fonds spécial de la pharmacie centrale, des centres hospitaliers universitaires et de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM);
- ▣ l'assistance aux personnes à besoins spécifiques ;
- ▣ le règlement de contributions au profit des associations concernées par la mise en œuvre des programmes « TAYSSIR » et 1 million de cartables, destinés à lutter contre l'abandon scolaire ;
- ▣ le versement d'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité.

Le montant total des recettes réalisées par ce fonds au 19/09/2014, s'élève à 5.554 MDH. Quant aux dépenses, elles se chiffrent à 1.900 MDH, ventilées comme suit :

Nature de l'opération	Montant (en MDH)
Programme RAMED	1.200
Programme TAYSSIR	500
Programme 1 Million de cartables	200

Pour leur part, les prévisions de dépenses pour l'année 2015 se présentent comme suit :

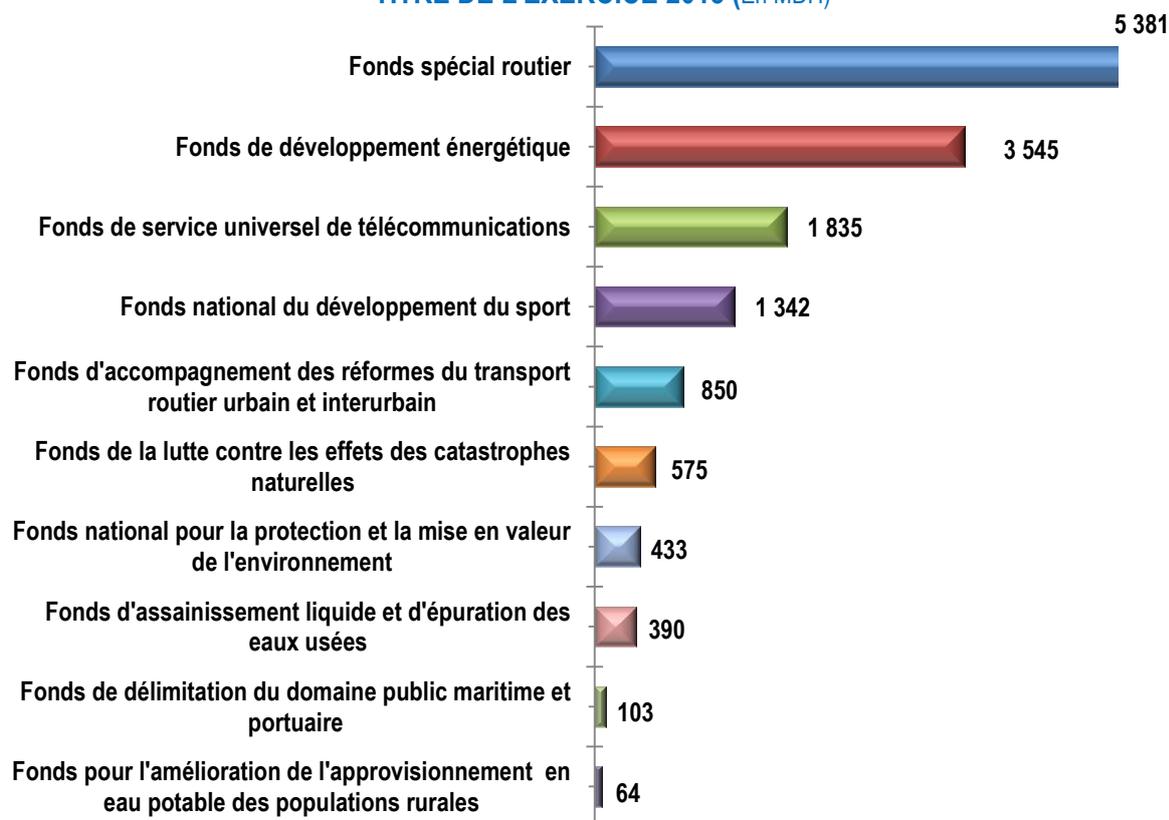
Nature de l'opération	Montant (en MDH)
Programme RAMED	1.000
Programme TAYSSIR	500
Programme 1 Million de cartables	100
Programme « Aides aux personnes à besoins spécifiques»	100

SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

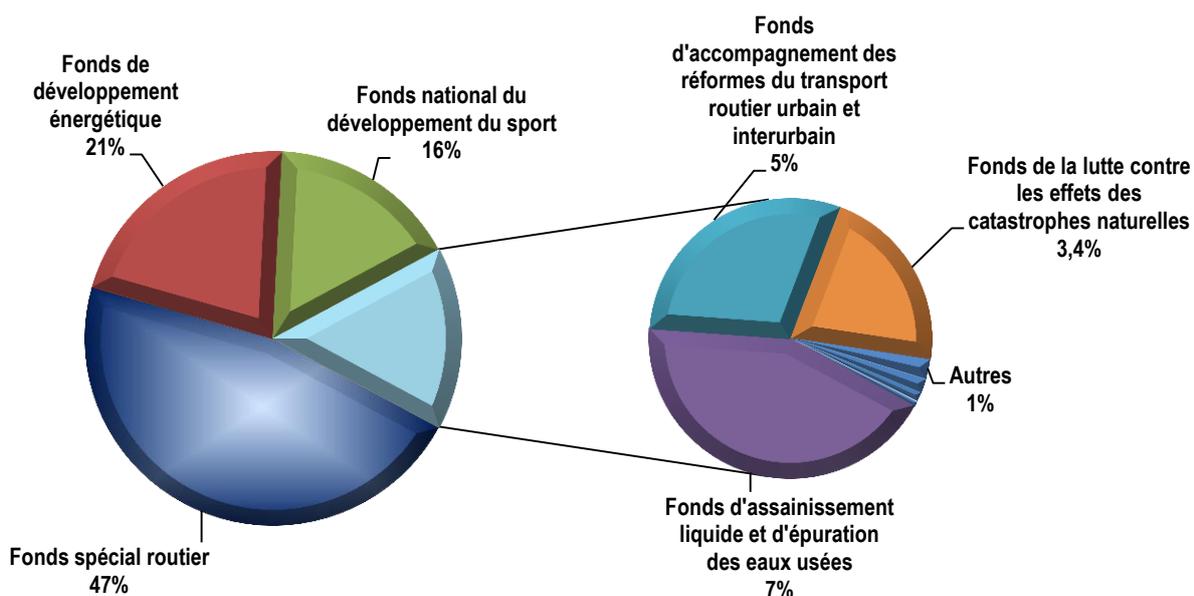
Les CAS constituent des instruments de financement appropriés dans la mesure où ils permettent la mobilisation de ressources budgétaires importantes nécessaires au financement de programmes de développement et de mise à niveau des infrastructures, visant à assurer notamment :

- ▣ La restauration et la réparation des infrastructures ;
- ▣ L'extension du réseau routier et le désenclavement du monde rural ;
- ▣ L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales ;
- ▣ La délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- ▣ Le développement des infrastructures sportives ;
- ▣ L'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ;
- ▣ La couverture des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications ;
- ▣ Le développement de l'accès aux réseaux d'assainissement liquide et de préservation de l'environnement ;
- ▣ La lutte contre les effets des catastrophes naturelles ;
- ▣ Le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

**PART DES RECETTES RÉALISÉES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT
DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AU
TITRE DE L'EXERCICE 2013 (En MDH)**



**PART DES DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT
DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**



2.3.1- Fonds spécial routier :

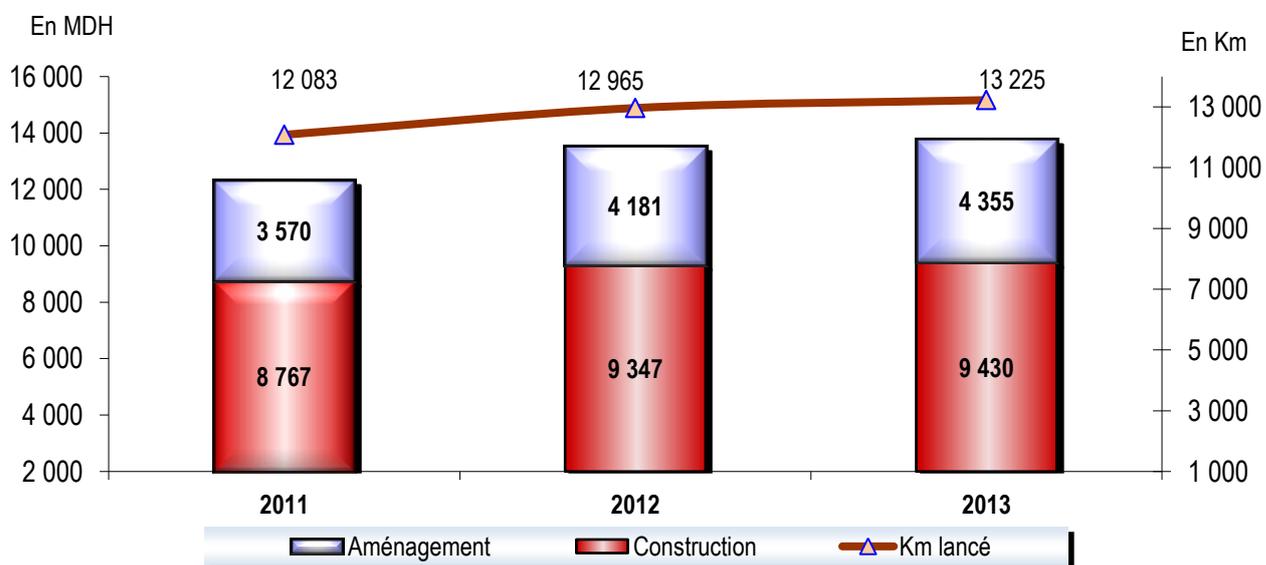
Les ressources affectées au fonds en vue de contribuer au développement et à la maintenance des infrastructures routières, s'élèvent en 2013 à 5.382 MDH contre 4.975 MDH et 4.872 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses effectuées dans le cadre du fonds s'élevant à 2.309,7 MDH en 2013 contre 2.406,6 MDH en 2012 et 2.834 MDH en 2011, elles ont baissé de 9,7% en moyenne par an.

Les ressources mobilisées dans le cadre du FSR ont permis la réalisation, durant la période 2011-2013, des opérations suivantes :

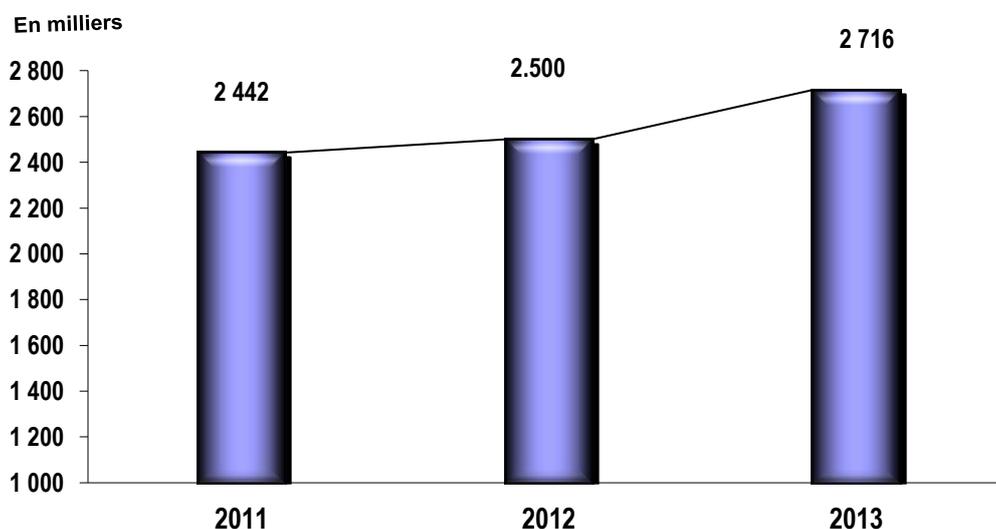
▣ Extension du réseau (Désenclavement du Monde Rural) :

- Les opérations réalisées dans le cadre du deuxième Programme National des Routes Rurales, se présentent comme suit :

EVOLUTION DES REALISATIONS AFFERENTES AUX CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS DES ROUTES



EVOLUTION DU NOMBRE DES POPULATIONS BENEFICIANT DU DESENCLAVEMENT DU MONDE RURAL



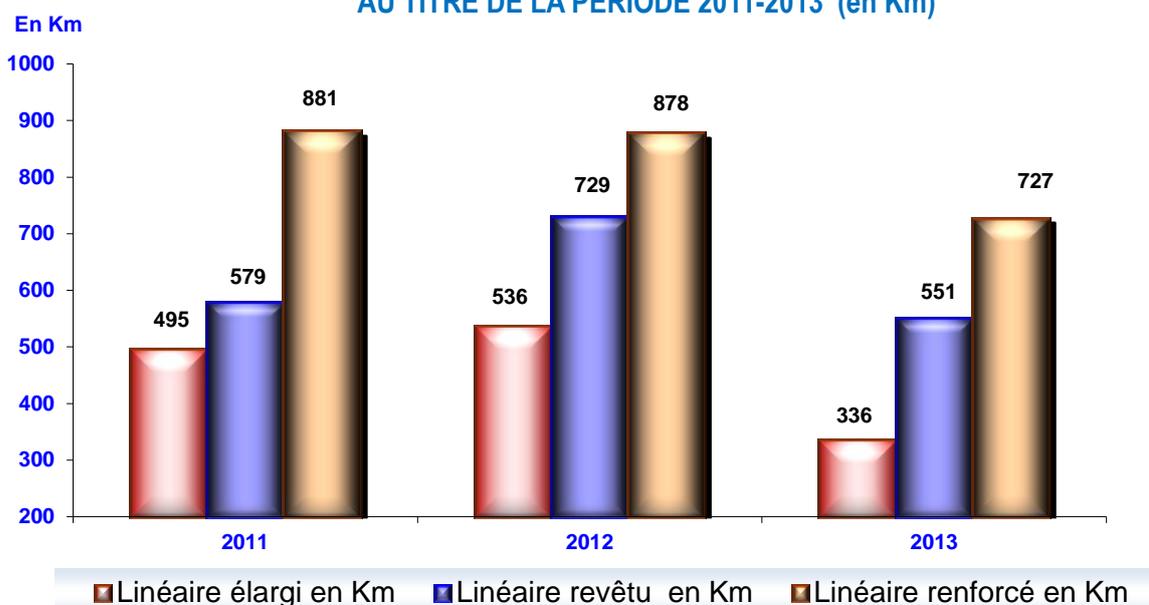
■ Maintenance routière et son adaptation :

- Les opérations de maintenance du réseau routier en revêtement et renforcement réalisées au cours de la période 2011–2013, ont porté sur 4.345 Km, soit une moyenne de 1.448 Kms/an ;
- Elargissement de 1.367 Km de routes étroites, soit environ 456 Kms/an en vue de moderniser le réseau routier et améliorer le niveau de service offert aux usagers.

Au titre de l'année 2013, les dépenses réalisées dans le cadre du FSR ont concerné :

- Le renforcement de 727 Kms, le revêtement de 551 Kms et l'élargissement de 336 Kms de routes étroites ;
- Le lancement des travaux de construction et d'aménagement de 13.225 Kms de routes rurales;
- La reconstruction de 77 ouvrages d'art en plus de 140 autres ouvrages réalisés en 2011 et 2012, soit environ 72 ouvrages d'art /an au cours de la période 2011-2013 ;
- L'amélioration de la sécurité routière à travers le traitement de 40 points noirs et l'aménagement de 13 Kms de pistes cyclables et de voies latérales pour les charrettes agricoles.

**ELARGISSEMENT ET MAINTENANCE DU RESEAU ROUTIER
AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (en Km)**



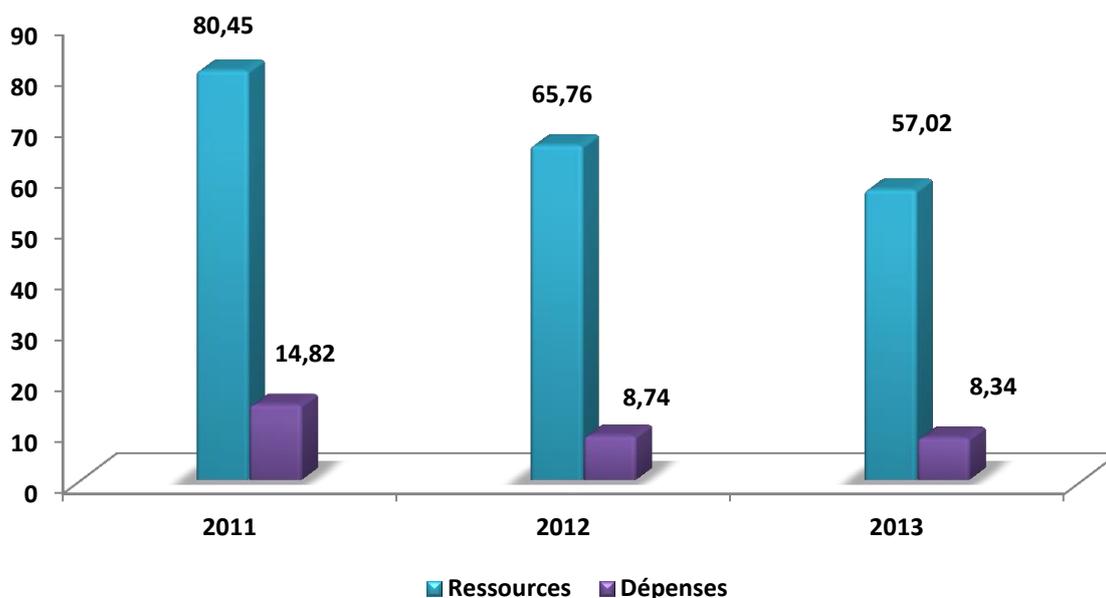
Les principales actions prévues en 2014 et 2015 dans le cadre du FSR se présentent comme suit :

NATURE DES OPÉRATIONS	2014	2015
Extension du réseau (Désenclavement du Monde Rural) :	323	350
Construction des routes (en Km)	159	250
Aménagement des pistes (en Km)	164	100
Maintenance routière et adaptation du réseau	1 460	1 900
Renforcement des routes (en Km)	460	800
Revêtement des routes (en Km)	600	600
Élargissement des routes étroites (en Km)	400	500
Entretien des Ouvrages d'art	40	40
Sécurité routière (traitement points noirs)	40	40
Versements au profit des partenaires (en MDH)	686	764

2.3.2- Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales :

Les recettes de ce fonds, constituées par des soldes reportés des années précédentes, ont atteint 57,02 MDH en 2013 contre 65,76 MDH et 80,45 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses dudit fonds, elles s'établissent en 2013 à 8,34 MDH contre 8,74 MDH en 2012 et 14,82 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FAEPPR AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Depuis 2009, ce fonds ne reçoit plus de dotation budgétaire dans la mesure où la contribution de l'Etat au PAGER totalisant 150 MDH annuellement, est versée directement à l'ONEE (Branche Eau) en charge de la mise en œuvre dudit programme.

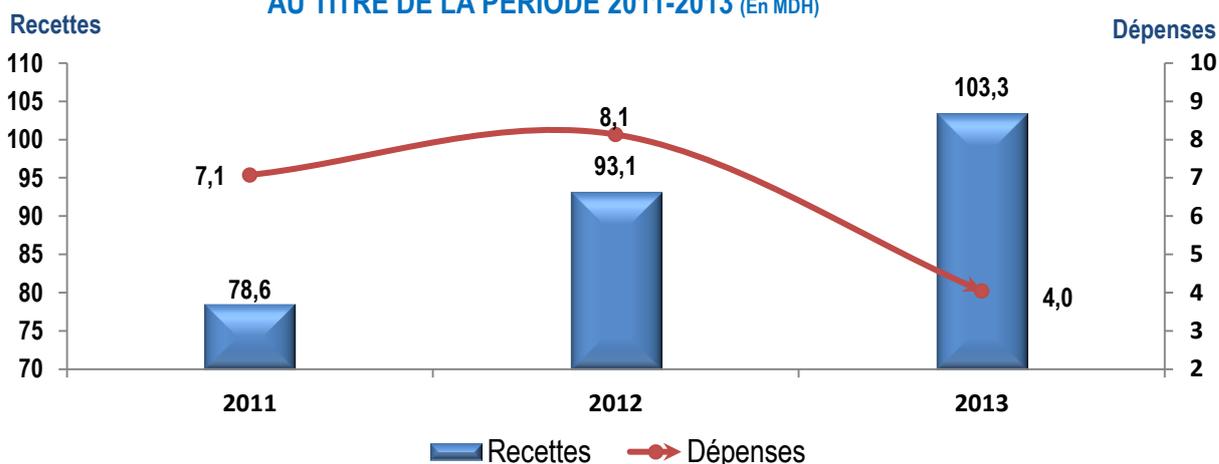
Les principaux indicateurs de réalisation du PAGER par l'ONEE au titre de la période 2009-2012 sont résumés comme suit :

	2009	2010	2011	2012
Contribution de l'Etat reçue (MDH)	75	150	150	150
Coût actuel des projets lancés (MDH)	93	199,5	207,6	219
Populations bénéficiaires	11.600	31.250	21.650	32.800
Impact sur le taux d'accès national	0,09%	0,23%	0,16%	0,24%

2.3.3- Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire :

Les ressources du fonds s'élèvent en 2013 à 103,3 MDH contre 93,1 MDH et 78,6 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant au montant total des dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, il a atteint 4 MDH en 2013 contre 8,1 MDH en 2012 et 7,1 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FDDPMP AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Les ressources réalisées dans le cadre du FDDPMP, au titre de ladite période, ont permis notamment de poursuivre la réalisation des principales actions suivantes :

- Travaux afférents aux opérations de délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- Travaux de consolidation du trait de côte et des plages, rechargement des plages en sable et petits ouvrages ;
- Elaboration des plans d'aménagement des ports et des plages en sable et petits ouvrages ;
- Acquisition de matériel technique pour la surveillance et la protection du domaine public maritime et portuaire.

Pour l'année 2014, le programme d'emploi de ce compte prévoit :

- La poursuite de la réalisation de la deuxième tranche des prestations, en matière d'études et de travaux topographiques d'actualisation des limites du domaine public maritime et portuaire concernant les préfectures et provinces de Nador, Al Hoceima, Tanger, El jadida, Chtouka Ait Baha, Tan Tan et Boujdour ;
- La réalisation des études relatives à l'élaboration du schéma directeur de valorisation du domaine public maritime, à l'utilisation et à la gestion de 9 plages situées à Lâayoune, Tiznit et Tanger et considérées comme les plages les plus sollicitées en matière d'occupation temporaire et d'activités touristiques et balnéaires ;
- La réalisation des études et des travaux de consolidation des traits de côtes par les nouvelles technologies, en l'occurrence, la télédétection spatiale et la photogrammétrie.

En 2015, la réalisation des principaux axes d'intervention du fonds se poursuivra à travers notamment :

- Les travaux topographiques d'actualisation des limites, de délimitation et de préservation du domaine public maritime et portuaire ;
- L'élaboration du Schéma Directeur de Valorisation du domaine public maritime ;
- La réalisation des études d'utilisation et de gestion des plages les plus sollicitées en matière d'occupation temporaires et d'activités touristiques et balnéaires au niveau de 11 plages situées dans les villes d' Al Hoceima, Mohammedia et Agadir.

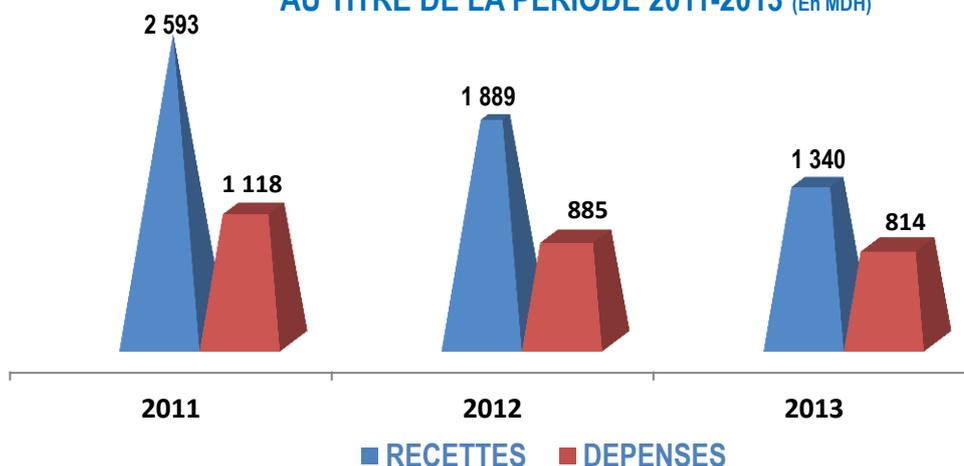
2.3.4- Fonds national du développement du sport :

Le compte d'affectation spéciale intitulé : «Fonds national du développement du sport (FNDS) » a été créé en 1987 en vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes au développement des sports notamment :

- La formation des élites sportives ;
- La préparation de la participation des sports de haut niveau aux compétitions sportives régionales, continentales et internationales ;
- L'insertion et la réinsertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau ;
- La construction des infrastructures sportives.

Les ressources et les dépenses du fonds ont enregistré, au titre de la période 2011-2013, une baisse annuelle, respectivement, de 28,11% et 14,66% en moyenne.

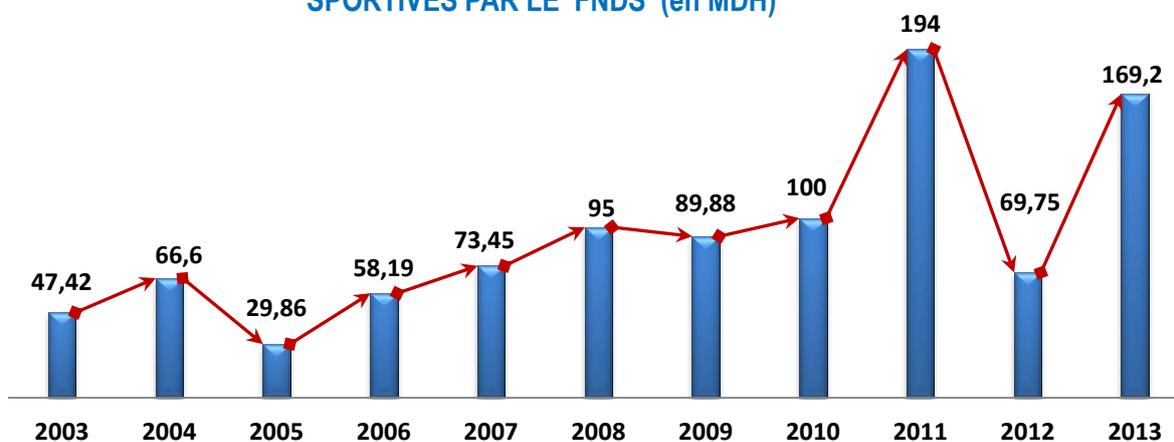
EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DU FONDS NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Les actions financées par ledit fonds sont ventilées comme suit :

1- Soutien aux fédérations sportives :

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX FEDERATIONS SPORTIVES PAR LE FNDS (en MDH)



Au titre de la période 2011-2013, le montant global des subventions accordées aux associations et fédérations sportives s'élève à 433,13 MDH.

L'octroi de subventions requiert la réalisation des objectifs et le respect des engagements contractuels notamment :

- ▣ Le programme d'action de chaque fédération en matière de sport de haut niveau ;
- ▣ Les actions sportives à mener par chaque fédération à travers tout le Royaume.

En 2012, le montant des subventions allouées aux fédérations sportives se chiffre à 69,75 MDH et concerne uniquement 33 fédérations ayant signé des contrats objectifs.

L'année 2013, quant à elle, a été marquée par l'adoption d'une nouvelle démarche de contractualisation basée sur l'évaluation des conventions d'objectifs 2010-2013. Cette démarche a donné lieu à la signature d'autres conventions d'objectifs couvrant la période 2013-2016 et fixant clairement les résultats à atteindre par les différentes fédérations sportives et les moyens à mettre à leur disposition par l'Etat.

▣ **Mise à niveau du football :**

La convention d'objectifs conclue avec la Fédération Royale Marocaine de Football au titre de la période 2010-2013, prévoit une dotation globale de 280 MDH pour la réalisation des opérations suivantes :

- la mise à niveau du football à travers le renforcement des infrastructures sportives ;
- le développement de la formation des joueurs et des arbitres ;
- l'amélioration de l'organisation des compétitions sportives.

Les principales opérations réalisées au titre de la période 2011-2013, portent sur les opérations suivantes :

- La réalisation de 19 terrains en gazon synthétique destinés aux clubs sportifs pour un montant d'environ 152 MDH, ainsi que de l'opération d'éclairage de ces 19 terrains ;
- L'acquisition d'autocars au profit des clubs sportifs pour une enveloppe globale de 40 MDH.

▣ **Mise à niveau de l'Athlétisme :**

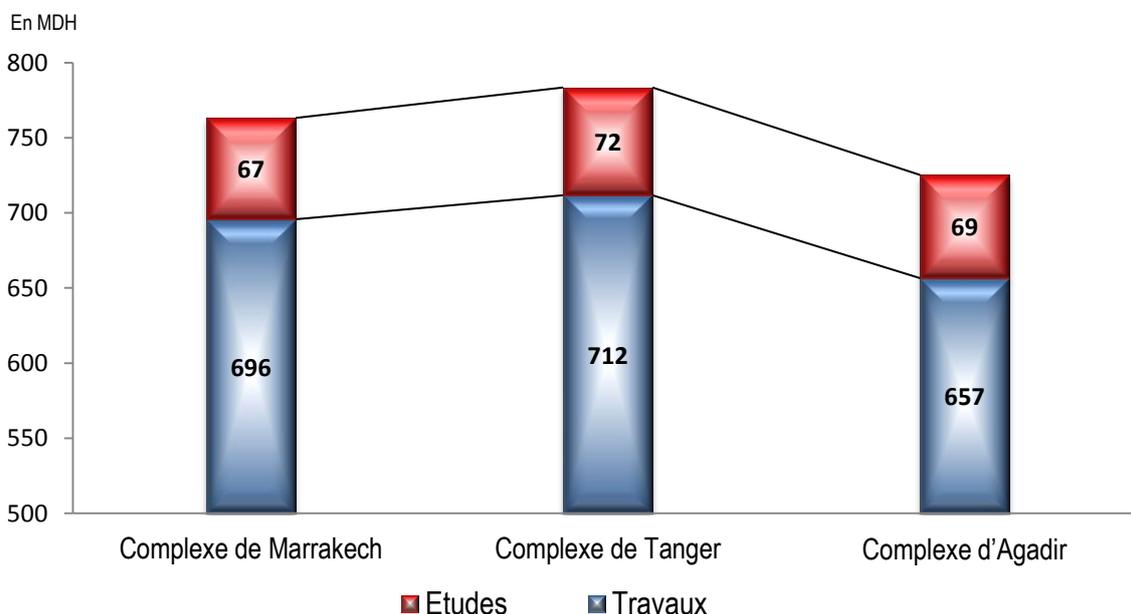
Une convention a été conclue avec la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme au titre de la période 2010-2013 pour la réalisation d'un programme de développement des infrastructures d'athlétisme pour une enveloppe globale de 400 MDH.

Ce programme prévoit la réalisation d'une académie internationale multidisciplinaire à Ifrane, de centres régionaux de formation à Al Haouz, Benslimane, Benguerir, Khemissat et Khénifra, un centre médico-sportif à Rabat ainsi que de pistes d'athlétisme dans 21 villes du Royaume.

2- Construction des grands stades et des infrastructures de proximité :

Les opérations réalisées dans le cadre de la stratégie tendant à doter le Maroc d'installations sportives répondant aux normes internationales, ont porté sur l'achèvement des travaux des stades d'Agadir, de Tanger et de Marrakech dont le coût total estimatif s'élève à 2 510 MDH, répartis comme suit :

COÛT TOTAL DES GRANDS STADES REALISES (en MDH)



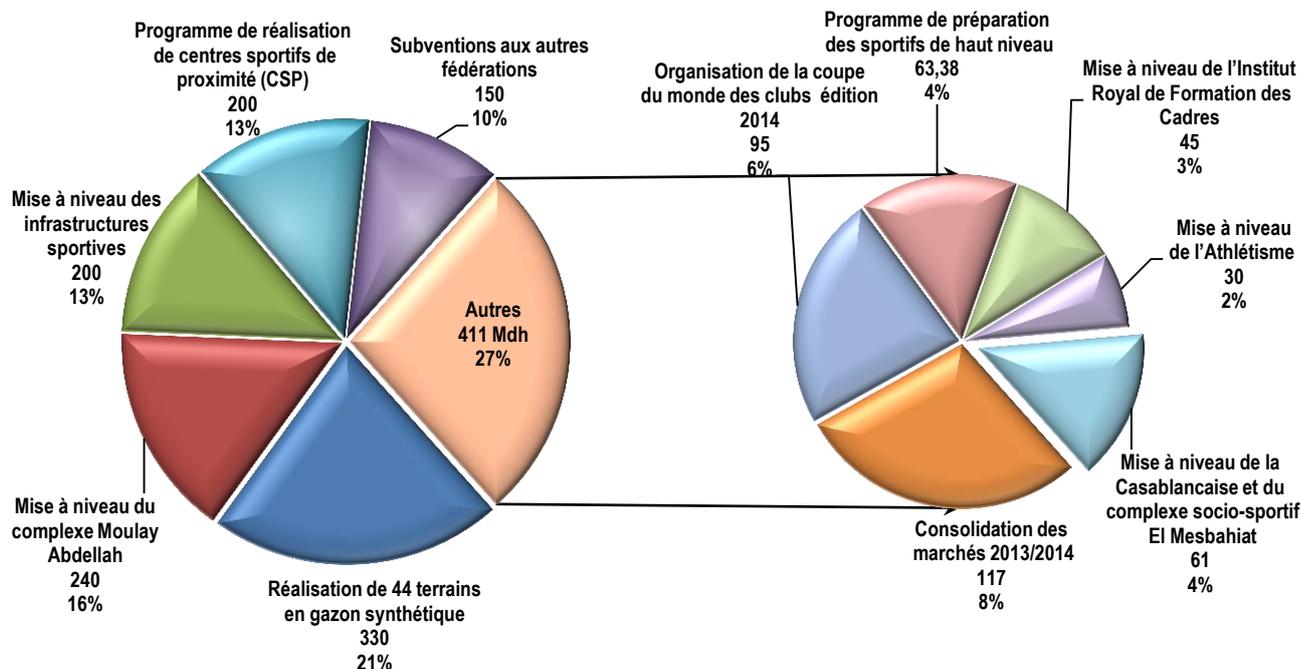
Pour le grand stade de Casablanca d'une capacité d'environ 70.000 places, les études de programmation urbaine et technique ainsi que la phase du concours d'architecte sont achevées. Le financement de ce projet estimé à 2.080 MDH sera assuré par le Budget de l'Etat à concurrence de 1.280 MDH, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social pour 600 MDH et la ville de Casablanca pour 200 MDH.

Dans le cadre du programme de mise à niveau des infrastructures sportives, les principales actions entreprises portent essentiellement sur :

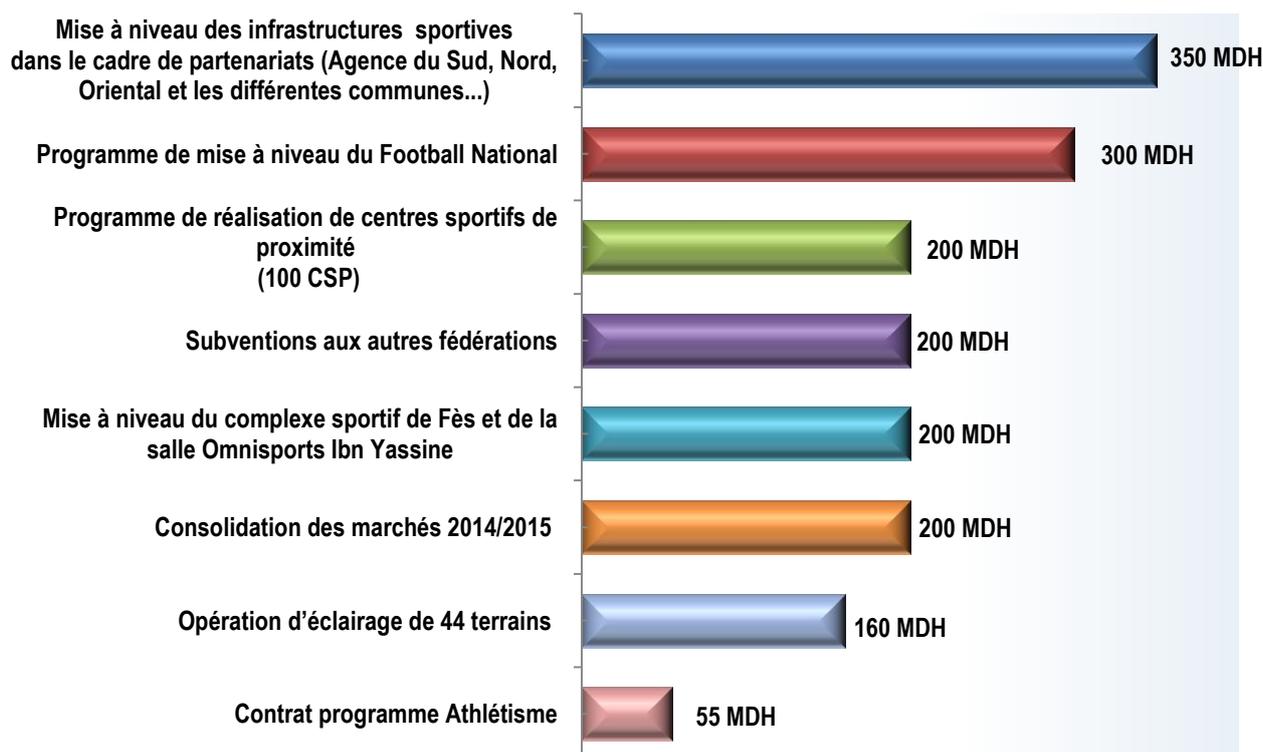
- la réalisation de salles couvertes omnisports (20 réalisées, 10 en cours, 10 à l'étude) ;
- la mise en place de centres dédiés aux sport-études (7 centres) ;
- l'aménagement de piscines (9 mises à niveau, 2 réalisées au niveau des Centres Sportifs de proximité « CSP ») ;
- la création d'un centre national de médecine du sport au sein de l'Institut National Sportif Moulay Rachid ;
- la mise à niveau de l'Institut Royal de Formation des Cadres et du centre Belle Vue relevant de l'institut précité pour un montant global de 143,16 MDH ;
- la mise en œuvre du programme de préparation des sportifs de haut niveau dont le coût s'élève à 330 MDH ;
- la réalisation d'environ 150 CSP en partenariat avec les collectivités territoriales pour un montant global de 100 MDH.

Ledit fonds contribue également, et en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé, au financement du programme d'infrastructures sportives de proximité portant sur la réalisation, durant la période 2009–2016, de 1000 clubs socio-sportifs de proximité pour un coût global de 750 MDH dont la moitié est prise en charge par le fonds.

REPARTITION DES ACTIONS DU FNDS PROGRAMMEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (en MDH)



OPERATIONS PROGRAMMEES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015



2.3.5- Fonds de service universel de télécommunications :

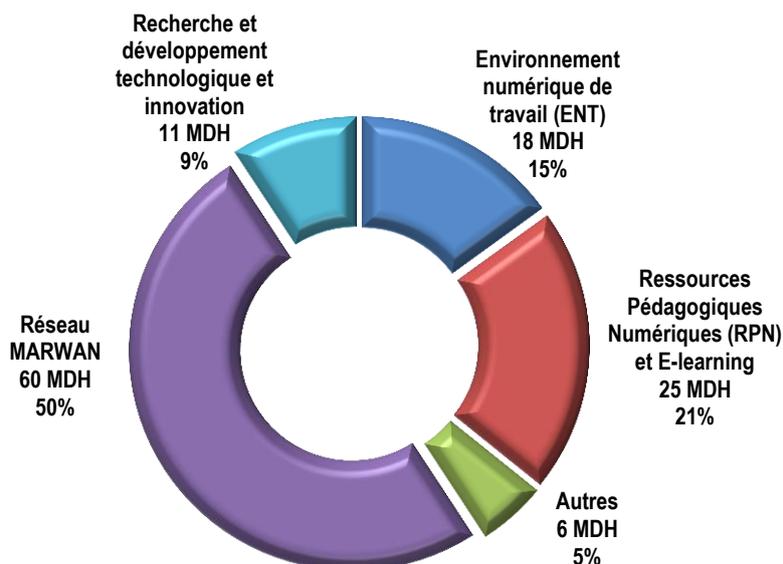
En 2013, les ressources du fonds s'élèvent à 1.834,8 MDH contre 1.333 MDH et 1.039,5 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses réalisées dans le cadre du compte, elles s'établissent à 17,6 MDH en 2013 contre 28,2 MDH en 2012 et 21,8 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FONDS AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (en MDH)



Les programmes réalisés dans le cadre du fonds, au titre de la période 2011-2013, se déclinent comme suit :

- ▣ **Programme PACTE**, accès de 8.389 localités rurales au réseau de télécommunications :... 1,67 MMDH ;
- ▣ **Programme Nafid@**, accès de 149.596 adhérents de la fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation au réseau Internet :..... 191 MDH ;
- ▣ **Programme INJAZ**, acquisition d'un PC portable et/ou d'une connexion Internet 3G, subventionnée(s) à hauteur de 85% au profit de plus de 86 000 étudiants de l'enseignement supérieur..... 307 MDH ;
- ▣ **Programme des Centres d'Accès Communautaires (CAC)**, équipement de 74 CAC d'outils de technologies de l'information et de la communication :..... 9,25 MDH ;
- ▣ **Programme Net-U**, permettant de couvrir dans sa première phase 100 à 150 établissements et cités universitaires nationaux en WIFI, pour un budget de 124 MDH s'étalant sur deux ans (2014 et 2015) ;
- ▣ **Programme E-SUP**, visant l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la généralisation de l'accès à l'information. D'un coût global de 120 MDH, ce programme a permis le financement des opérations suivantes :

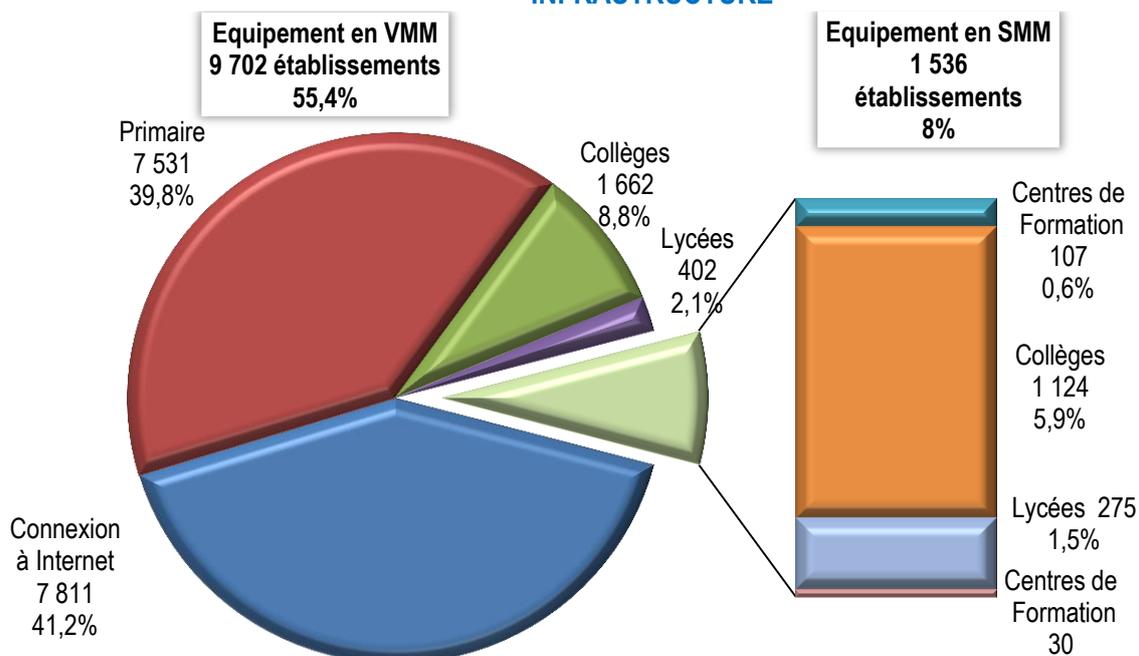


■ **Programme GENIE**, financé par le fonds à hauteur de 1.038 MDH et par le budget général à concurrence de 300 MDH. Les opérations réalisées à ce titre, s'articulent autour des axes suivants :

1. Infrastructure :

- ➔ 2.838 établissements équipés en salles multimédia (SMM) et en valises multimédia (VMM) et connectés à l'Internet ;
- ➔ 6.500 écoles primaires équipées en VMM;
- ➔ 100 écoles primaires équipés en Tableau Blanc Interactif (TBI) et en dispositif mobile Interactif (DMI) ;
- ➔ 1.429 collèges, lycées et écoles primaires équipés en SMM et VMM.

PLAN D'ACTION 2013-2014 DU PROGRAMME GENIE AXE INFRASTRUCTURE



2. Formation :

- 70 % (147.277) du corps pédagogique formé avec un budget de 116,5 MDH :
 - 4 modules spécifiques selon les standards de compétences de l'UNESCO ;
 - 900 formateurs principaux ;
 - 148 centres de formation GENIE créés dans toutes les académies, délégations et centres de formation initiale (CFI, CPR, ENS et ENSET).
 - Création à Rabat du Centre Maroc-Coréen de formation en TICE (don de 3 M \$).

3. Ressources numériques :

- 137 596 licences de contenus numériques sur CD-Rom ont été acquises ;
 - 520 inspecteurs formés et 20 000 enseignants encadrés par les inspecteurs ;
 - Mise en place du Laboratoire national de ressources numériques (LNRN) avec 10 ressources humaines dédiées et l'acquisition des équipements nécessaires à son démarrage ayant nécessité un budget de 3 MDH ;
 - Formation de 600 inspecteurs régionaux à l'usage des ressources numériques acquises ;
 - Diffusion des ressources numériques à tous les établissements scolaires sous format DVD et en LIGNE ;
 - Création du portail TICE (www.taalimtice.ma).

4. Développement des usages :

- Organisation de 200 ateliers de proximité, préparation de 200.000 mallettes d'information TICE pour leur diffusion auprès des enseignants et mise en place de l'Observatoire National des Usages des TICE (ONUTICE).

Les principaux programmes dont la réalisation se poursuivra en 2014 et 2015, portent sur :

- ▣ le parachèvement du programme PACTE et la poursuite de la mise en œuvre de programme INJAZ au titre de la 5^{ème} édition ;
- ▣ la mise en place des Centres d'Accès Communautaires (CAC) ;
- ▣ le lancement de la mise en œuvre des programmes NET-U et E-SUP.

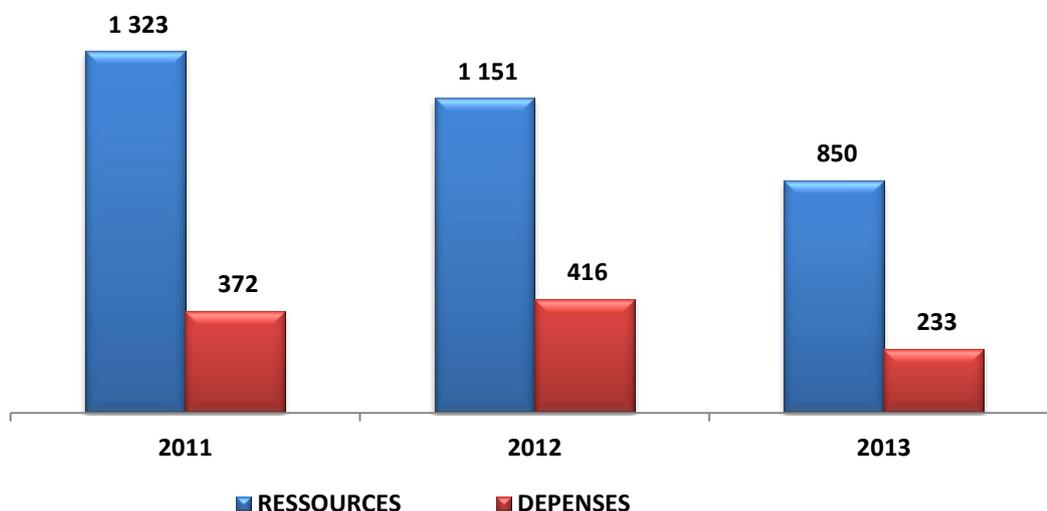
Le financement des actions programmées au titre de l'année 2015 se décline comme suit :

- ▣ Subventions au profit des exploitants de réseaux publics de télécommunications au titre de la réalisation des projets de service universel :..... 300 MDH ;
- ▣ Programme NET-U :..... 124 MDH ;
- ▣ Programme de généralisation des TIC aux établissements de l'enseignement supérieur- E-SUP :120 MDH ;
- ▣ Programme CAC :15 MDH ;
- ▣ Externalisation du contrôle de réalisation du programme PACTE :..... 12 MDH .

2.3.6- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain :

Les ressources du fonds s'élevant en 2013 à 849,8 MDH contre 1.151,2 MDH et 1.323,4 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 19,87%.

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU FARTRUI AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (en MDH)

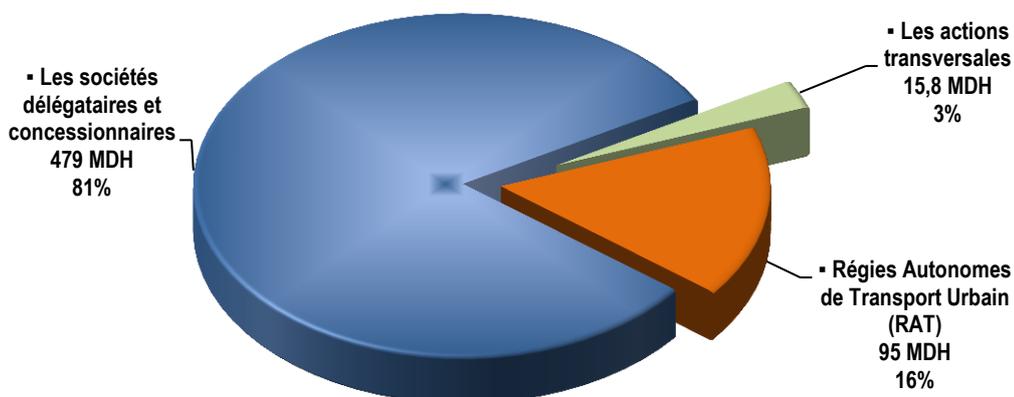


Au titre de la période 2011-2013, les subventions accordées aux opérateurs du transport urbain en vue de les accompagner dans la mise à niveau dudit secteur, ont évolué comme suit :

(en MDH)

Opérateurs	2011	2012	2013	Total
Régies Autonomes de Transport Urbain (RAT)	65,0	15,0	15,0	95,0
Sociétés délégataires et concessionnaires	120,0	205,4	153,2	478,6
Actions transversales	4,4		11,4	15,8
Total	189,4	220,4	179,6	589,4

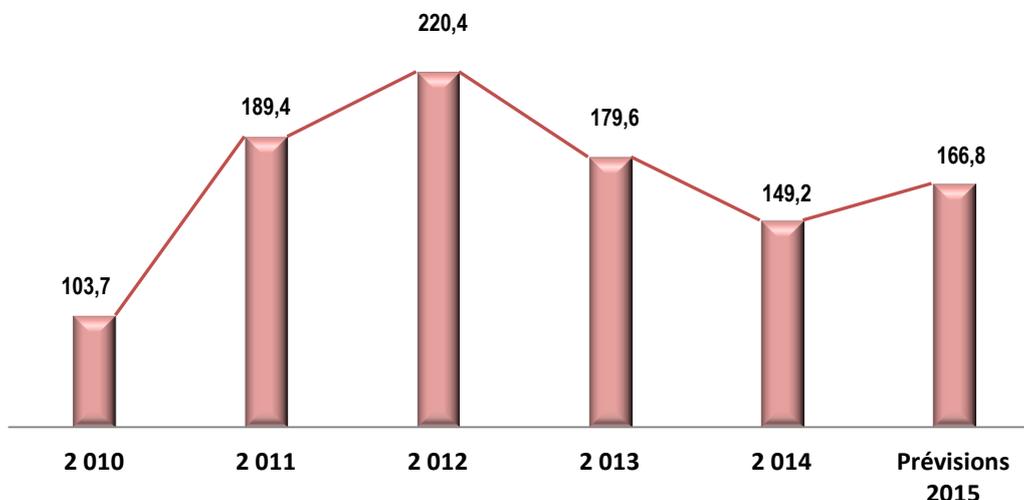
SUBVENTIONS ALLOUEES AUX OPERATEURS DU TRANSPORT URBAIN AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement du parc de taxis, 4.127 véhicules à usage de taxis de 2ème catégorie ont été renouvelés et 1.000 autres véhicules sont en instance de renouvellement.

Globalement, les subventions allouées par le fonds ont évolué comme suit :

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DU FONDS (FARTRUI) AU TITRE DE LA PERIODE 2010-2015 (En MDH)



Les principales actions programmées au titre des années 2014 et 2015, sont en plus de la poursuite du programme renouvellement du parc des taxis de la deuxième catégorie, le lancement d'un programme similaire pour le parc des taxis de première catégorie.

Les crédits mobilisés dans le cadre du programme de soutien au renouvellement du Parc de Taxis seront largement compensés par l'effet induit en matière d'économie de la consommation de carburant et d'amélioration des conditions de travail et des revenus des professionnels, de la qualité du service et de l'environnement.

Les principales actions réalisées par le Ministère de l'équipement, du transport et de la Logistique dans le cadre dudit fonds, peuvent être résumées comme suit :

■ **Formation aux métiers du transport routier et de la sécurité routière :**

A ce titre, il est prévu de poursuivre l'organisation des actions de formation continue au profit des conducteurs professionnels, des moniteurs de l'enseignement de la conduite, des animateurs de sessions d'éducation à la sécurité routière, des agents de visites techniques et des conseillers à la sécurité du transport de marchandises dangereuses.

Il a été procédé ainsi à la mise en œuvre d'une première formation continue en faveur de 140.000 conducteurs de transport routier de marchandises et de voyageurs par autocar d'un coût total de 131,8 MDH.

■ **Elaboration d'un ensemble d'études pour le développement du transport interurbain (transport international routier de marchandises, transport routier de voyageurs et transport en milieu rural) :**

Les études lancées pour la mise à niveau du transport interurbain, visent à améliorer les conditions de transport et à doter l'administration d'outils de décisions, dans la perspective de mieux appréhender la problématique du transport dans le milieu rural et de proposer un plan d'action adapté aux spécificités propres de chaque province.

Mise en place de guichets sociaux :

Le programme de création de guichets sociaux réservés aux professionnels et employés des secteurs du transport routier de personnes et de marchandises, ainsi que celui par taxi de 1ère et 2ème catégorie, est destiné aussi bien à la vulgarisation des produits sociaux existants et futurs, qu'au recensement des professionnels et employés desdits secteurs et de leurs ayants droit dans la perspective de la mise en place de nouveaux produits sociaux alternatifs ou complémentaires.

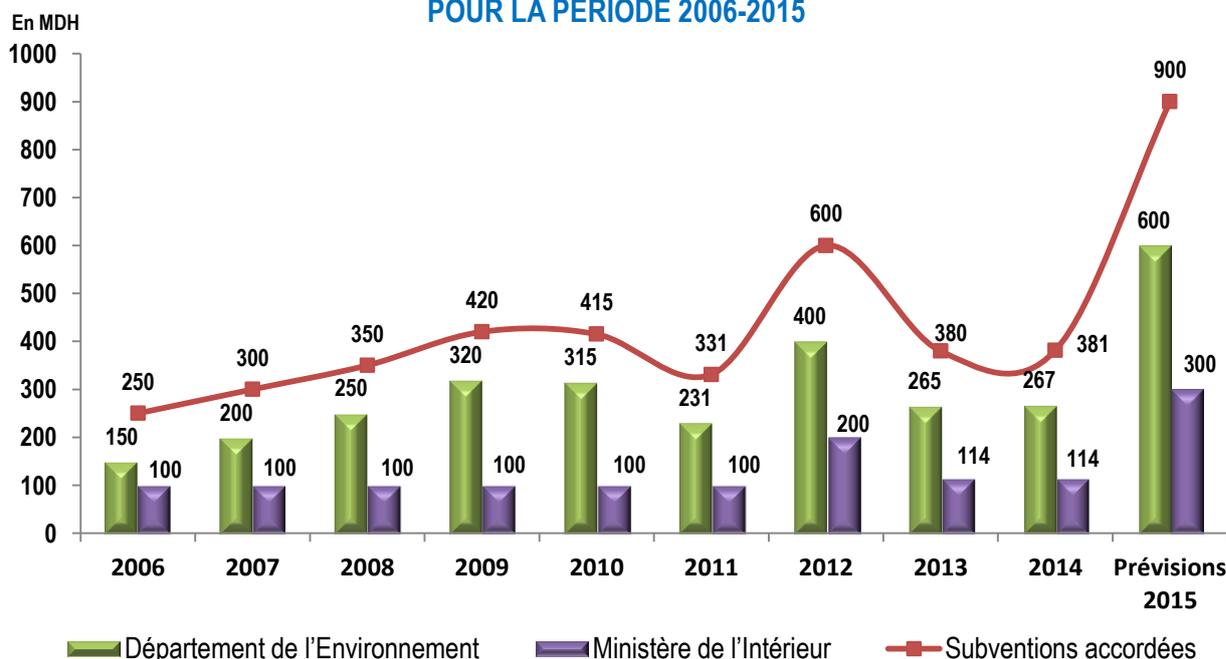
2.3.7- Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées :

Les dotations budgétaires affectées à ce fonds dont le montant s'élève à 1.692 MDH durant la période 2011-2014, sont mobilisées pour contribuer au financement du programme national d'assainissement liquide (PNA) dont les objectifs principaux à l'horizon 2020 sont :

- Atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% en milieu urbain ;
- Rabattre la pollution d'au moins 60% ;
- Réaliser des ouvrages d'épuration ;
- Améliorer le taux de professionnalisation de la gestion du service d'assainissement liquide.

Les besoins d'investissement globaux du PNA sont estimés à 43 milliards de dirhams pour équiper 330 villes et centres urbains au profit d'une population de 10 millions d'habitants.

EVOLUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES ALLOUEES AU FALEEU POUR LA PERIODE 2006-2015



Durant la période 2011-2013, ledit fonds a participé au financement des projets d'assainissement liquide, en partenariat avec l'ONEP (ONEE- Branche Eau-) et les régies, pour un montant total de 1.311 MDH, dont 414,24 MDH représentant la contribution du Ministère de l'Intérieur et 896,42 MDH celle du département de l'Environnement.

A fin 2013, la situation de l'assainissement liquide en milieu urbain a été caractérisée par :

- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 38 % en 2013 contre 36% en 2012 et 7% en 2005 ;
- Un parc de 79 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement contre 73 en 2012 et 21 en 2005 ;
- Un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide de 73% contre 72% en 2012 et 70% en 2005.

Au titre de l'année 2014, les crédits mobilisés dans le cadre de ce fonds dont le montant s'élève à 430 MDH, permettront d'améliorer les indicateurs de l'assainissement liquide comme suit :

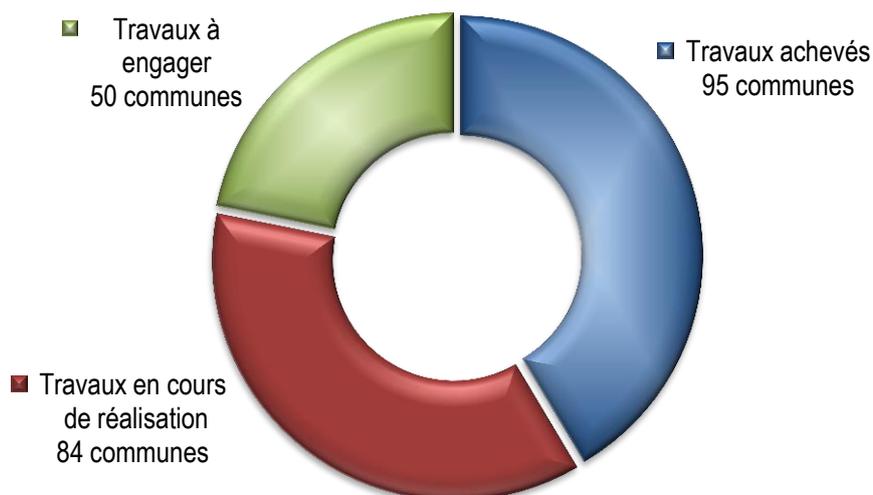
- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 40%;
- Un taux de raccordement au réseau à environ 74%.

Pour les années 2014 et 2015, une dotation budgétaire de 1.281 MDH est programmée dans le cadre du fonds en vue de faire face aux besoins d'investissement liés au programme national d'assainissement liquide. Ces crédits permettront de poursuivre l'appui aux projets d'assainissement en cours de réalisation ou programmés au titre de l'année 2015 dans 134 communes.

Dans le cadre dudit programme, 229 communes ont bénéficié du soutien financier du fonds, entre 2006 et 2014 pour un coût total de 3.045 MDH. Un nombre important de projets a ainsi pu démarrer.

L'état d'avancement de ces projets se décline comme suit :

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE



Au titre de l'année 2015, les prévisions de financement des projets d'assainissement liquide dont le coût est estimé à 1.026 MDH, concernent :

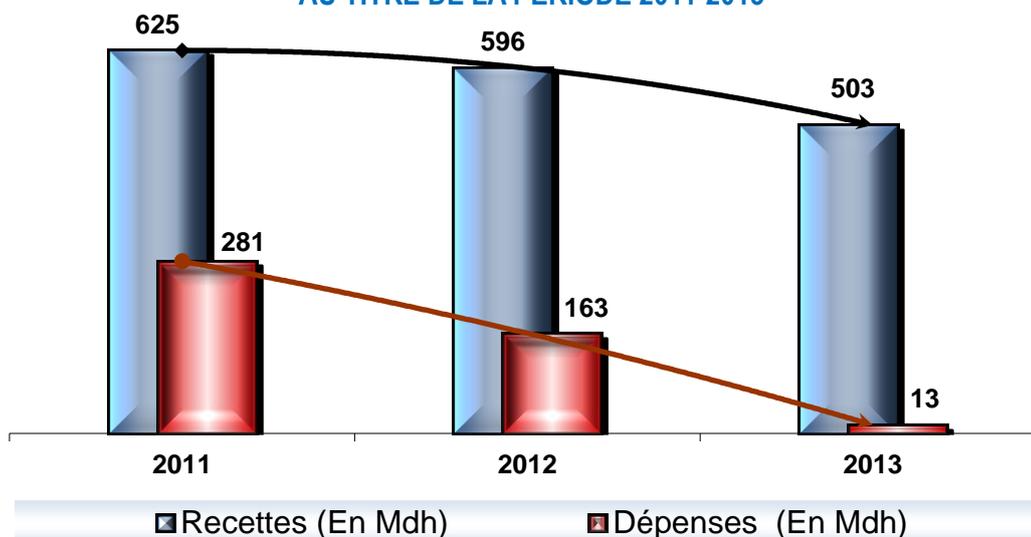
1. Le programme ONEE.....653 MDH ;
2. Le programme des Régies373 MDH.

2.3.8- Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement :

Les ressources de ce fonds, constituées exclusivement de dotations du budget général et s'élevant en 2013 à 503,2 MDH contre 596,3 MDH et 625 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 16,75%.

Les dépenses réalisées au titre de la période 2011-2013 dont le montant total s'élève à 457 MDH, ont contribué à la mise en œuvre du Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM).

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FNPME AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les projets financés dans le cadre du PNDM dont le coût est estimé à 37 milliards de dirhams, visent essentiellement :

- ▣ la modernisation de la gestion des déchets ménagers grâce à la professionnalisation des intervenants ;
- ▣ la protection de l'environnement et le développement des activités de recyclage des déchets ;
- ▣ la généralisation des plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces du Royaume ;
- ▣ la formation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés sur la problématique des déchets.

Le PNDM a contribué à la mise en œuvre des projets suivants :

- ▣ Réalisation des décharges contrôlées :
 - 15 décharges contrôlées ont été réalisées dont 1 en exploitation. Elles ont permis de traiter 1.533.250 T/an, soit 37 % de la totalité des déchets ménagers produits au Maroc contre 10 % avant l'année 2008 ;
 - 6 décharges contrôlées en cours de construction.
- ▣ Réhabilitation des décharges sauvages :
 - 26 décharges sauvages ont été réhabilitées;
 - 20 décharges non contrôlées en cours de réhabilitation.

■ Réalisation des plans directeurs :

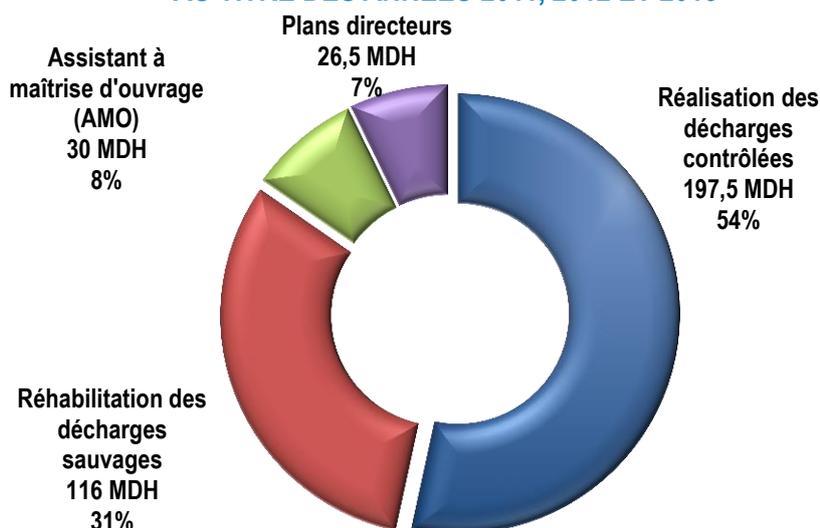
➤ 7 plans directeurs sont élaborés et 62 en cours de réalisation.

Concernant le taux de collecte professionnalisée, il est de 80,5% actuellement contre 44% avant l'année 2008.

Au titre des années 2011 à 2013, la contribution du fonds à la réalisation des actions programmées dans le cadre du PNDM, se présente comme suit :

(en MDH)				
Actions	2011	2012	2013	Total
Réalisation des décharges contrôlées	63,5	130	4	197,5
Réhabilitation des décharges sauvages	51,0	50	15	116,0
Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)		20	10	30,0
Plans directeurs	25,5		1	26,5
Total	140,0	200	30	370,0

**CONTRIBUTIONS ALLOUEES DANS LE CADRE DU PNDM
AU TITRE DES ANNEES 2011, 2012 ET 2013**



Afin d'assurer la continuité de la mise à niveau environnementale des entreprises marocaines, un nouveau mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique (MVDIH) a été mis en place. Au titre de la période 2011-2014, une dotation budgétaire de 105 MDH a été allouée à ce mécanisme pour contribuer au financement de la dépollution industrielle.

Dans le cadre de la mise à niveau environnementale du secteur de la poterie, une convention-cadre a été signée entre le Département de l'Environnement, le Département de l'Artisanat et l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) pour la participation et l'intervention dans le projet dont l'objectif est l'élimination des émissions de gaz polluantes engendrées par les fours traditionnels.

Ce projet vise aussi :

- L'augmentation de la capacité de production ;
- L'amélioration de la qualité des produits artisanaux ;
- L'amélioration des techniques et de l'outil de production ;
- La préservation de la santé des populations avoisinantes et du personnel.

Pour la mise en œuvre du programme pilote pour la promotion de la production et l'utilisation de sacs écologiques en toile comme alternative aux sacs en plastique, une enveloppe budgétaire de 70 MDH a été mobilisée dans le cadre du FNPME pour encourager des alternatives écologiques aux sacs en plastique, à travers la production de sacs en toile par des coopératives de couture et leur distribution aux ménages par des associations environnementales locales.

Les actions financées dans le cadre du projet «Gestion Intégrée des Zones Côtières» (GIZC), permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- L'accompagnement et le soutien des petites et moyennes exploitations et entreprises (PME) dans les régions concernées ;
- La préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers face à l'exploitation économique et au changement climatique ;
- Le maintien à un niveau durable, de l'exploitation de la ressource halieutique qui contribue à la subsistance de diverses communautés ;
- L'augmentation de la résilience des communautés locales à travers la diversification de leurs revenus afin de minimiser leur dépendance à l'égard d'une seule ressource dont la durabilité est devenue incertaine.

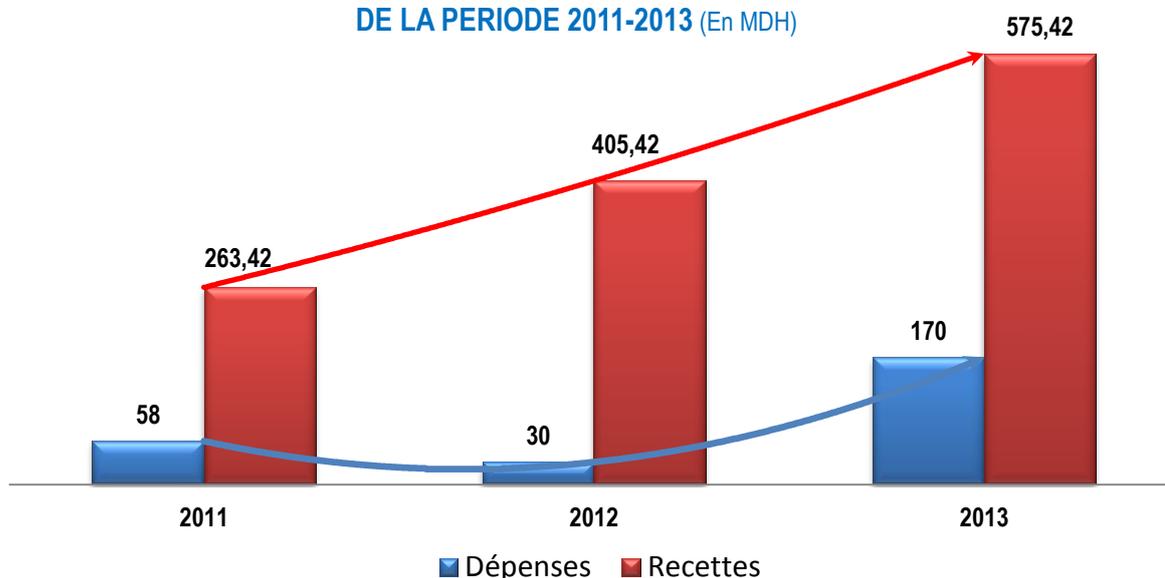
Le coût estimé de ce projet est de 224 MDH (25 M\$) dont 178 MDH (20 M\$) au titre de la contribution de l'Etat, le reste étant mobilisé à travers un don de la Banque Mondiale, soit 46,4 MDH (5,18 M\$).

2.3.9- Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles :

Les ressources mobilisées par le fonds en 2013, s'élèvent à 575,42 MDH contre 405,42 MDH et 263,42 MDH, respectivement, en 2012 et 2011.

Quant aux dépenses réalisées par le compte, elles ont atteint en 2013, 170 MDH contre 30 MDH en 2012 et 58 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FLECN AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Au titre de la période 2009-2013, les ressources dudit fonds ont contribué au financement des opérations et programmes suivants :

1. Actions de restauration et de reconstruction des installations endommagées ayant trait aux infrastructures ci-après :

- **Les routes, pistes et ouvrages d'art** : les actions portant sur le rétablissement des routes,

l'ouverture de pistes provisoires et la réparation des dégâts causés par les crues au niveau des routes et des ouvrages d'art, ont nécessité la mobilisation d'un montant de 250 MDH ;

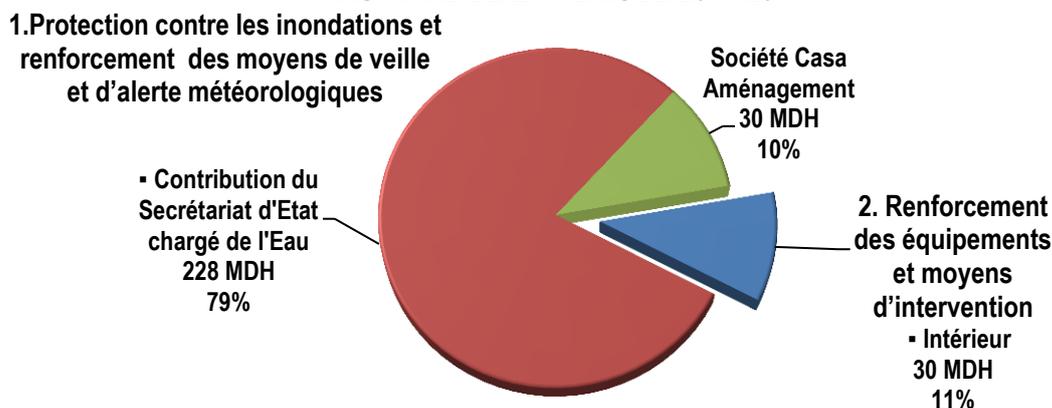
- ▣ **Les infrastructures d'irrigation :** les actions financées dans le cadre du fonds portent sur la réparation des ouvrages d'irrigation affectés par les crues. Le montant de la contribution du fonds auxdites opérations s'élève à 150 MDH ;
- ▣ **L'habitat :** L'enveloppe allouée au financement du programme d'urgence au profit des sinistrés des inondations s'élève à 100 MDH;
- ▣ **L'appui aux entreprises sinistrées :** les actions prévues consistent en la mise en place d'un fonds de garantie auprès de la Caisse centrale de garantie (CCG) d'un montant de 200 MDH dont 50 MDH au profit de l'ANPME. Les opérations réalisées concernent notamment, les entreprises sinistrées dans les zones industrielles de Mghogha à Tanger sous forme de prise en charge des droits de douane au titre de l'importation de pièces de rechange et de matières premières nécessaires au redémarrage de leurs activités pour un montant de plus de 25 MDH.

2. Construction des installations de prévention et renforcement des moyens d'alerte et de veille selon le programme suivant :

- ▣ **Les ouvrages hydrauliques :** en vue d'accélérer le rythme de réalisation des ouvrages de protection contre les inondations intéressant les 50 points noirs jugés prioritaires, un programme comportant 7 opérations concernant 6 provinces, notamment Tanger, Fnideq, Nador, Al Hoceima, Boulemane et Oujda, a été élaboré, au titre la période 2009-2013, pour un montant de 590 MDH. Les opérations entamées en 2009 et poursuivies en 2013, ont nécessité un montant total de 280 MDH dont 138 MDH pour la réalisation du projet de Mghogha ;
- ▣ **Les moyens de prévision et d'alerte météorologiques :** dans le but d'améliorer les délais d'émission d'alertes météorologiques, de la qualité et de la précision des prévisions météorologiques, un plan d'action triennal de la Direction de la météorologie nationale portant, notamment, sur l'extension de la couverture des radars météorologiques, l'installation de systèmes d'annonces et d'alertes des crues, l'amélioration de la densité du réseau d'observation météorologique, le renforcement du réseau d'observation automatique, l'amélioration des modèles de prévision numérique et le développement des systèmes de collecte de données et de diffusion des bulletins et des alertes météorologiques, a été élaboré pour un coût total s'élevant à 210 MDH dont 135,50 MDH ont été mobilisés en 2010.

Au cours de la période 2011-2014, les dépenses du FLECN d'un montant de 288 MDH, ont permis de financer les opérations de lutte engagées par les différents intervenants comme suit :

**REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DU FLECN
AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2014**

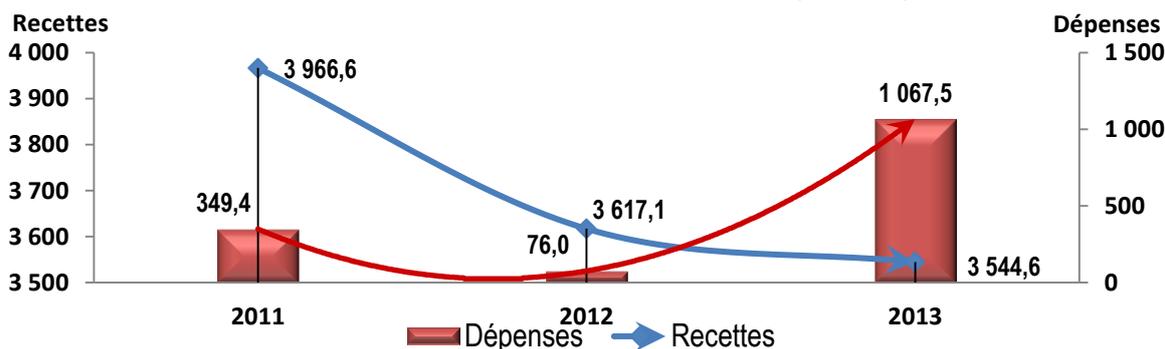


Au titre de l'année 2015, le fonds continuera son appui au programme d'accélération de la réalisation des ouvrages de protection contre les inondations dont, notamment, la protection de la zone industrielle de Mghogha à Tanger et de Melloussa, ainsi que le renforcement des moyens de veille et d'alerte météorologiques.

2.3.10- Fonds de développement énergétique :

Les recettes de ce fonds, constituées en totalité par des soldes reportés des années précédentes, s'établissent à 3.544,64 MDH en 2013 contre 3.617,14 MDH et 3.966,57 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Les dépenses du fonds s'élèvent, quant à elles, à 1.067,5 MDH en 2013 contre 76 MDH en 2012 et 349,4 MDH en 2011.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FDE AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Les dépenses réalisées dans le cadre du fonds, au cours de la période 2009-2013, d'un montant total de 3.770,42 MDH, ont servi notamment à réaliser les actions suivantes :

- ▣ La réhabilitation, la rénovation et la mise à niveau du parc de production d'énergie électrique de l'ONEE 1.500 MDH ;
- ▣ La participation de l'Etat au capital de la Société d'investissement énergétique :.... 710 MDH ;
- ▣ La contribution à l'augmentation du capital de MASEN (société Moroccan Agency for Solar Energy) et la mise en service de la 1ère tranche de la centrale solaire d'Ouarzazate d'une capacité de 160 MW.....687,5 MDH ;
- ▣ Le remboursement au profit des distributeurs de l'électricité, dans le cadre de l'opération (-20/-20), de la ristourne sur la consommation de l'électricité :..... 311 MDH ;
- ▣ Financement du programme de recherche de l'Institut de Recherches en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN) pour la période 2011-2016..... 50 MDH ;
- ▣ Le versement, à titre de prêt remboursable, à la Société Renault Tanger Med dans le cadre de la mise en place d'une unité « zéro carbone » et « zéro rejet industriel liquide » :...70,61 MDH ;
- ▣ La mise en place de l'option « Energies renouvelables » au sein de l'ENIM :..... 3,81 MDH.

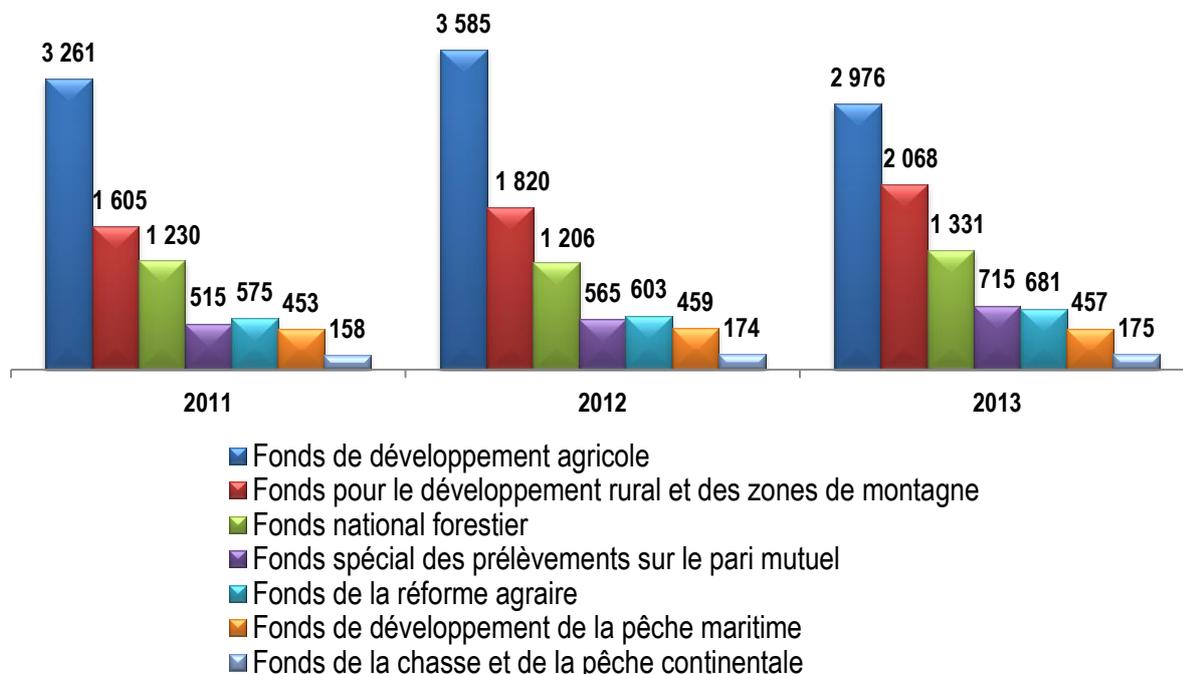
Les actions programmées dans le cadre du FDE au titre de l'année 2014, portent sur un montant de 533 MDH et concernent ce qui suit :

- ▣ La contribution à l'augmentation du capital de MASEN :..... 437,5 MDH ;
- ▣ La poursuite du financement du programme de recherche de l'IRESEN :..... 50 MDH ;
- ▣ Le versement au profit de la Société Renault Tanger Med dans le cadre de la mise en place d'une unité « zéro carbone » et « zéro rejet industriel liquide » :..... 44,72 MDH ;
- ▣ L'achèvement de la mise en place, au sein de l'ENIM, de l'option « Energies renouvelables » :0,77 MDH.

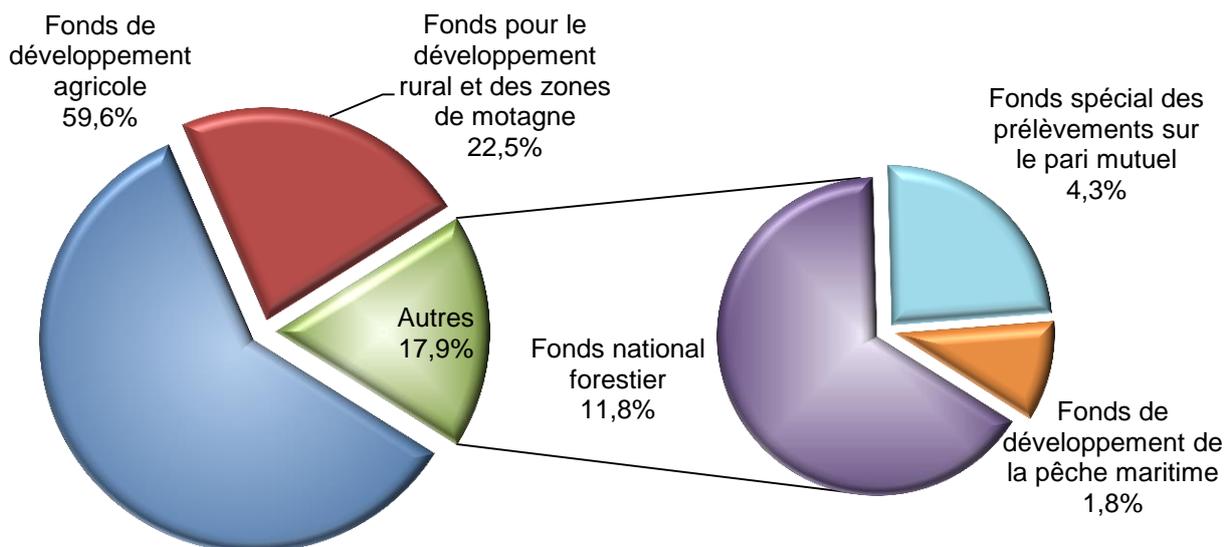
SECTION IV – DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'action intéressent le secteur agricole et de la pêche, sont au nombre de 7 en plus du Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse et réalisent globalement 10,10 % du total des dépenses des CAS en 2013.

EVOLUTION DES RECETTES DES CAS INTERESSANT LE DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (en MDH)

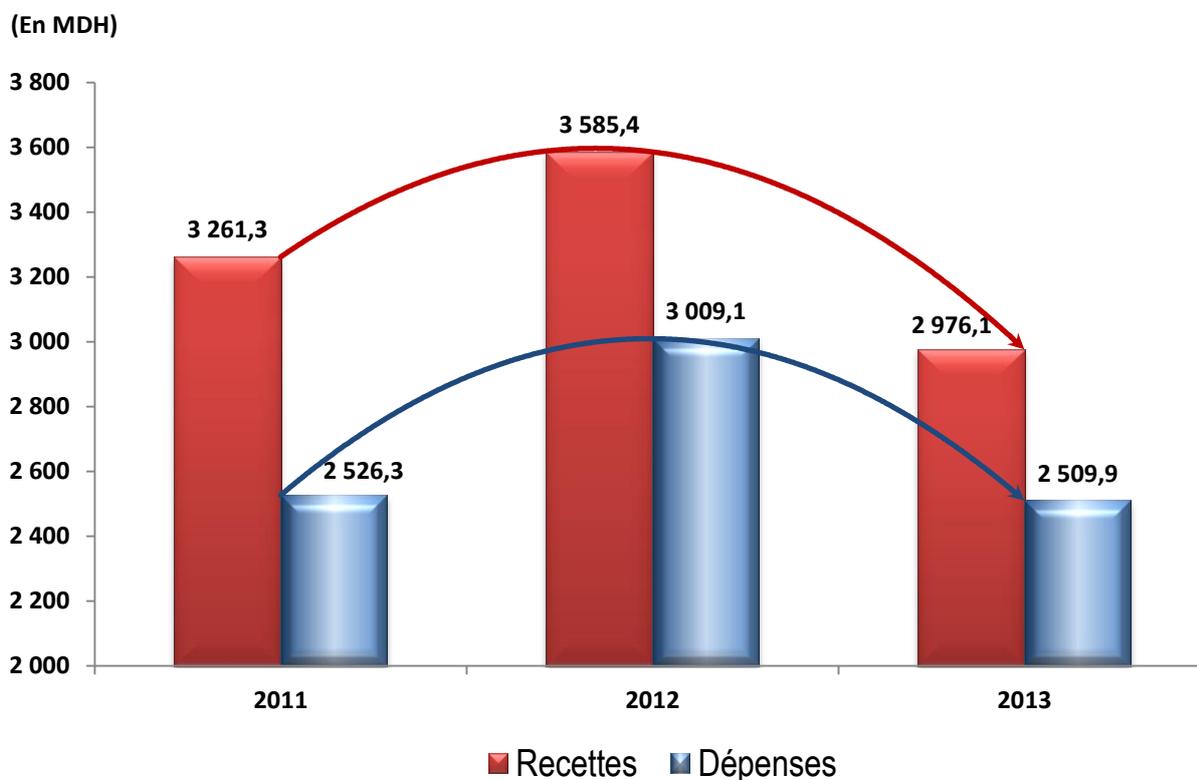


PART DES DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013



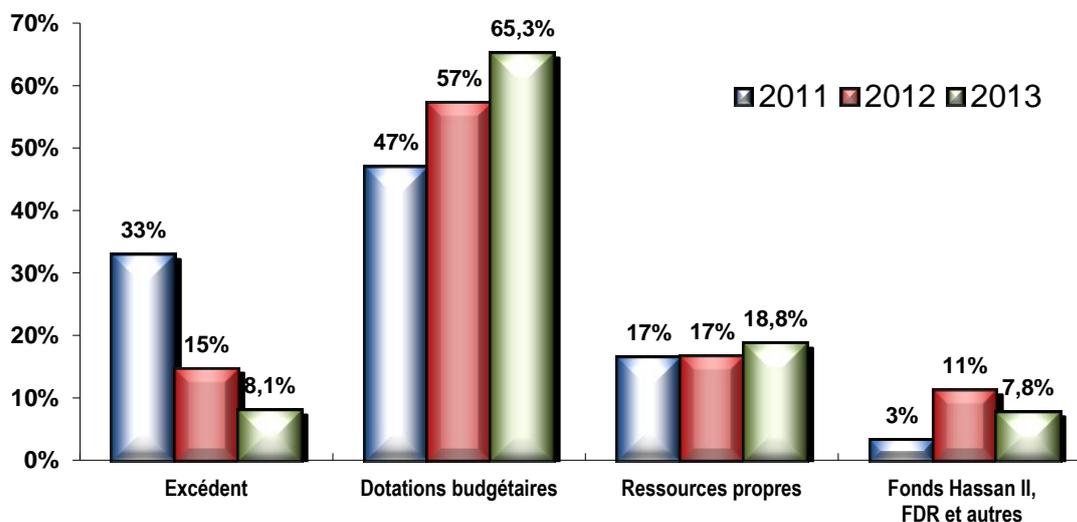
2.4.1- Fonds de développement agricole :

L'évolution des recettes et des dépenses réalisées par le FDA au cours de la période 2011-2013, se présente comme suit :



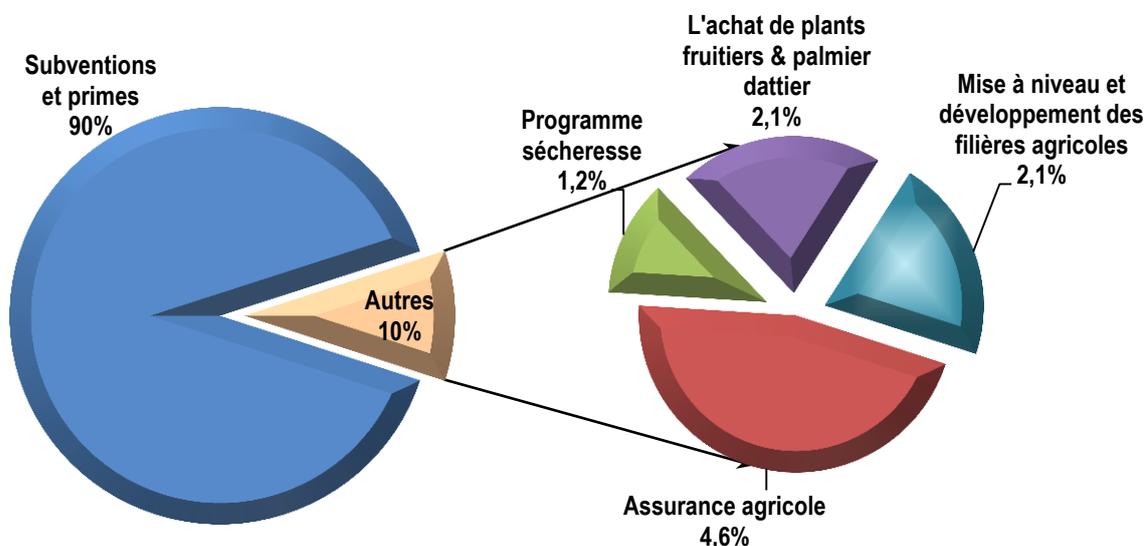
Les ressources dudit fonds s'élèvent à 2.976,1 MDH au titre de l'année 2013 contre 3.585,4 MDH et 3.261,3 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 4,47%.

Les principales ressources du FDA au titre des années 2011, 2012 et 2013, se répartissent comme suit :



S'élevant à 2.509,95 MDH en 2013, les dépenses effectuées dans le cadre du FDA ont permis la réalisation des principales actions suivantes :

REPARTITION DES DEPENSES REALISEES PAR ACTION EN 2013

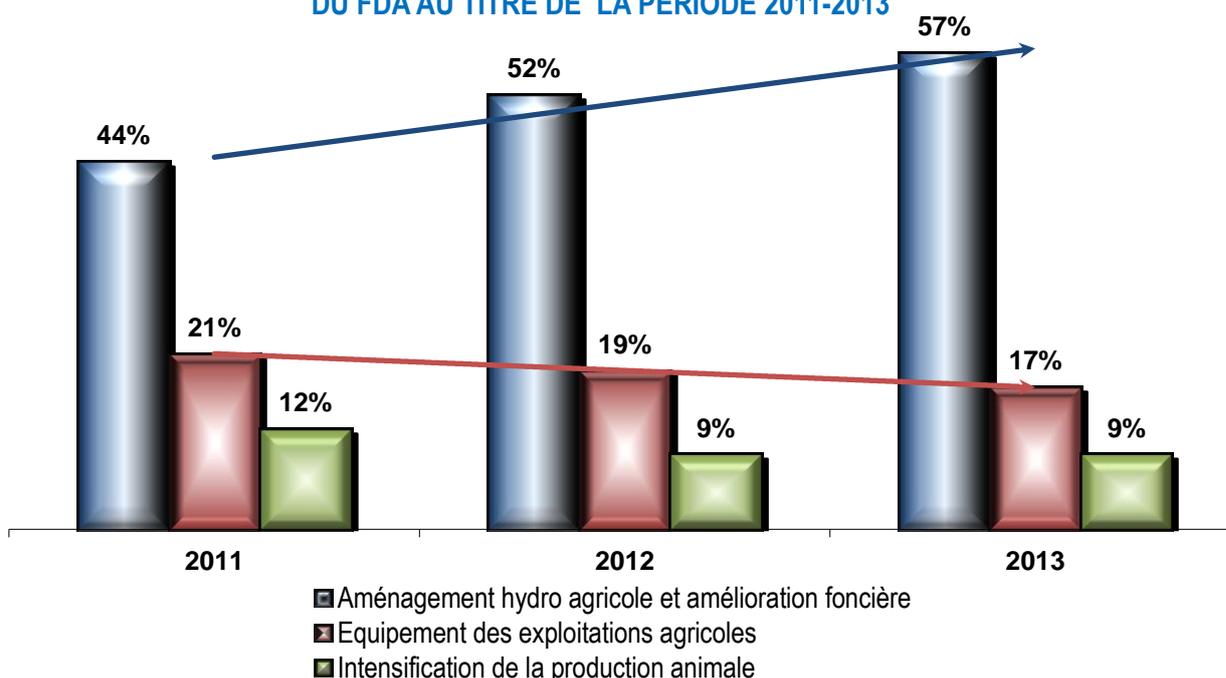


En 2013, trois rubriques absorbent près de 83% de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'octroi de subventions et de primes. Il s'agit de :

- L'aménagement hydro-agricole et l'amélioration foncière (57%) ;
- L'équipement des exploitations agricoles (17%) ;
- L'intensification de la production animale et l'arboriculture fruitière (9%).

L'évolution des dépenses relatives à ces rubriques, au titre de la période 2011-2013, se présente comme suit :

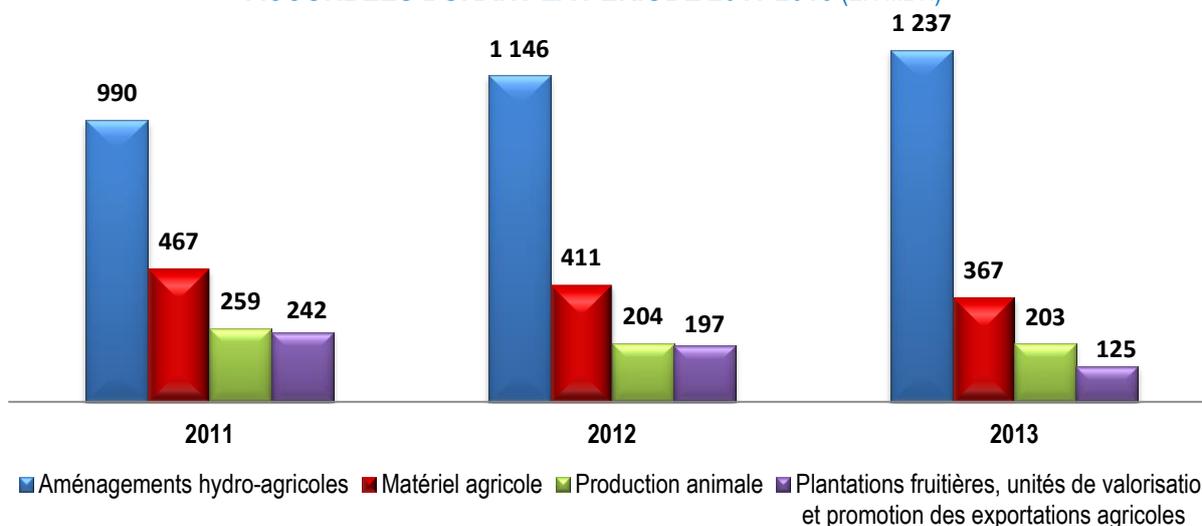
EVOLUTION DES PARTS DES SUBVENTIONS ALLOUEES DANS LE CADRE DU FDA AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les réalisations du FDA au titre des subventions et primes, durant la période précitée, ont porté essentiellement sur les actions suivantes :

(en MDH)				
Actions	2011	2012	2013	Taux moyen
Aménagements hydro-agricoles	990	1.146	1.237	12%
Matériel agricole	467	411	367	-11%
Production animale	259	204	203	-11%
Plantations fruitières	94	77	53	-25%
Unités de valorisation	33	36	14	-35%
Promotion des exportations agricoles	115	84	58	-29%
Total	1.958	1.958	1.932	-

EVOLUTION DES REALISATIONS AU TITRE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DURANT LA PERIODE 2011-2013 (EN MDH)

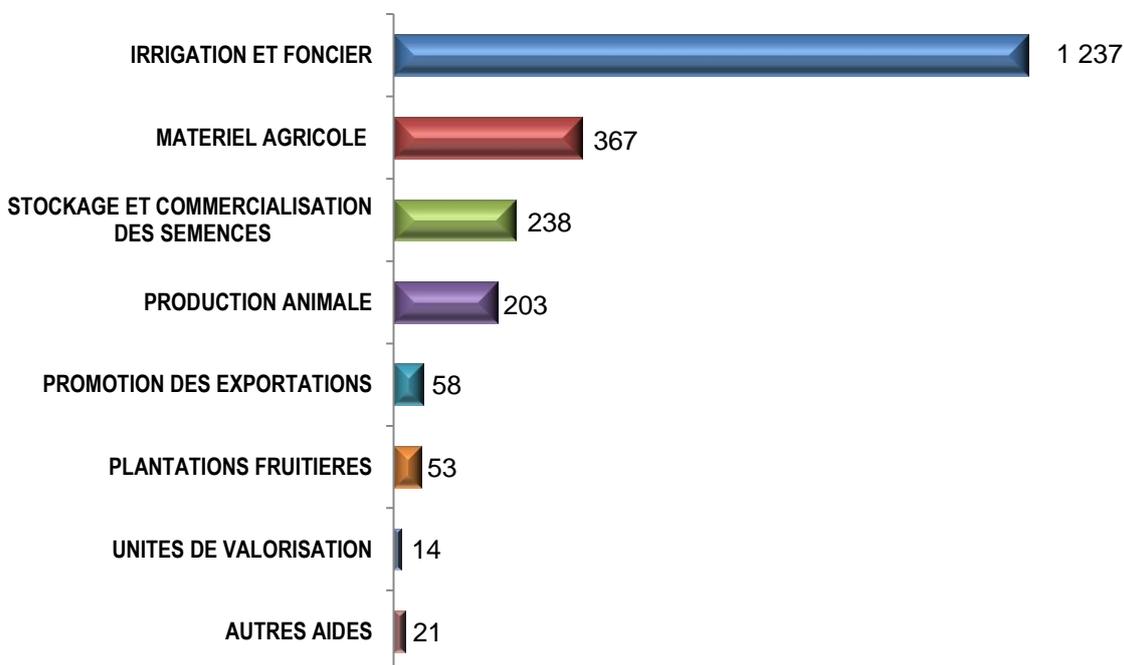


En termes d'évolution, l'analyse des réalisations au titre des subventions et primes accordées au cours de la période 2011-2013, a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- Augmentation annuelle moyenne de 12% du montant des subventions accordées au titre des aménagements traduisant le rythme que connaissent les projets de reconversion en irrigation localisée. Cette augmentation est due par ailleurs à l'amélioration du taux de subvention qui a été porté depuis mars 2010 à 80 et 100% (pour les petits agriculteurs et ceux adhérant à un projet d'agrégation) au lieu de 60% précédemment ;
- Les subventions accordées au titre de l'intensification de la production animale ont baissé en moyenne de 11% entre 2011 et 2013. Cette diminution s'explique par la progression importante en 2010 et 2012, sous l'effet des nouvelles aides mises en place en 2010 relatives à la production de veaux issus de croisement industriel et à l'acquisition de génisses importées ;
- Baisse annuelle moyenne de 29% des aides accordées au titre de la promotion des exportations agricoles après une forte hausse en 2011 en raison de l'entrée en vigueur en janvier 2011, de nouvelles aides aux exportations de la tomate, de la fraise et de l'huile d'olive ;
- Régression annuelle moyenne entre 2011 et 2013 de 11% des subventions accordées au titre de l'acquisition du matériel agricole suite à la mise en place du nouveau système incitatif caractérisé par l'introduction des normes de superficie pour l'acquisition de certains matériels agricoles, la révision des taux et plafonds et la mise en place de l'accord de principe (accord préalable) dans le traitement des dossiers de cette catégorie.

La ventilation, par rubrique, des aides accordées en 2013, se présente, essentiellement, comme suit :

**DESTINATION DES SUBVENTIONS ET PRIMES ACCORDEES PAR LE FDA
AU TITRE DE L'ANNEE 2013 (en MDH)**



Les aides destinées à l'équipement des exploitations en matériel agricole et en aménagements hydro-agricoles et fonciers, représentent 74% du montant total des aides accordées.

Les principales opérations réalisées par le FDA au titre de l'exercice 2013, ont porté sur :

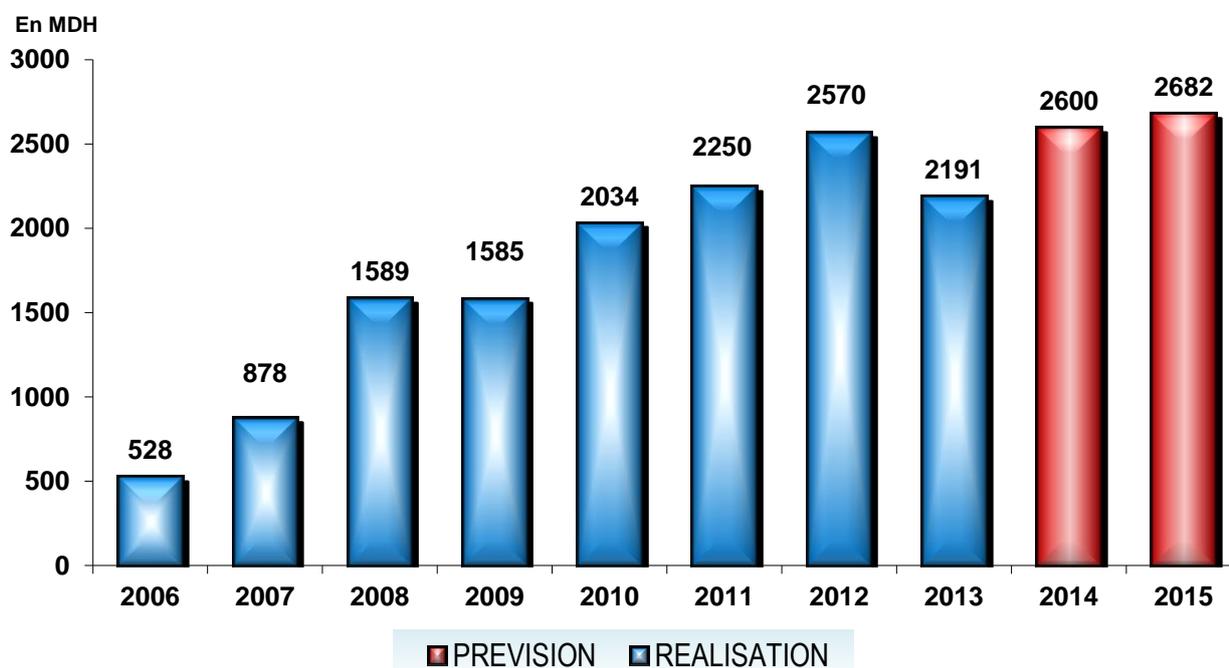
- L'acquisition de près de 2 942 unités de tracteurs ;
- La plantation de 3 290 ha d'agrumes;
- L'acquisition de 5 250 têtes de génisses importées ;
- La production de 25 860 têtes de veaux issus de croisement industriel ;
- La mise en œuvre du programme de lutte contre les effets de la sécheresse dans les Provinces du Sud ;
- La mise à niveau et le développement des filières agricoles.

Les réalisations, à fin juin 2014, totalisant 1.534,2 MDH, sont ventilées comme suit :

- Le versement au profit du Crédit Agricole du Maroc (CAM) :..... 1.061,0 MDH, soit 69,2% ;
- La prise en charge de l'assurance agricole : 326,3 MDH, soit 21,3% ;
- Le programme sécheresse..... 83,7 MDH, soit 5,4% ;
- Le programme de plantation palmier-dattiers 59,7 MDH, soit 3,9% ;
- La mise à niveau des filières agricoles :..... 3,5 MDH, soit 0,2%.

Le montant prévisionnel des aides de l'Etat à travers le FDA est estimé à 2.600 MDH et 2.682 MDH, respectivement, au titre des exercices 2014 et 2015.

EVOLUTION DES REALISATIONS ET DES PREVISIONS DES AIDES ET INCITATIONS ACCORDEES AUX AGRICULTEURS A TRAVERS LE FDA



S'agissant de la mise à niveau des filières de production, arrêtées conformément aux contrats programmes et à leurs conventions spécifiques, la participation de l'Etat est estimée à 50,5 MDH en 2014 et à 32,1 MDH en 2015. Ce montant est destiné au financement, en partenariat avec les interprofessions concernées, des actions d'appui au développement des filières telles que la recherche-développement, l'encadrement et la formation, ainsi que la promotion de la consommation.

Les opérations programmées par le FDA au titre des années 2014 et 2015, se présentent comme suit :
(en MDH)

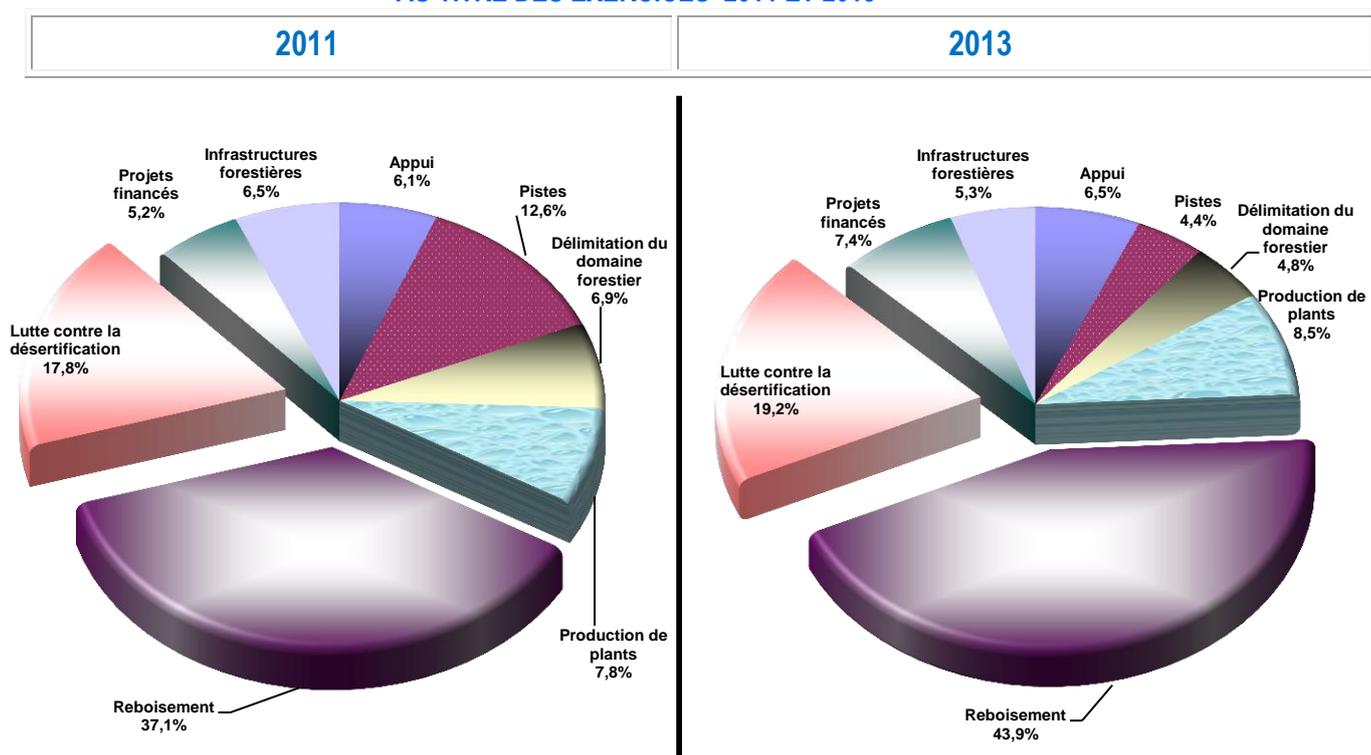
Opérations programmées	2014	2015
Encouragement à la production agricole (aides et incitations)	2.600,0	2.682,0
Assurance agricole	326,3	350,0
Plantation des arbres (palmiers et dattiers)	59,7	100,0
Mise à niveau des filières agricoles	50,5	32,1
Total :	3.036,5	3.164,1

2.4.2- Fonds national forestier :

Les ressources réalisées par ce fonds en 2013, y compris le solde reporté, s'élèvent à 1.332 MDH contre 1.206 MDH et 1.230 MDH, respectivement, en 2011 et 2010. Quant aux dépenses, elles ont atteint 495 MDH en 2013 contre 558 MDH en 2012 et 698 MDH en 2011.

Les objectifs stratégiques programmés dans le cadre du compte visent à restaurer, régénérer ou reboiser l'équivalent de 50.000 ha de forêts par an, avec une requalification de l'espace donnant la priorité aux espèces autochtones (thuya, chêne-liège, cèdre et arganier). Le financement du secteur forestier au cours de la période 2011-2013, est assuré à hauteur de 83 % par ledit fonds.

REPARTITION DES REALISATIONS PAR COMPOSANTE
AU TITRE DES EXERCICES 2011 ET 2013



L'enveloppe budgétaire mobilisée au titre de l'année 2013, dans le cadre dudit compte, s'élevant à 699,92 MDH, a permis la réalisation des principales actions suivantes :

■ **Sécurisation du domaine forestier :**

- Immatriculation de 420 564 ha ;
- Etudes techniques cadastrales des immeubles forestiers sur 436 771 ha.

■ **Conservation et développement des forêts :**

- Production de plants : 34 millions ;
- Travaux de reboisement : 34 141 ha ;
- Travaux de régénération et d'amélioration sylvo-pastorale : 35 673 ha.

■ **Compensation pour mises en défens forestières :** 84 136 ha.

■ **Aménagement des forêts achevés:** 224 723 ha et 236 420 ha entamés.

■ **Conservation des eaux et des sols :**

- Construction de 130 000 m³ de seuils de sédimentation pour la correction des ravins ;
- Lutte contre l'ensablement avec la fixation biologique des dunes sur 525 ha ;
- Etudes d'aménagement des bassins versants (260 000 ha) ;
- Reboisement, régénération et plantation d'arbres fruitiers (4 520 ha) ;
- Traitement mécanique des ravins : 17 800 m³ ;
- Traitement biologique: 260 ha ;
- Ouverture, réhabilitation et entretien des pistes forestières et des tranchées pare-feu: 139,5 km;

▣ **Lutte contre la désertification :**

- Construction et entretien de 39 postes vigies ;
- Aménagement de 74 points d'eau ;
- Entretien de 442 km de tranchées pare-feu ;
- Réhabilitation de l'écosystème acacia pour lutter contre l'ensablement ;
- Recrutement de 1.005 guetteurs pour la surveillance et l'alerte.

Concernant la prévention contre les incendies, les efforts déployés en matière de surveillance, de détection et d'intervention, ont entraîné une baisse significative de la superficie moyenne brûlée par incendie, qui est passée de 14 ha (1960-1995) à 7 ha (1996 – 2012).

Les crédits mobilisés au titre de l'exercice 2014 dans le cadre du Fonds national forestier, d'un montant s'élevant à 849,93 MDH, sont destinés à poursuivre les actions suivantes :

- ▣ Reboisement, régénération, sylviculture et conduite de peuplements, amélioration sylvo-pastorale et entretien de plantations sur une superficie de 83 082 ha ;
- ▣ Production de 50,93 millions de plants forestiers ;
- ▣ Compensation pour mise en défens pour 92 457 ha ;
- ▣ Travaux de lutte contre l'ensablement sur une superficie de 505 ha et édification des cordons littoraux sur 12 km ;
- ▣ Correction mécanique des ravins pour un volume de 132 300 m³ ;
- ▣ Travaux d'ouverture et de réhabilitation de chemins sur 1 812,7 km ;
- ▣ Aménagement Antiérosif des bassins versants « Allal El Fassi » et « Oued Mellah » ;
- ▣ Recherche forestière modulée sur les principaux écosystèmes forestiers;
- ▣ Etudes d'aménagement des forêts sur une superficie de 271 052 ha ;
- ▣ Etudes techniques relatives à la sécurisation du domaine forestier 518 601ha.

Les principales actions prévues en 2015 se présentent comme suit :

▣ **PROTECTION ET SECURISATION DU DOMAINE FORESTIER :**

- Travaux d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien de 1000 Km de pistes, intégré dans des projets de reforestation, de régénération et d'aménagement des bassins versants;
- Etudes techniques cadastrales et entretien de bornage portant sur une superficie de 700 000 Ha ;

▣ **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT FORESTIER :**

- Reboisement, régénération, amélioration sylvopastorale et travaux de sylviculture et de conduite des peuplements sur une superficie de 90.000 ha ;
- Aménagement concerté des écosystèmes forestiers sur une superficie de 450.000 ha ;
- Compensation pour mise en défens au profit des populations usagères sur une superficie supplémentaire de 20.000 ha .

■ LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET PROTECTION DE LA NATURE :

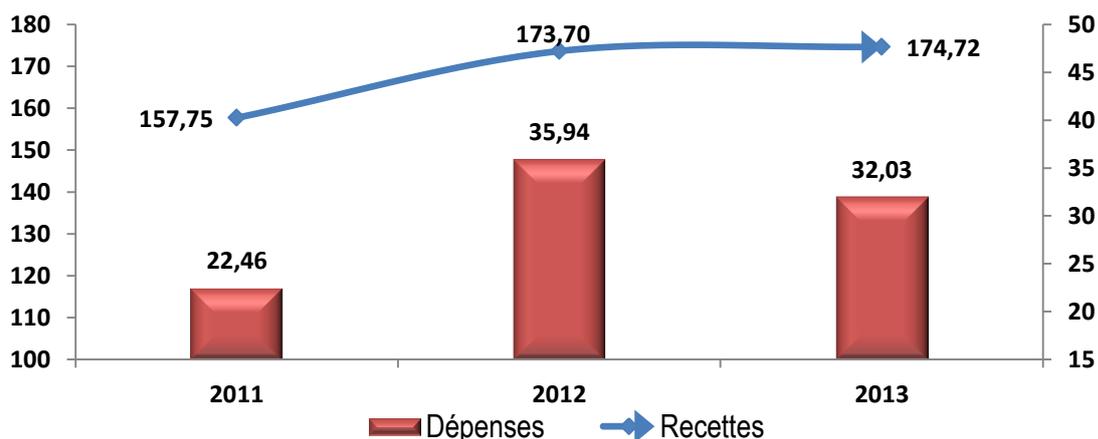
- Aménagement de 50.000 ha de bassins versants et correction de ravins pour un volume de 200 000 m³ ;
- Fixation et entretien de 800 ha de dunes littorales et continentales, destinées à protéger les agglomérations urbaines, les terres agricoles et les infrastructures routières ;
- Renforcement du rôle des réserves de chasse sur une superficie de 10 000 000 ha ;
- Reconstruction des domaines de réserves de chasse par la perdrix (40 000 unités) ;
- Aménagement et gestion du gibier et équipement de 12 réserves de chasse.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur de la lutte contre les incendies de forêts, une enveloppe budgétaire de 60 MDH sera mobilisée en 2015 afin de renforcer les actions de protection phytosanitaire des écosystèmes forestiers et leur adaptation aux effets des changements climatiques .

2.4.3- Fonds de la chasse et de la pêche continentale :

Les ressources et les charges de ce fonds ont enregistré une évolution annuelle moyenne, au cours de la période 2011-2013, respectivement de 5,24% et 19,43%.

EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DU FCPC AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Les principales réalisations enregistrées en 2013 dans le cadre dudit fonds, concernent les actions suivantes :

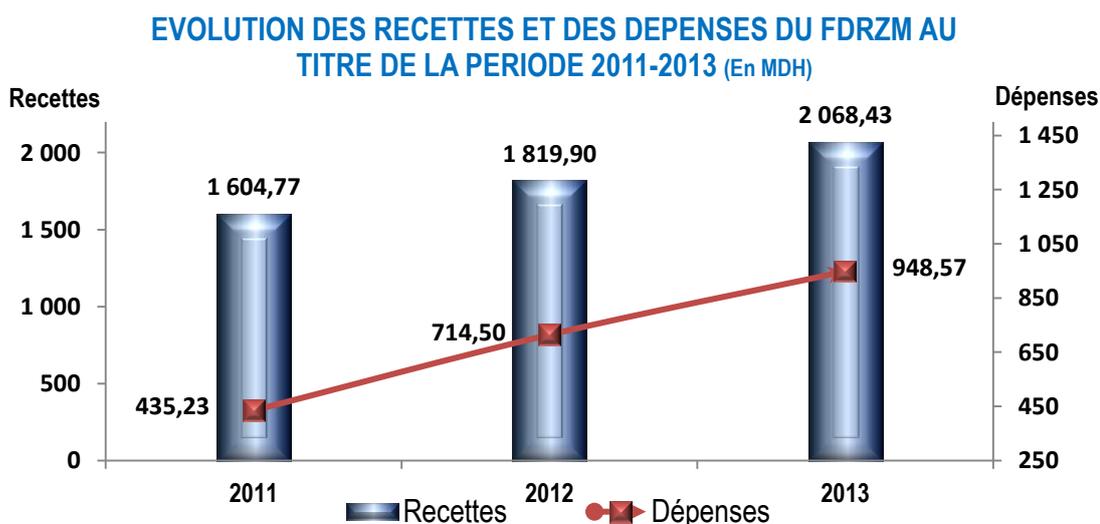
- Poursuite de la mise en œuvre des orientations du plan directeur de la chasse ;
- Aménagement cynégétique des réserves de chasse et des enclos d'élevage et d'acclimatation ;
- Mise en place d'un programme visant le développement de la perdrix à travers le repeuplement des réserves de chasse, l'aménagement des lots amodiés et la lutte contre le braconnage ;
- La production et le déversement de 13 millions d'alevins et fingerlings, toutes espèces confondues, pour le repeuplement de 76 sites aquatiques (cours d'eau, barrages, lacs naturels et plans d'eau);
- Lancement du projet de développement régional de l'aquaculture rurale dans la région de Tadla-Azilal;
- Aménagement du plan d'eau Amghass 2 dans l'objectif d'augmenter la productivité piscicole et d'améliorer les conditions de pêche ;
- Promotion des partenariats avec les associations de chasse et les sociétés de chasse touristique.

Le programme d'action prévu pour la période 2014-2015, s'articule autour des principaux axes suivants :

- Renforcement du rôle des réserves de chasse sur une superficie de 10 millions d'ha ;
- Renforcement des associations de chasseurs pour encourager la chasse organisée dans le cadre de la chasse amodiée et ce, à travers l'accroissement des :
 - aires d'amodiation de droit de chasse au profit des associations (900 au lieu de 746 actuellement) sur une superficie d'environ 2,5 millions d'ha ;
 - sociétés de la chasse touristique de 34 actuellement à 50 sociétés sur une superficie de 900.000 ha ;
- Lutte contre le braconnage, la sensibilisation et la formation des chasseurs et des gardes bénévoles;
- Reconstruction des domaines de réserves de chasse par la perdrix (40 000 unités) ;
- Achèvement de la mise en œuvre du programme pour le développement de la pisciculture dans les eaux continentales pour atteindre l'objectif de production de 50.000 tonnes par an ;
- Aménagement et gestion du gibier et équipement de 12 réserves de chasse ;
- Conservation des ressources piscicoles dans les eaux continentales ;
- Aménagement des plans d'eau artificiels pour le développement de la pêche sportive et poursuite des aménagements des cours d'eau et des lacs dans le but d'accroître la production piscicole ;
- Production de 13 millions d'alevins annuellement dans les stations de culture piscicole artificielle ;
- Production de 40 000 unités d'Ecrevisses à pattes rouges dans la station d'élevage de la province d'Ifrane.

2.4.4- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne :

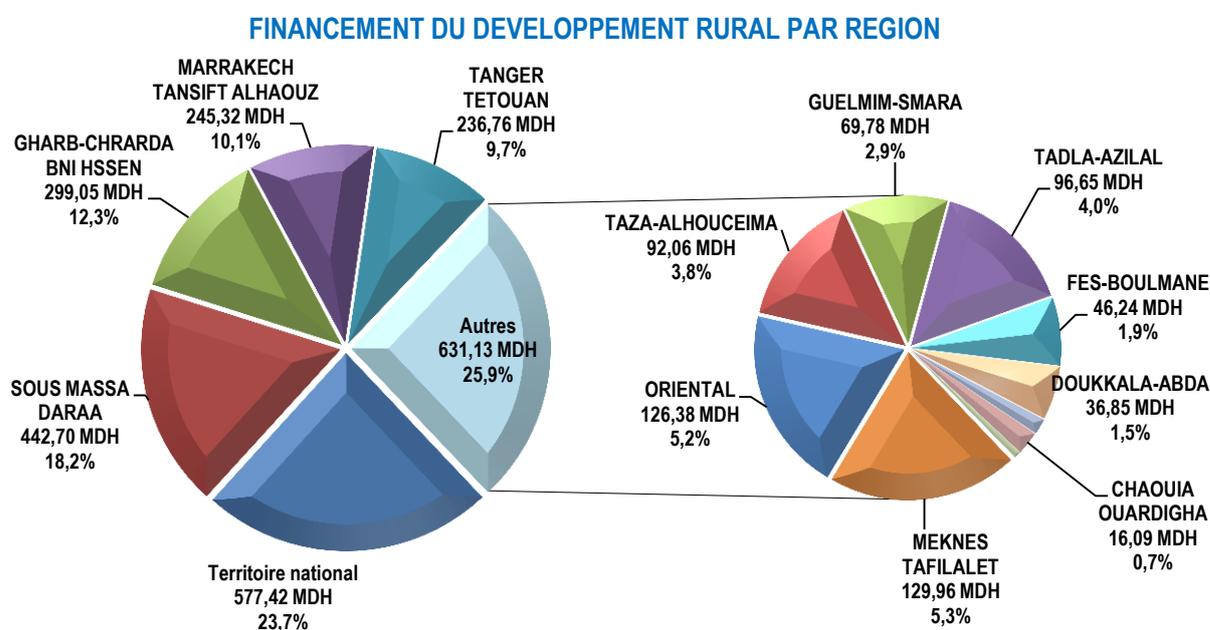
Les ressources réalisées par ce compte, compte tenu des reports, s'élèvent en 2013 à 2.068,43 MDH contre 1.819,90 MDH et 1.604,77 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 13,53%. Quant aux dépenses réalisées, elles ont évolué en moyenne de 47,63% au titre de la même période, passant de 435,23 MDH en 2011 à 948,57 MDH en 2013.



Les actions réalisées dans le cadre du fonds au cours de la période 2008-2013, d'un montant de 2.453 MDH, représentant 7,6% des ressources d'investissement du secteur agricole, ont porté notamment sur :

- ▣ La construction et l'équipement des ouvrages ainsi que la valorisation des produits agricoles: 242,73 MDH ;
- ▣ Le programme de lutte contre les effets de la sécheresse : 501,55 MDH ;
- ▣ La réalisation des travaux de petite et moyenne hydraulique : 856,25 MDH ;
- ▣ La plantation d'arbres fruitiers : 191,86 MDH ;
- ▣ Les travaux d'entretien des pistes : 62,37 MDH ;
- ▣ La promotion de l'infrastructure socio-économique (établissements scolaires et de santé) : 49,79 MDH ;
- ▣ Le programme de mise à niveau territoriale de 22 provinces : 32,50 MDH ;
- ▣ la réhabilitation des sols et l'aménagement foncier sols : 20,39 MDH ;
- ▣ les études et l'assistance technique : 36,74 MDH.

La contribution du fonds dans le financement du développement agricole régional, au titre de la période 2008-2013, porte notamment sur ce qui suit :



Cette contribution du fonds a évolué en moyenne annuelle de 48,72%, passant de 122 MDH en 2008 à 887,6 MDH en 2013.

Au titre de l'année 2014, les principales opérations programmées dans le cadre dudit fonds d'un montant de 770 MDH concernent notamment :

- ▣ La construction, l'équipement d'ouvrages et la valorisation des produits agricoles... 257,74 MDH ;
- ▣ La réalisation des travaux de petite et moyenne hydraulique : 172,44 MDH ;
- ▣ La poursuite du programme du Millinium Chalenge Account.....100,62 MDH ;
- ▣ La plantation d'arbres fruitiers:..... 39,37 MDH ;
- ▣ La mise à niveau territoriale de 22 provinces..... 47,50 MDH ;
- ▣ La réhabilitation des sols et l'aménagement foncier : 19,43 MDH ;
- ▣ Les études et l'assistance technique..... 52,55 MDH ;
- ▣ L'entretien des pistes.....66,86 MDH .

Financement de l'Aménagement du Territoire Rural :

L'intervention du département chargé de l'aménagement du territoire rural se fait dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale renouvelée de développement rural (SNDR) qui tend à :

- Améliorer l'attractivité du milieu rural et la qualité de vie de la population à travers la mise en œuvre de projets intégrés de développement territorial qui contribuent au désenclavement des communes rurales et au renforcement des services de proximité ;
- Promouvoir la compétitivité de l'économie rurale à travers la diversification des activités non agricoles génératrices de richesses et d'emplois ;
- Assurer les conditions de durabilité environnementale en veillant à la préservation de l'environnement des territoires ruraux, à la valorisation du patrimoine naturel et culturel et à la mise en place du cadre institutionnel y afférent.

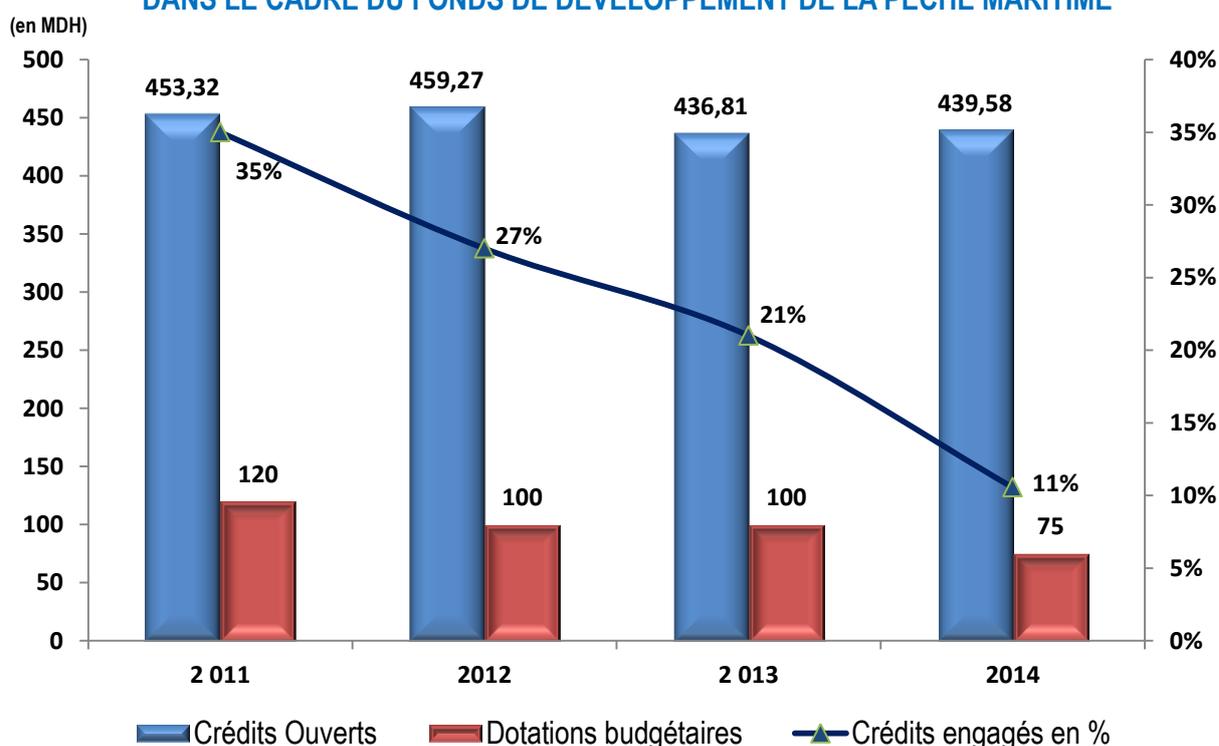
Sur la période 2009-2012, 91 projets de première et deuxième génération intégrant 10 projets de territoire sont réalisés. A partir de l'exercice 2012, un appel à projet national est lancé afin de recueillir des projets qui visent à améliorer l'attractivité et le développement des territoires ruraux. Cette procédure a été destinée, dans une première étape, aux centres délimités, en l'occurrence les centres urbains en milieu rural, en conformité avec les orientations du programme gouvernemental.

Parmi 415 projets sélectionnés, 93 projets sont finalisés. A fin août 2014, les conventions concernant 26 projets ont été approuvées pour un coût total de 186 MDH dont une contribution dudit Fonds s'élevant à 89 MDH.

2.4.5- Fonds de développement de la pêche maritime :

Les ressources dudit compte qui s'élèvent en 2013, à 457,15 MDH contre 459,27 MDH et 453,32 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, ont permis le lancement des actions relatives à la mise en œuvre de la stratégie du secteur de la pêche maritime dénommée «HALIEUTIS» .

EVOLUTION DES CREDITS OUVERTS ET DES DOTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME



Les actions programmées au titre de l'année 2014 d'un coût total de 330 MDH, portent essentiellement sur les axes suivants :

- Mise à niveau des ports de pêche (GPP):.....129 MDH ;
- Achat de caisses isotherme (ICE BOX):.....40 MDH ;
- Mise en place de contenants normalisés et mise en conformité du Réseau de surveillance de la qualité et de la salubrité du milieu marin (RSSL) de l'INRH:.....39 MDH ;
- Versement à l'Association du Salon Halieutis:.....25 MDH ;
- Aménagement de la décharge de poisson de Dakhla, acquisition d'équipements de réception des alertes de détresse par voie satellitaire et construction d'une souille:....25 MDH ;
- Acquisition des équipements et moyens de suivi scientifique, renforcement des moyens de navigation et d'observation scientifique et opérationnalisation des unités de valorisation des produits de la mer:.....15,20 MDH ;
- Achat et installation de matériel technique et informatique, entretien de matériel de surveillance (système GPS et PDAS) :.....15 MDH ;
- Versement à l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale:.....12 MDH ;
- Remplacement des barques sinistrées - CPM Casablanca & Agadir-atlantique centre :.....6,50 MDH ;
- Programme de formation-insertion:.....4,27 MDH ;

Les opérations réalisées à fin juin 2014, concernent notamment :

- L'équipement de 6.600 barques par des caissons isothermes :..... 38 MDH ;
- Le remplacement de 223 barques sinistrées ainsi que leurs équipements :.....6,50 MDH ;
- La mise en œuvre du mécanisme d'insertion de jeunes chercheurs d'emploi dans le métier de la pêche artisanale :..... 1,87 MDH.

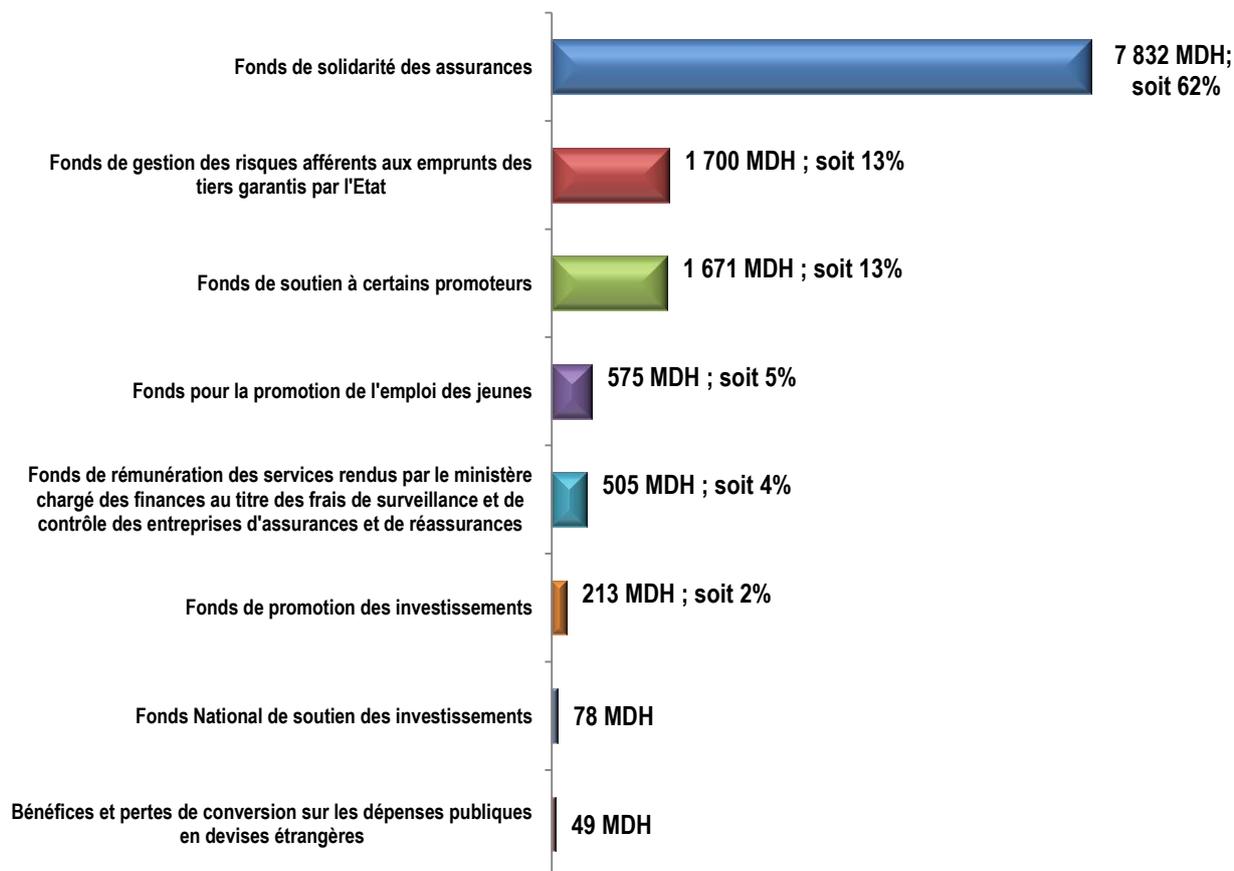
Le plan d'action 2015 portera sur la programmation d'un montant de 100 MDH pour la réalisation des actions suivantes :

- Mise à niveau des ports de pêches (GPP) :.....40 MDH ;
- Mise en œuvre de la loi sur le mareyage : construction de locaux pour mareyeurs :20 MDH ;
- Mise en conformité du Réseau de surveillance de la qualité et de la salubrité du milieu marin (RSSL) de l'Institut national de la recherche halieutique INRH :.....9 MDH ;
- Renforcement des moyens de navigation et d'observation scientifique - INRH- :.....6 MDH ;
- Mise en place de la plateforme informatique pour certification électronique des captures..5 MDH ;
- Modernisation et renforcement de l'équipement du nouveau centre de contrôle VMS :....7 MDH ;
- Projets non encore déterminés :.....13 MDH.

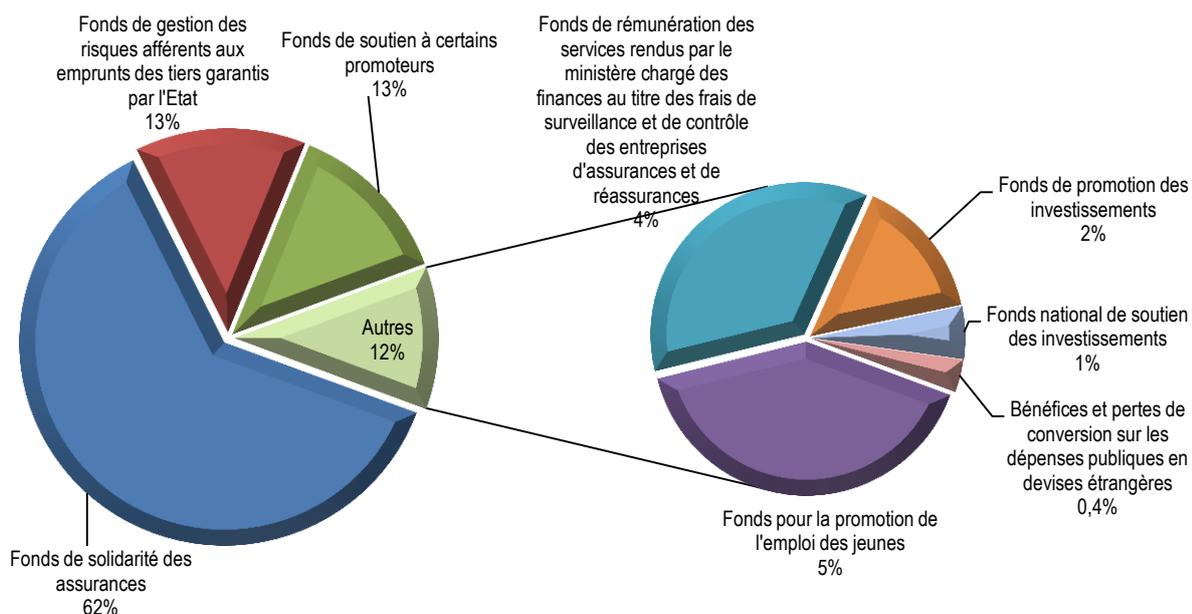
SECTION V - PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'actions intéressent le domaine de la promotion économique et financière, sont au nombre de 8 et ont réalisé en 2013 des ressources d'un montant de 12.623 MDH, enregistrant ainsi une hausse moyenne de 8,6% par rapport à 2011 (cf. détails dans le tableau n°4 joint en annexe).

**PART DES RECETTES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT
DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**



PART DES RECETTES REALISEES PAR CAS EN 2013

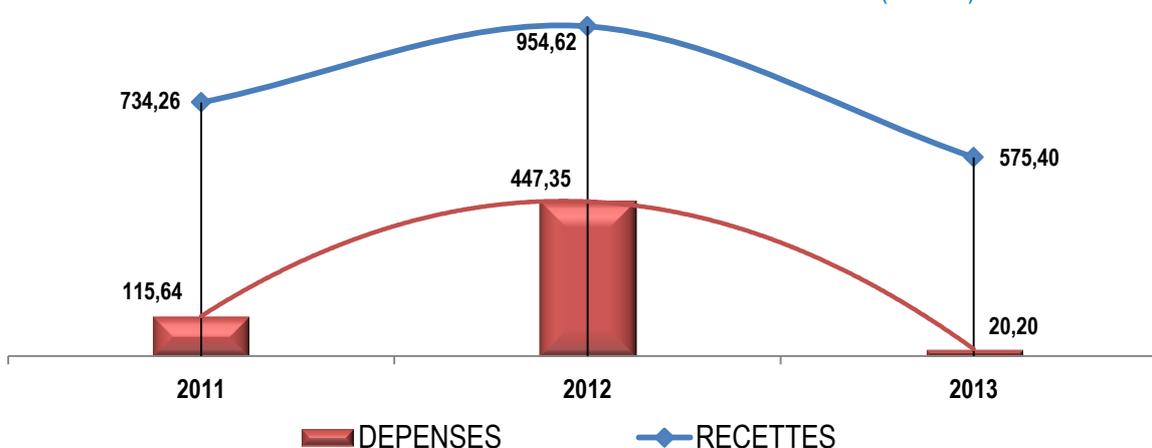


2.5.1- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes :

Créé en 1994 en vue d'assurer la mise en place des conditions d'octroi de prêts à certains jeunes entrepreneurs et le financement d'actions favorisant l'insertion des jeunes dans la vie active, le compte d'affectation spéciale intitulé « fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes » a été modifié d'abord en 2009, en vue de contribuer également au financement du fonds d'appui à l'auto emploi géré par la Caisse centrale de garantie, puis en 2014, en vue de confier au ministre chargé de la formation professionnelle, l'ordonnancement des opérations afférentes à la formation professionnelle financées par ledit compte .

En 2013, les ressources de ce compte s'élèvent à 575,40 MDH contre 954,62 MDH et 734,26 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant au montant total des dépenses réalisées dans le cadre du fonds, il s'établit à 20,20 MDH en 2013 contre 447,35 MDH en 2012 et 115,64 MDH en 2011, enregistrant ainsi une diminution annuelle moyenne de 58,20%.

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DU FPEJ (en MDH)

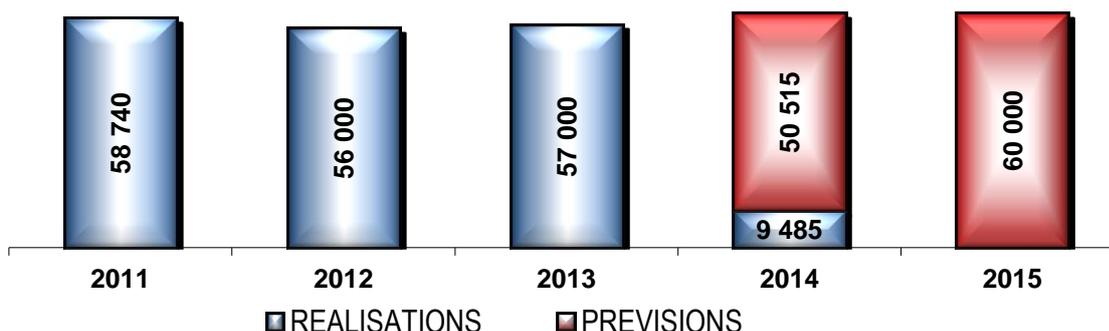


Les crédits alloués au financement des programmes de promotion de l'emploi au cours de la période 2011-2013, d'un montant global de 583,20 MDH, ont permis d'atteindre les résultats suivants :

1. Le Programme IDMAJ : offre aux chercheurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et inscrits à l'ANAPEC depuis au moins six mois, la possibilité de bénéficier d'un contrat de premier emploi dans une entreprise du secteur privé d'une durée de 24 mois. En contrepartie, le salaire mensuel d'un montant maximum de 6.000 DH versé par l'entreprise est exonéré de l'impôt sur le revenu. En cas de recrutement du stagiaire, cet avantage est reconduit pour une année supplémentaire.

La mise en œuvre du programme IDMAJ, a permis l'insertion de 171.740 chercheurs d'emploi au cours de la période 2011-2013 comme suit :

EVOLUTION DES INSERTIONS

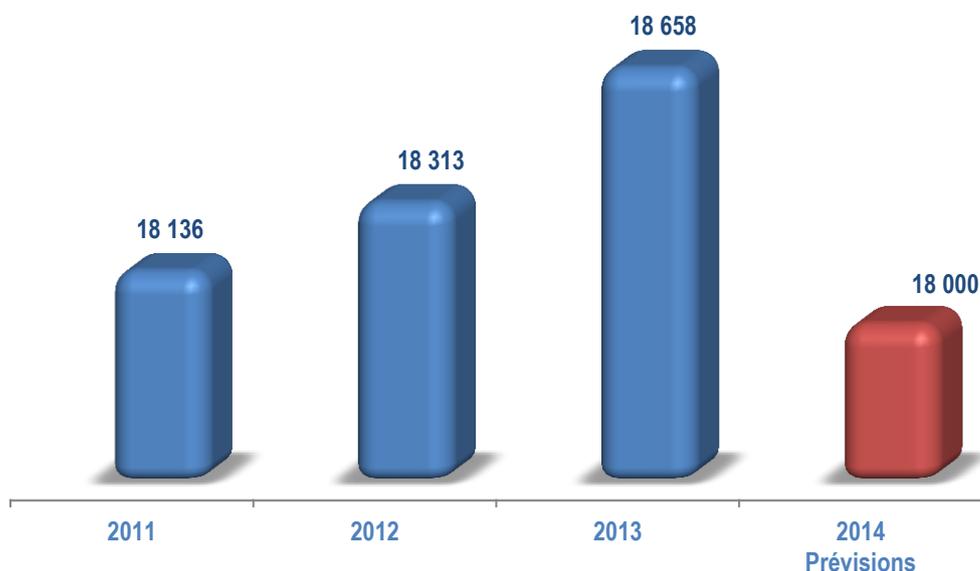


2. Le Programme TAEHIL : vise la résorption des déficits accumulés en matière d'emploi et d'aptitude à l'emploi par le développement de la formation insertion et l'organisation de stages d'expérience professionnelle. Ce programme comporte deux composantes :

- La formation complémentaire contractuelle destinée à la reconversion des jeunes diplômés afin d'adapter leur profil aux besoins exprimés par l'entreprise qui s'engage dans un cadre contractuel à recruter les bénéficiaires de ladite formation ;
- La formation qualifiante, commanditée par des comités de pilotage régionaux présidés par des représentants du monde de l'entreprise et assurée par des opérateurs de formation publics ou privés sélectionnés selon des critères fixés par des cahiers de charges élaborés à cet effet.

Depuis la mise en œuvre du programme TAEHIL, plus de 107.390 jeunes chercheurs d'emploi ont bénéficié de ce programme. Au titre des années 2011 à 2013, les bénéficiaires dont l'effectif s'élève à 55.107, se répartissent comme suit :

EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013

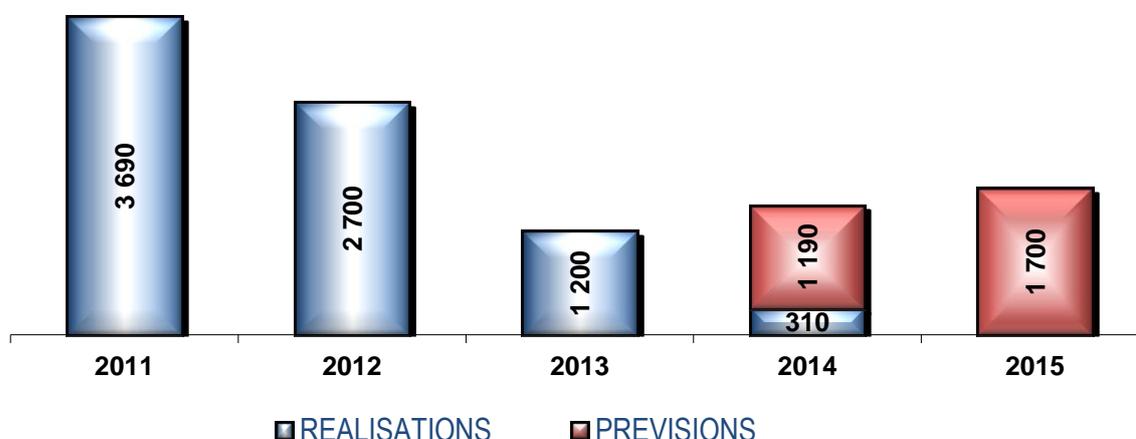


3. Le Programme MOUKAWALATI : apporte un soutien à l'auto emploi à travers l'incitation des jeunes à créer leur propre entreprise nécessitant un investissement global de plus de 250.000 DH. Ce programme s'adresse aux jeunes diplômés âgés de moins de 45 ans, inscrits à l'ANAPEC et désireux de créer une entreprise. Dans ce cadre, une dotation d'un montant de 25.000 DH peut être accordée sous forme de prêt au jeune porteur de projet. Elle se répartit comme suit :

- 10.000 DH au titre des prestations d'accompagnement sous forme d'actions de formation en matière de gestion et d'administration des entreprises et de réalisation d'études et de business plan ;
- 10% du montant de l'investissement dans la limite de 15.000 DH au titre de l'appui au financement et frais d'amorçage du projet. Cet appui est accordé sous forme d'avance non productive d'intérêt remboursable en six (6) ans. Le reliquat du financement est octroyé sous forme d'un crédit bancaire bénéficiant de la garantie de la Caisse centrale de garantie (CCG) à hauteur de 85% et ce, dans le cadre du « Fonds de garantie des prêts à la création de la jeune entreprise ».

Les réalisations dans le cadre du programme MOUKAWALATI au titre de la période 2011-2013, concernent l'accompagnement de 7.590 porteurs de projets.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PORTEURS DE PROJETS



4. La formation par apprentissage :

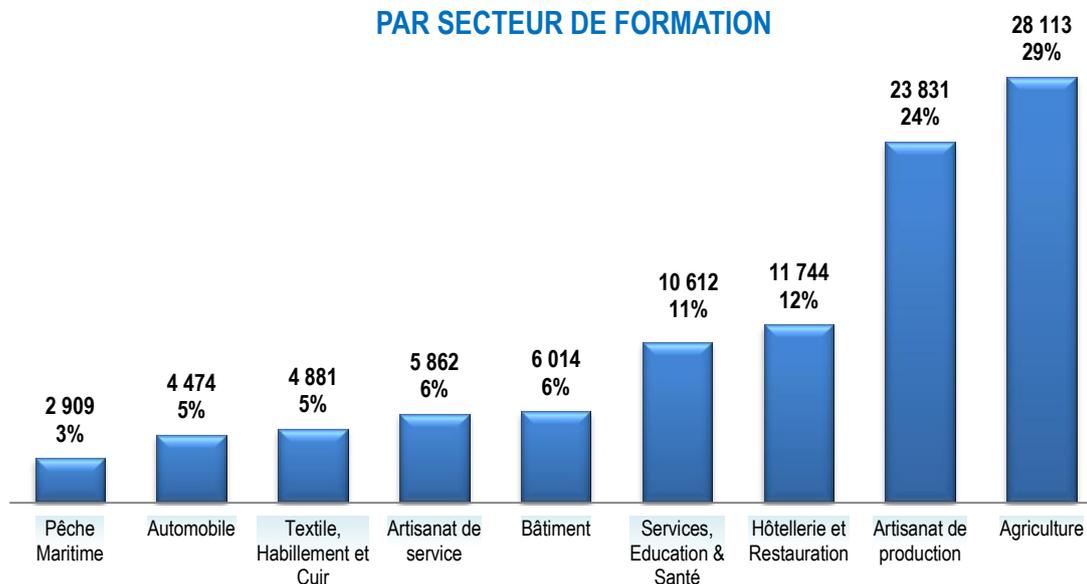
L'apprentissage a pour objectifs de :

- Faire acquérir aux jeunes un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active ;
- Contribuer à l'amélioration de l'encadrement du tissu économique des PME/PMI ;
- Contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;
- Assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

Une contribution de l'Etat d'un montant de 250 DH par mois et par apprenti, est accordée aux entreprises de l'artisanat accueillant des apprentis.

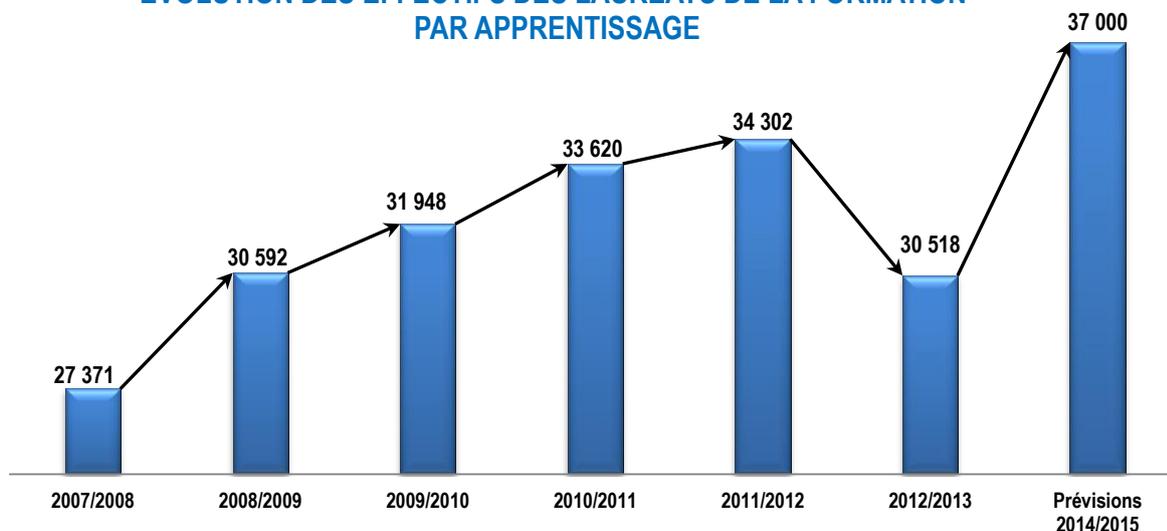
L'effectif des lauréats de la formation par apprentissage s'élevant à 98.440 durant la période 2011-2013, se répartit comme suit :

REPARTITION DES EFFECTIFS DES APPRENTIS ENTRE 2011 À 2013 PAR SECTEUR DE FORMATION

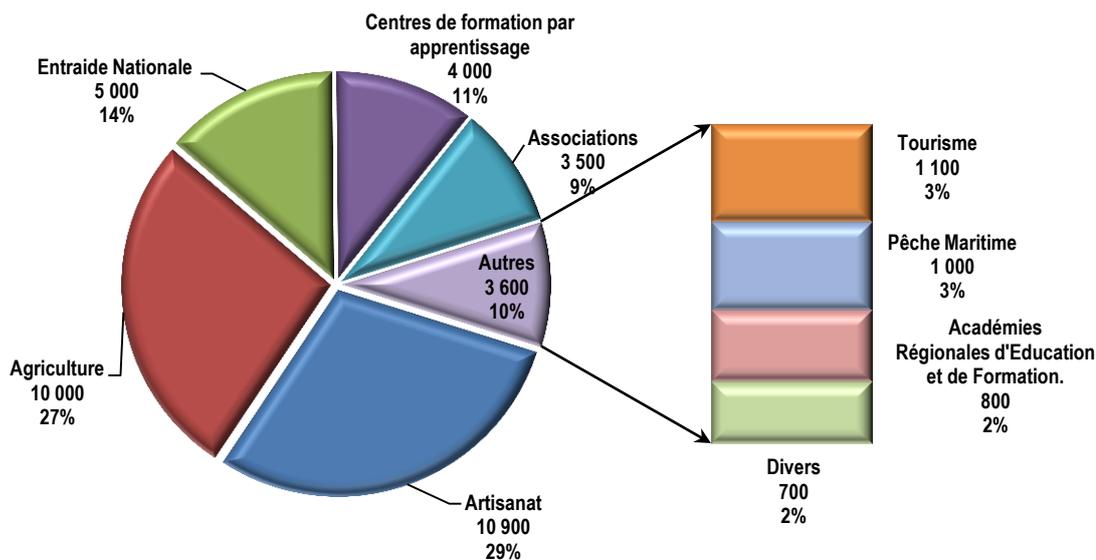


L'évolution des effectifs des lauréats de la formation par apprentissage au cours de la période 2008-2015, se présente ainsi :

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES LAUREATS DE LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE



REPARTITION DES EFFECTIFS DES APPRENTIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ANNEE 2014/1015

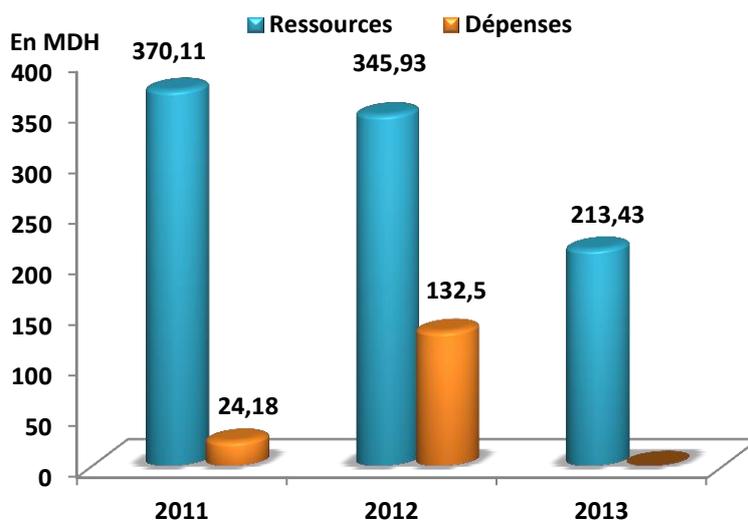


2.5.2- Fonds de promotion des investissements:

Le fonds de promotion des investissements a été créé par la loi de finances pour l'année budgétaire 1999-2000 afin de comptabiliser les opérations afférentes à la prise en charge par l'Etat, du coût des avantages accordés aux investissements dans le cadre de l'article 17 de la loi-cadre n°18-95 formant charte de l'investissement.

En 2013, les recettes du FPI s'élèvent à 213,43 MDH contre 345,93 MDH et 370,11 MDH, respectivement, en 2012 et 2011. Quant aux dépenses réalisées dans le cadre du fonds, elles s'élèvent à 156,68 MDH au titre de la période 2011-2013.

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU FPI AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les projets d'investissement pouvant bénéficier de l'appui de l'Etat à travers ledit fonds doivent remplir l'un des critères d'éligibilité ci-après, arrêtés par la loi-cadre n°18-95 formant charte de l'investissement et son décret d'application :

- Investir un montant égal ou supérieur à 200 MDH;
- Créer un nombre d'emplois stables égal ou supérieur à 250 ;
- Assurer un transfert technologique ;
- Contribuer à la protection de l'environnement.

Les entreprises éligibles au financement dudit fonds peuvent bénéficier des avantages suivants :

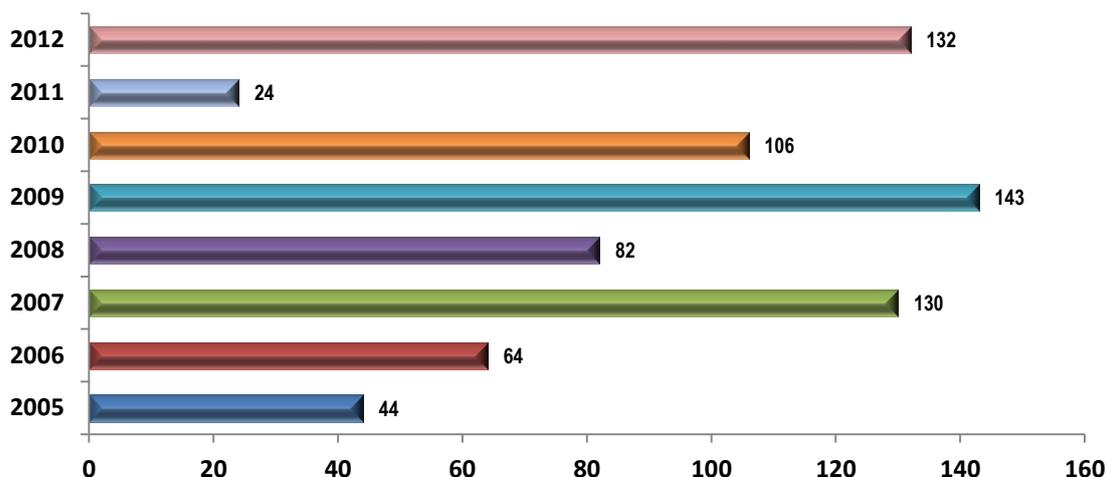
- Au niveau des terrains : une participation de l'Etat aux dépenses relatives à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de 20% du coût du terrain support du projet ;
- Au niveau de l'infrastructure hors site : une participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructures externes nécessaires à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de 5% du montant global du programme d'investissement ;
- Au niveau de la formation : une participation de l'Etat aux frais de la formation professionnelle prévue dans le programme d'investissement à hauteur de 20% du coût de cette formation.

La contribution financière de l'Etat destinée à la promotion de l'investissement est accordée dans la limite de 5% du montant global du programme d'investissement. Ce taux peut atteindre 10% si le lieu d'implantation du projet se situe dans une zone rurale ou suburbaine ou lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile.

Ledit fonds qui a bénéficié, depuis 2001, d'une dotation globale de 900 MDH, a contribué à la promotion de l'investissement pour un montant total de 688 MDH.

Durant la période 2012-2013, les opérations traitées dans le cadre du dispositif d'incitation à l'investissement d'envergure, ont concerné globalement 63 conventions contre 89 en 2011. Lesdites opérations portent sur un montant total d'investissement de 46,28 milliards de dirhams devant générer 10.000 emplois. Les débloquages effectués par imputation audit fonds d'un montant de 132,5 MDH portent sur les investissements dans les secteurs de l'industrie (24%) et du tourisme (76%).

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DU FPI AU TITRE DE LA PERIODE 2005-2012 (en MDH)



Les actions d'investissement retenues au titre des années 2013 et 2014, concernent 13 sociétés pour un montant prévisionnel de 249 MDH.

2.5.3- Fonds national de soutien des investissements :

Ce compte dont le Ministre de l'Economie et des Finances est ordonnateur, a été créé en 2011 en vue de comptabiliser les opérations afférentes au versement des contributions sous forme d'apports en capital, destinées au soutien des investissements, dans un cadre conventionnel, en relation avec les stratégies sectorielles et les projets régionaux.

Ledit fonds est alimenté notamment par 50% du produit de cession au secteur privé, des participations et établissements.

En 2011, le montant des ressources du fonds s'élève à 327,5 MDH, correspondant à la moitié du produit de cession de la totalité de la participation publique détenue dans le capital de la société « Sel de Mohammedia » pour un montant global de 655 MDH.

Les dépenses réalisées en 2011 d'un montant de 250 MDH, ont permis le versement, au profit de la société «Fonds Marocain de Développement Touristique -FMDT-», de la quote-part du budget de l'Etat dans le capital initial de cette société en vue de contribuer au financement de la nouvelle stratégie touristique « Vision 2020 ».

2.5.4- Fonds de solidarité des assurances :

Ce fonds a été créé en 1984 en vue de comptabiliser les opérations afférentes à l'attribution d'aides aux entreprises d'assurances et à l'octroi de subventions aux entreprises d'assurances en état de liquidation afin de combler l'insuffisance des actifs afférents à la catégorie d'assurance obligatoire automobile dont les conditions sont prévues par le code des assurances. Ledit compte a été modifié en 2012 afin de lui permettre de prendre en charge partiellement le financement des investissements et des actions de l'Institut national des conditions de vie au travail, et de contribuer au financement du Fonds d'appui à la cohésion sociale.

Le fonds précité est financé, essentiellement, par la moitié du produit de la taxe sur les contrats d'assurances passés par les entreprises d'assurances, ainsi que tout acte ayant exclusivement pour objet la formation, la modification ou la résiliation amiable desdits contrats, le produit de la contribution des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation agréées, ainsi que les excédents d'actif résultant de la liquidation des entreprises d'assurances et de réassurance.

En 2013, les ressources dudit compte se sont établies à 7.832,42 MDH contre 7.264,47 MDH et 6.368 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, soit un accroissement annuel moyen de 10,90%. Quant aux dépenses de ce compte, elles s'élèvent à 21,15 MDH en 2012.

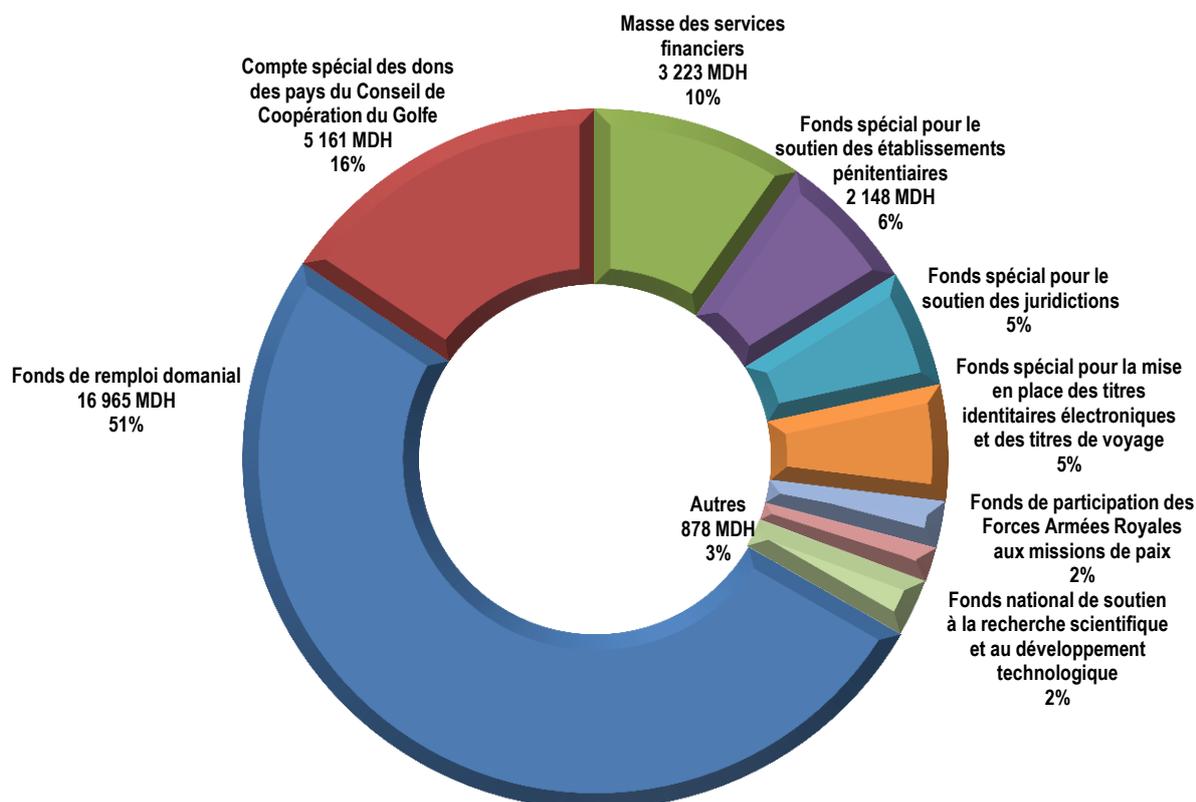
Les dépenses programmées au titre de l'année 2015 totalisant 580 MDH, sont destinées à financer notamment, les opérations suivantes :

- ▣ Allocation d'aides et de subventions aux entreprises d'assurances.....200 MDH ;
- ▣ Financement des actions du groupement d'intérêt public dénommé
« Institut national des conditions de vie au travail »..... 30 MDH.

SECTION VI - AUTRES DOMAINES

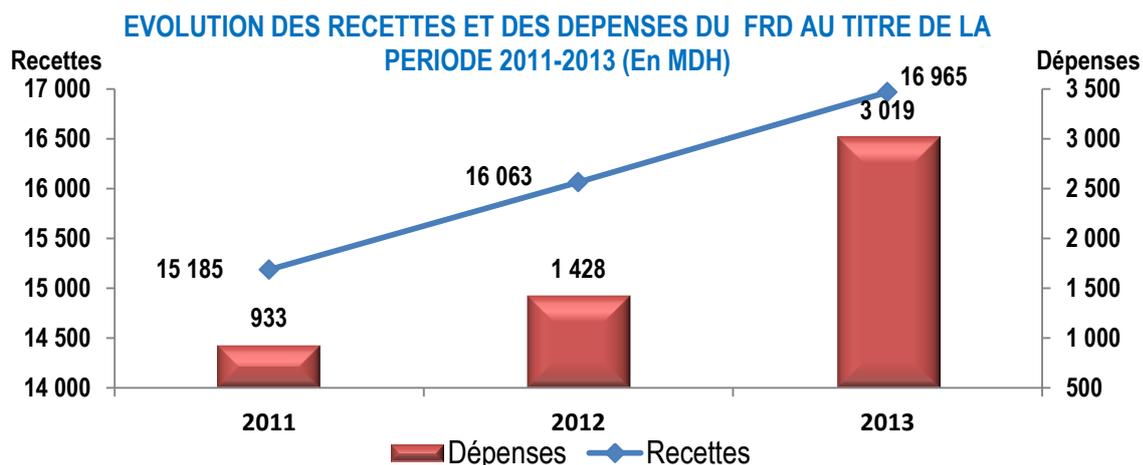
Les comptes regroupés à ce niveau sont au nombre de 13 et représentent 27,63% du total des ressources réalisées en 2013 par l'ensemble des CAS (cf. détails dans le tableau n° 4 joint en annexe).

PART DES RECETTES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LES AUTRES DOMAINES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013



2.6.1- Fonds de emploi domanial :

Les ressources réalisées en 2013 par ce fonds, y compris le solde reporté, s'élèvent à 16.965 MDH contre 16.063 MDH et 15.185 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,7%. Quant aux dépenses réalisées dans ce cadre, elles ont enregistré, au cours de la période 2011-2013, une hausse annuelle moyenne de 79,85%.



■ Promotion de l'investissement :

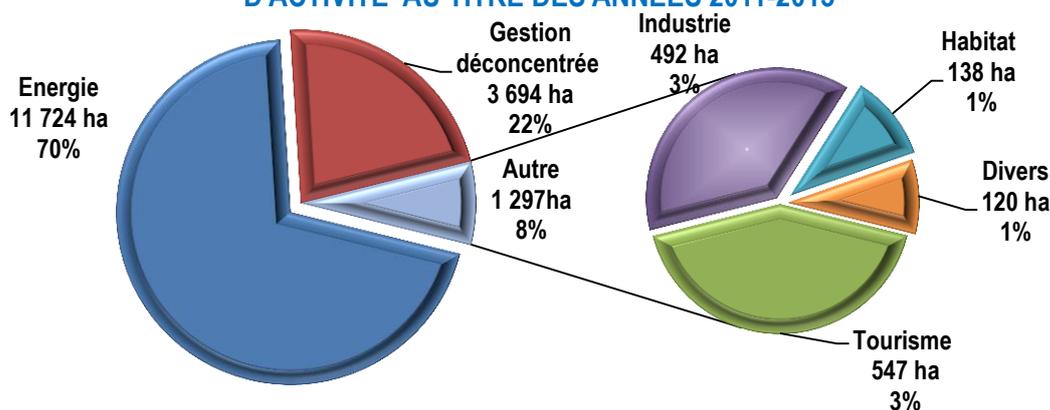
Les réserves foncières mobilisées durant la période 2011-2013, d'une superficie totale de 16.715 ha, ont permis la réalisation de projets d'investissement dans les divers secteurs de l'activité économique, répartis comme suit :

1- Régime conventionnel et hors conventionnel, 13.021 ha mobilisés :

- Energie (énergies renouvelables):
 - 11.724 ha 7.400 MDH;
- Industrie
 - 492 ha : 21.354 MDH ;
- Tourisme :
 - 547 ha : 11.668 MDH ;
- Divers :
 - 120 ha : 2.820 MDH ;

En outre, et dans le cadre de la promotion de l'habitat social et de la lutte contre l'habitat insalubre, 138 ha ont été mobilisés au profit d'opérateurs publics et privés.

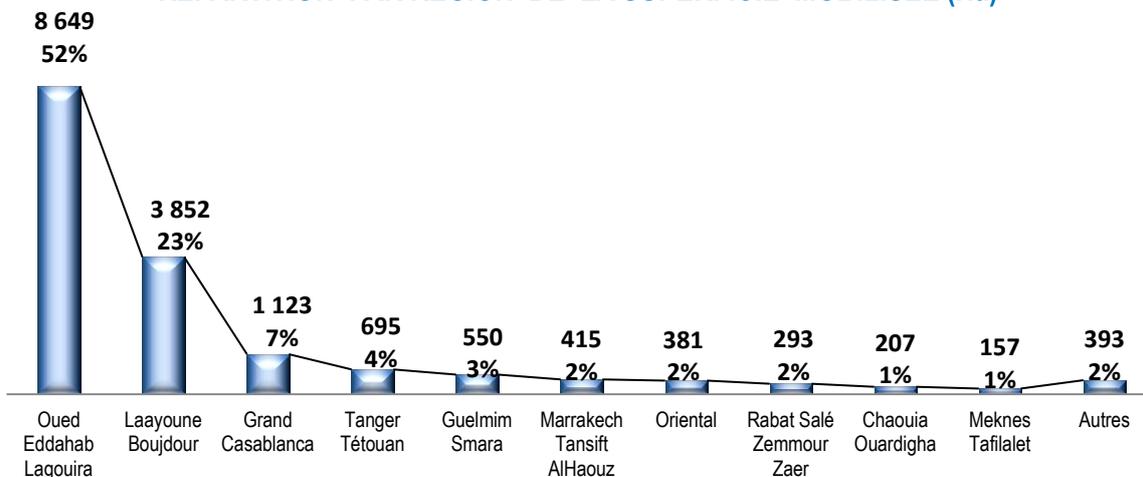
REPARTITION DES TERRAINS DOMANIAUX CEDES PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES ANNEES 2011-2013



Il est à noter que près de 78% de la superficie a été mobilisée dans le cadre du régime conventionnel pour un investissement de l'ordre de 43.242 MDH.

Au niveau régional, 78% de la superficie a été mobilisée au profit des provinces du Sud et 71% pour la réalisation de projets dans les domaines de l'énergie et de l'habitat.

REPARTITION PAR REGION DE LA SUPERFICIE MOBILISEE (Ha)



2- Gestion déconcentrée :

Dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire relatif à la gestion déconcentrée de l'investissement, 426 projets ont été retenus au cours de la période 2011-2013, portant sur une superficie totale de 3.694 hectares, ayant drainé un investissement global de 25.606 MDH et généré la création de 24.778 emplois.

3- Vente de logements de l'Etat à leurs occupants :

Dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur, 1.461 unités du domaine de l'Etat ont été cédés à leurs occupants pour un montant total de 348 MDH. Ces unités sont réparties comme suit.

- 743 unités du parc géré par la DDE : 313 MDH ;
- 718 unités du parc géré par Dyar Al Madina : 35 MDH.

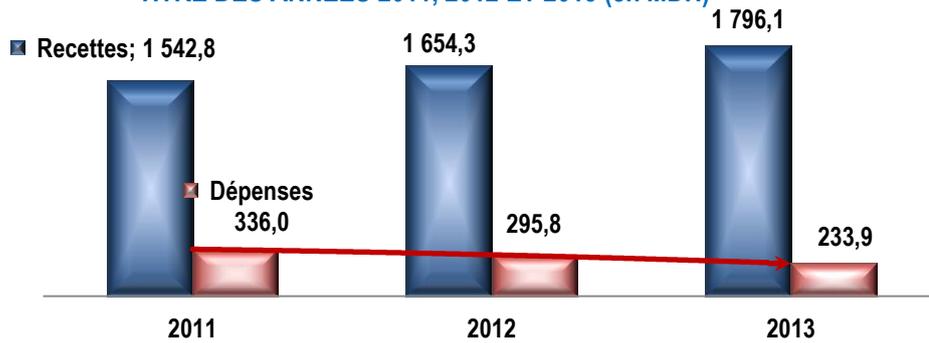
Au titre de l'année 2014, il est prévu de mobiliser un montant global de 1.847 MDH en vue de réaliser les principales opérations suivantes :

- Acquisitions immobilières : 913 MDH ;
- Réalisations immobilières à l'Etranger : 300 MDH ;
- Construction, équipement, réparation et gestion des immeubles domaniaux : 30 MDH ;
- Système d'information 20,5 MDH ;
- Autres : 583,5 MDH.

2.6.2- Fonds spécial pour le soutien des juridictions :

Le montant total des ressources réalisées en 2013 dans le cadre du FSSJ, s'élève à 1.796,1 MDH contre 1.654,3 MDH et 1.542,8 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,9%. Inversement, les dépenses totales du compte ont connu une baisse moyenne de 16,6% au cours de la même période, passant de 336 MDH en 2011 à 233,9 MDH en 2013.

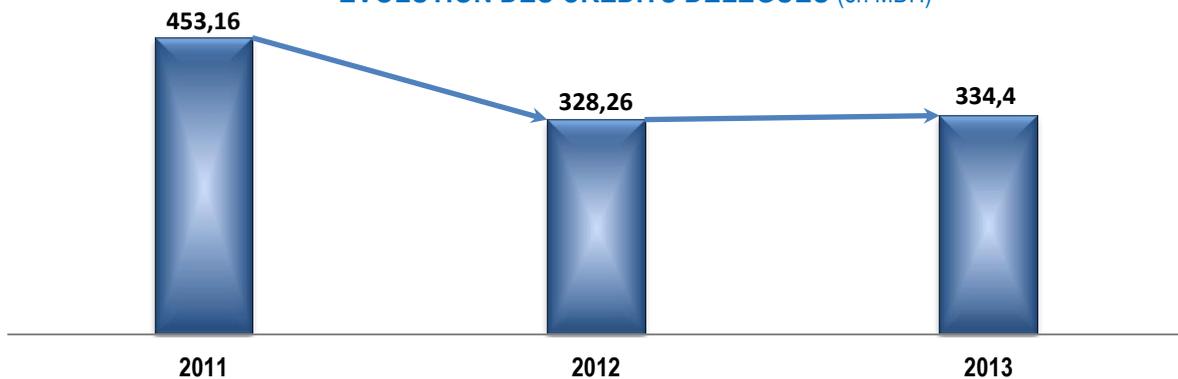
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FSSJ AU TITRE DES ANNEES 2011, 2012 ET 2013 (en MDH)



Les dépenses engagées au cours de l'année 2013 d'un montant total de 363,84 MDH, dont 334,40 MDH au titre des crédits délégués, sont destinées au financement des opérations suivantes:

- ▣ Construction de nouvelles juridictions : 173,07 MDH ;
- ▣ Allocations forfaitaires et spéciales au profit des agents du Ministère de la Justice et des Libertés : 120,12 MDH ;
- ▣ Modernisation et équipement des juridictions : 70,65 MDH.

EVOLUTION DES CREDITS DELEGUES (en MDH)



Au titre des années 2014 et 2015, plusieurs actions sont programmées notamment :

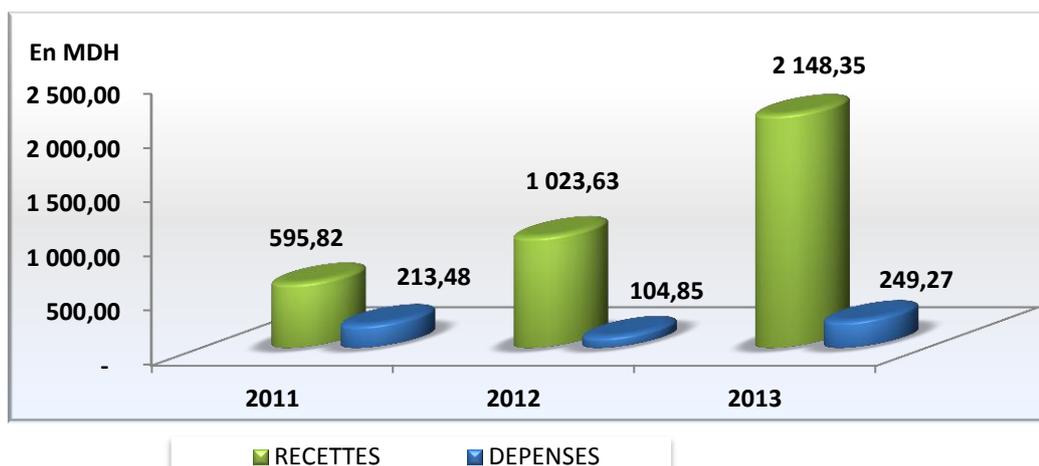
- ▣ La construction de la Cour de cassation et des palais de justice d'Oujda, de Rabat et de Fès : 402,83 MDH ;
- ▣ L'aménagement du tribunal de commerce de Rabat ; des tribunaux administratifs de Casablanca et de Marrakech, du tribunal de la famille à khémisset, du tribunal de première instance de Tanger et du réseau électrique de la cour d'appel et du tribunal de première instance à Marrakech : 434,51 MDH ;
- ▣ L'extension de la cour de cassation-lot 2 et lot 3- revêtement, menuiserie, climatisation, sonorisation, aménagement extérieur et peinture :66,00 MDH;
- ▣ La modernisation et la numérisation des juridictions :
 - Généralisation du système de communication audiovisuel : 19,80 MDH ;
 - Exécution des mesures de la charte de la réforme judiciaire relative à l'adoption de la signature électronique : 6 MDH.

2.6.3- Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires :

Les ressources de ce compte ont enregistré un accroissement de 89,89% entre 2011 et 2013, passant ainsi de 595,82 MDH en 2011 à 2.148,35 MDH en 2013. Quant aux dépenses d'un montant total de 567,60 MDH, elles ont permis notamment :

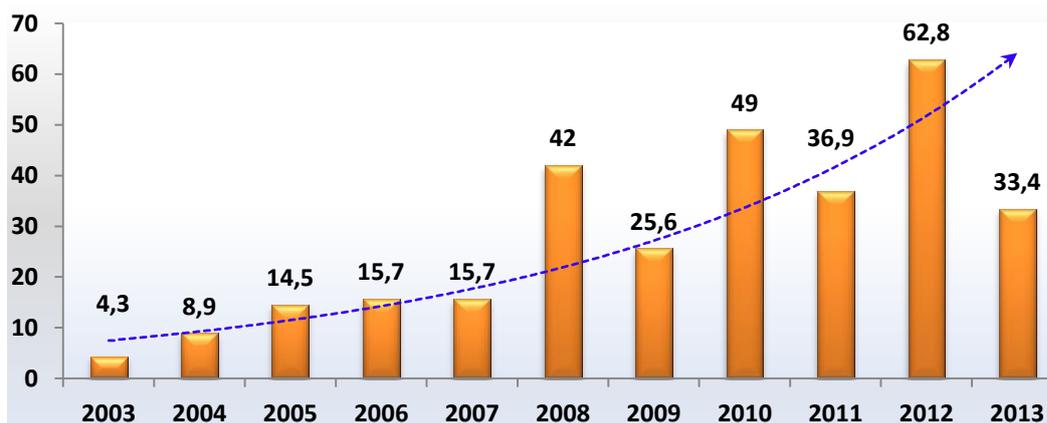
- La construction, l'extension, la rénovation et le réaménagement des établissements pénitentiaires;
- Le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires à travers la mise en place de systèmes de sécurité capables de prévenir les risques d'évasion et de préserver la sécurité du personnel et de les équiper en matériel de communication et de surveillance;
- L'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus, particulièrement au niveau de l'entretien des locaux de détention et de l'équipement des établissements pénitentiaires en matériel de literie et de cuisine;
- L'équipement des établissements pénitentiaires en moyens de transport divers;
- L'achat et le renouvellement des couvertures et des lits des détenus.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FSSEP AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Dans le cadre du renforcement du processus de déconcentration administrative et budgétaire, le montant des crédits mis à la disposition des établissements pénitentiaires en vue d'assurer notamment, la prise en charge des opérations de rénovation et d'entretien des prisons, s'élève à 33,45 MDH en 2013 contre 62,83 MDH en 2012.

Les crédits délégués au titre dudit fonds, ont évolué depuis l'année 2003, comme suit :
(en MDH)



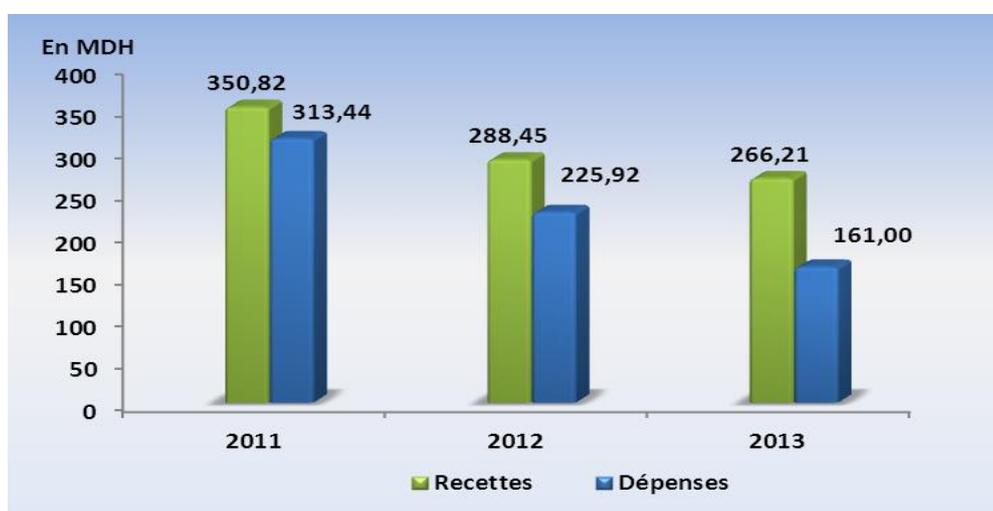
Les actions programmées pour les années budgétaires 2014 et 2015, au titre dudit fonds, se déclinent comme suit :

- Construction des prisons locales de Sefrou, Laâyoune, Sidi Bennour, Taza et Boujdour ;
- Construction du centre hospitalier des Oudayas à Marrakech et d'un centre de formation des cadres à Laâyoune.

2.6.4- Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique :

Les ressources et les dépenses réalisées dans le cadre du FPPAAEP ont enregistré, durant la période 2011-2013, une baisse moyenne annuelle, respectivement, de 12,89% et 28,33%.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FPPAAEP AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les ressources dudit fonds s'élevant en 2013, à 266,21 MDH dont 203,68 MDH au titre des recettes de gestion réalisées et 62,53 MDH correspondant à l'excédent de recettes reporté, ont permis le versement de subventions aux organismes nationaux de radiodiffusion, de télévision et de production d'œuvres audiovisuelles, ainsi qu'à la presse écrite (MAP), comme il ressort du tableau ci-après :

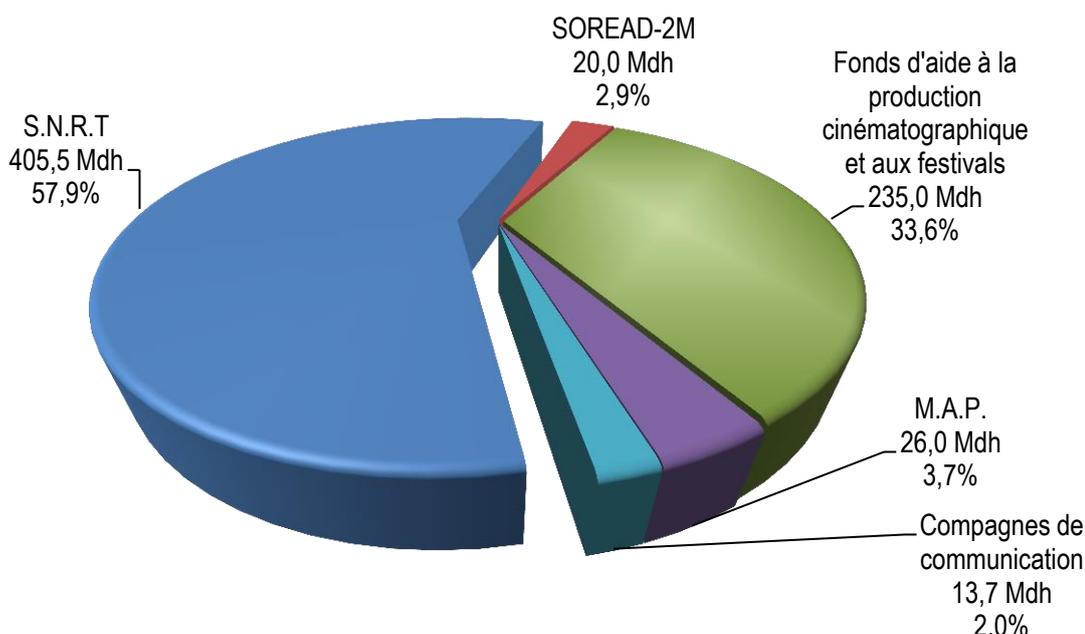
Organismes bénéficiaires	Subventions accordées (En MDH)			
	2011	2012	2013	Total
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision	202,5	143,0	60	405,5
Société SOREAD – 2M	20	-	-	20
Fonds d'aide à la production cinématographique (CCM) et aux festivals	80	80	75	235
Campagnes de communication	10,94	2,79	-	13,73
MAP	-	-	26	26
Total	313,44	225,79	161	700,23

Au titre de l'année 2013, la société SOREAD-2M a réalisé :

- 5h 35 mn par jour de production audiovisuelle inédite ;
- 57 % de la grille de référence a été occupée par la production nationale dont 47% par la production en 1^{ère} diffusion ;

- 221 heures inédites de diffusion de la production audiovisuelle nationale tous genres confondus et toutes diffusions comprises ;
- 08 téléfilms marocains, 08 feuilletons et séries ou sitcoms, 08 pièces de théâtre et 72 documentaires en unité ;
- 28 longs métrages marocains dont 10 jamais programmés.

PARTS DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE FPPAAN AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Le coût des actions réalisées par le Centre cinématographique marocain en 2013, au titre de l'appui au Fonds d'aide à la production cinématographique, s'élève à 50 MDH.

OPERATIONS PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU FONDS POUR LA PROMOTION DU PAYSAGE AUDIOVISUEL ET DES ANNONCES ET DE L'EDITION PUBLIQUE AU TITRE DES EXERCICES 2014 ET 2015 (en MDH)

OPERATIONS PROGRAMMEES	ANNEES	
	2014	2015
Aide à la production d'œuvres cinématographiques	70	70
Aide à l'organisation de festivals cinématographiques	30	30
Aide à la numérisation, à la modernisation et à la construction de salles de cinéma	10	10
Total	110	110

2.6.5- Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique :

Les ressources de ce fonds ont enregistré au titre de la période 2011-2013, une augmentation annuelle moyenne de 18%, passant de 380,38 MDH en 2011 à 529,97 MDH en 2013. Quant aux dépenses, elles ont baissé de 27%, passant de 7,04 MDH en 2011 à 3,75 MDH en 2013.

**REPARTITION DES RESSOURCES DU FNSRSDT
AU TITRE DE L'ANNEE 2013**



Les subventions accordées aux organismes de recherche scientifique au titre de la période 2011-2013 dont le montant s'élève à 10,79 MDH, ont porté sur :

- La mise en œuvre du Programme de Recherche-Développement dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) : 5,44 MDH ;
- Le financement du Programme de Recherche-Développement dans le domaine de l'Agriculture (ARIMNET 1) : 3,75 MDH ;
- La mise en place des Points de Contact Nationaux Thématiques (PCNT) sur les PCRD : 1,60 MDH.

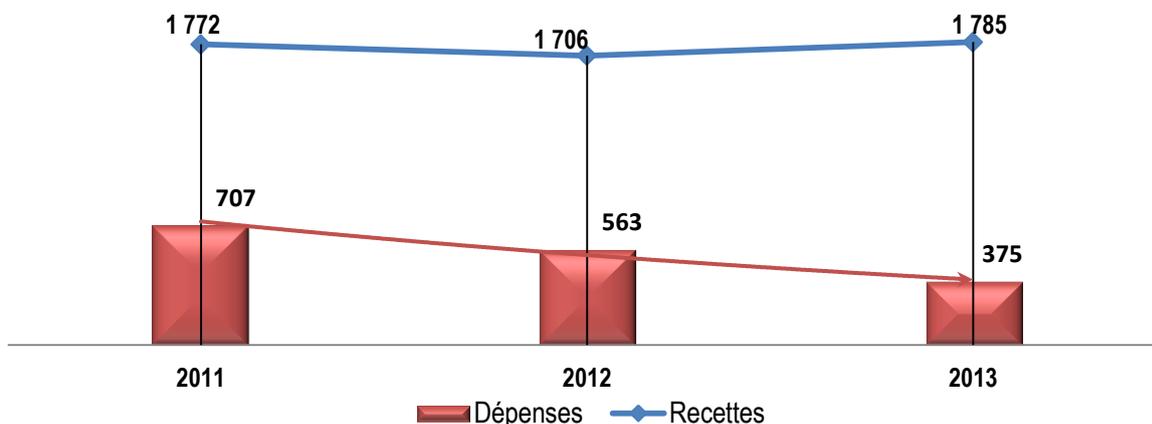
Les actions programmées en 2014 et 2015 d'un montant total de 232,24 MDH tendent, outre la poursuite de la mise en œuvre des actions et projets susvisés, à renforcer les activités d'innovation et de recherche-développement (R&D), notamment à travers la mise en œuvre des programmes suivants :

Programmes	2014	2015
Programme de Recherche-Développement dans le domaine des TIC	11,59	5,34
Points de Contact Nationaux Thématiques sur les PCRD (PCNT) en vue d'informer et d'assister les chercheurs et les entreprises marocaines en ce qui concerne les projets de R&D en cours portant sur les domaines de la biotechnologie, l'alimentation, l'agriculture, la santé, l'énergie, l'environnement, les TIC et les PME et PMI	1,60	1,60
Mise en place des cités de l'innovation	10,00	10,00
Appel à projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique	100,00	80,00
Programme de Recherche-Développement dans le domaine de l'Agriculture «ARIMNET1»	2,44	1,67
Appel à projets dans le domaine de l'agriculture dans le cadre du programme «ARIMNET2»	5,00	3,00
Total	130,63	101,61

2.6.6- Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage :

Les recettes réalisées par le fonds, se sont élevées à 1.785 MDH en 2013 contre 1.706 MDH en 2012 et 1.772 MDH en 2011. Quant aux dépenses, elles ont enregistré une diminution de 27,22% par an, passant de 707 MDH en 2011 à 375 MDH en 2013.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FSMPTIETV AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013



Les principales actions réalisées en 2013, dont le coût global s'élève à 227,23 MDH, ont concerné notamment :

- L'acquisition de 1.700.000 passeports biométriques:.....: 221,74 MDH ;
- L'amélioration fonctionnelle du système de gestion des passeports.....: 1,39 MDH ;
- La maintenance des équipements techniques et informatiques, ainsi que l'hébergement du portail « passeport.ma » :.....: 3,17 MDH .

Les projets programmés en 2014 mobiliseront un montant total de 319,69 MDH, destiné au financement des opérations suivantes :

Désignation	(en MDH) 2014
Acquisition de 2 millions de passeports biométriques	260,87
Equipement des postes frontières et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en matériel informatique et logiciels	44,60
Acquisition, au profit des annexes de la DGSN et des caïdats, de coffres forts destinés à la conservation de passeports et de cachets électroniques	8,50
Entretien et maintenance du matériel technique et informatique et des équipements d'interconnexion des sites, ainsi que l'hébergement du portail « passeport.ma »	3,44
Maintenance du système de gestion des passeports	2,28
TOTAL	319,69

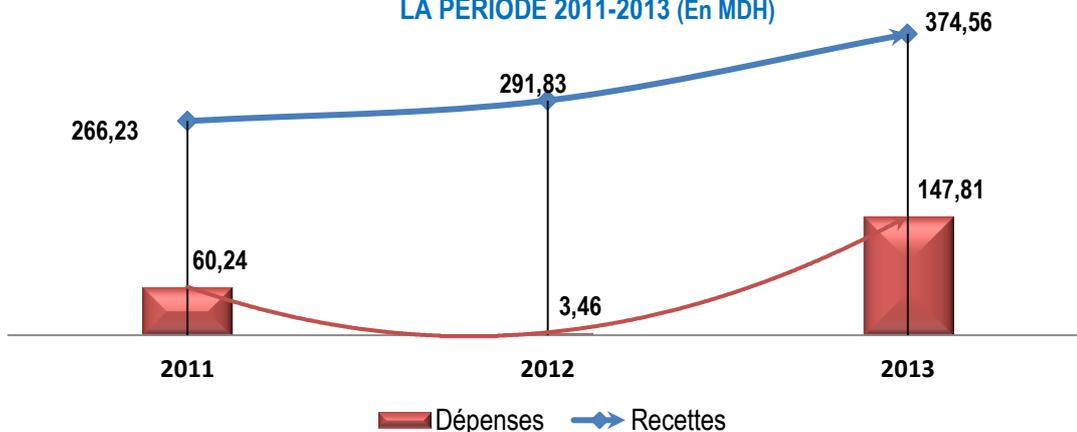
Les crédits programmés au titre de l'année 2015 seront destinés à financer les opérations suivantes :

Désignation	(en MDH) 2015
Acquisition de 2 millions de passeports biométriques personnalisés	260,87
Entretien et maintenance du matériel technique et informatique et des équipements d'interconnexion de sites et abonnement à l'OACI-PKD	6,05
TOTAL	266,92

2.6.7- Fonds de soutien à la sûreté nationale :

Les ressources du fonds s'élèvent en 2013, à 374,56 MDH contre 291,83 MDH et 266,23 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 18,61%.

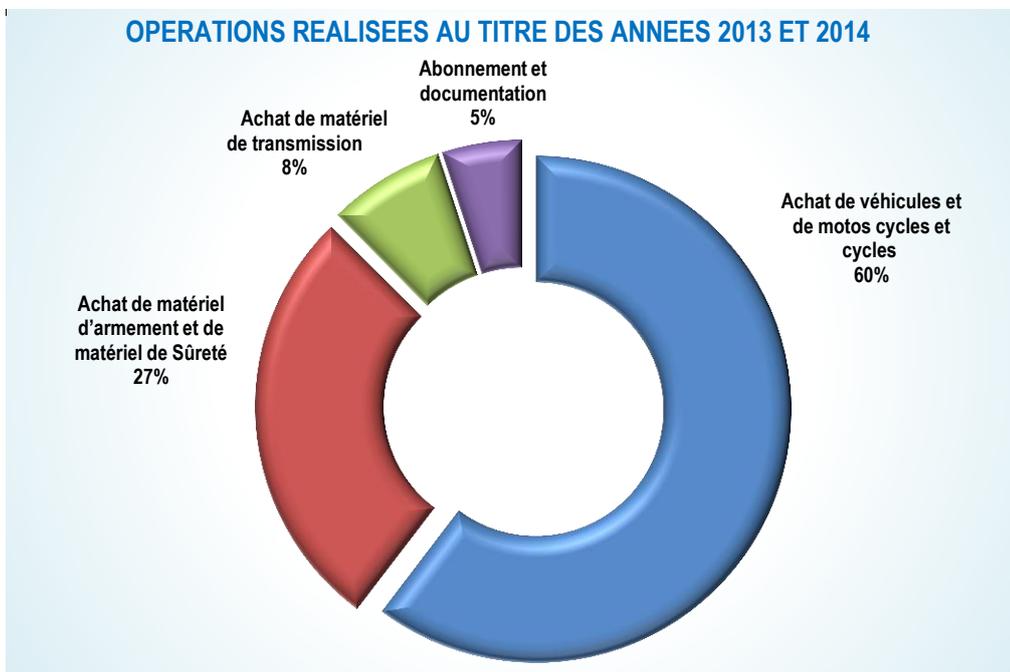
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FSSN AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013 (En MDH)



Les ressources mobilisées en 2013, ont servi au financement des opérations suivantes :

- Achat de véhicules et de moto-cycles et cycles :.....89,71 MDH ;
- Achat de matériel d'armement et de matériel de Sûreté :.....40,56 MDH ;
- Achat de matériel de transmission :.....11,00 MDH ;
- Abonnement et documentation:.....7,48 MDH.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ANNEES 2013 ET 2014



Pour les années 2014 et 2015, le Fonds continuera à supporter les opérations d'équipement et de restructuration de la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

2.6.8- Fonds de modernisation de l'administration publique :

Les ressources de ce fonds s'élèvent en 2013 à 71,55 MDH contre 42,98 MDH en 2011, enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 29,07%. Les recettes globales réalisées au titre de la période 2011-2013 s'élèvent à 41,6 MDH. Elles ont permis de couvrir la contribution du fonds, dans un cadre conventionnel, à 15 projets relevant des domaines de l'administration électronique, de l'accueil des usagers, de la simplification des procédures et de la gestion des ressources humaines.

Le FOMAP, en tant qu'instrument d'accompagnement, d'appui et d'encadrement des projets novateurs, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants visant la mise à niveau et l'amélioration de la performance de l'Administration Publique ainsi que la promotion de la qualité des prestations publiques.

L'année 2013 a été caractérisée par la poursuite de la réalisation des projets lancés et financés en 2012, qui s'articulent autour des principaux axes suivants :

1- Projets financés en totalité par le FOMAP :

- ▣ Etude relative à la stratégie nationale de modernisation de l'Administration et à l'accompagnement dans sa mise en œuvre pour un montant de 21,58 MDH ;
- ▣ Etude relative à la transcription, à la simplification et à l'appui à la certification des procédures et des formulaires administratifs pour un montant de 4,69 MDH ;
- ▣ Etude relative au développement de l'application mobile du portail de l'Administration «www.service-public.ma», sous les environnements Android et Iphone os et sa mise en ligne sur les App Stores Apple et Google pour un montant de 0,31 MDH.

2- Projets bénéficiant du cofinancement du FOMAP :

Durant la période 2011-2013, 12 nouveaux projets sectoriels ont été retenus dont 5 ont bénéficié du versement de la contribution du FOMAP pour un montant total de 2,59 MDH.

Les opérations programmées au titre de l'année 2014, concernent essentiellement :

- ▣ La réalisation de deux nouvelles études à caractère transversal pour un montant global de 6,12 MDH ;
- ▣ La réalisation de 38% des études relatives à la stratégie nationale de modernisation de l'administration ;
- ▣ La réalisation de 50 % des études relatives à la transcription, à la simplification et à l'appui à la certification des procédures et des formulaires administratifs.

Le Plan d'action pour les exercices budgétaires 2014 et 2015, portera essentiellement sur le financement de nouveaux projets à caractère transversal qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de modernisation du ministère et qui concernent notamment :

- ▣ La déconcentration administrative ;
- ▣ La bonne gouvernance dans la gestion publique ;
- ▣ La valorisation du capital humain ;
- ▣ La simplification des procédures administratives.

2.6.9- Fonds de soutien de l'action culturelle au profit des marocains résidant à l'étranger :

Créé en 2011, ce compte dont l'ordonnateur est l'autorité gouvernementale chargée de la communauté marocaine résidant à l'étranger, tend à comptabiliser les opérations afférentes au soutien de l'action culturelle au profit des marocains résidant à l'étranger. Il retrace :

■ **Crédit :**

- les contributions non remboursables provenant des opérateurs du secteur privé dans le cadre du partenariat conclu par voie conventionnelle ;
- les dons et legs ;
- tout autre ressource pouvant être affectée audit fonds conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- les recettes diverses.

■ **Debit :**

- les dépenses afférentes à la réalisation des centres culturels dans les pays d'accueil des marocains résidant à l'étranger ;
- la participation aux dépenses de fonctionnement des centres culturels dans les pays d'accueil des marocains résidant à l'étranger ;
- les dépenses afférentes à l'appui des activités culturelles dans les pays d'accueil des marocains résidant à l'étranger.

ANNEXES

ANNEXE N° I : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2014

ANNEXE N° II : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2014

ANNEXE N° III : REALISATIONS DES RESSOURCES DES PRINCIPAUX COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE AU COURS DE LA PERIODE 2011-2013

ANNEXE N°IV : REALISATIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU COURS DE LA PERIODE 2011-2013

ANNEXE N°1 : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2014

(En MDH)

CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES
	3.1. - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE _*_*_*_		
3.1 .00 .001	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	90,00	90,00
3.1 .00 .003	Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	5,00	5,00
3.1 .00 .004	Fonds de la lutte contre les effets de la sécheresse	Mémoire	Mémoire
3.1 .00 .005	Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	640,00	640,00
3.1 .00 .006	Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	114,00	114,00
3.1 .04 .002	Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	1 324,00	1 324,00
3.1 .04 .003	Fonds de promotion des investissements	Mémoire	Mémoire
3.1 .04 .005	Fonds de service universel de télécommunications	300,00	300,00
3.1 .04 .006	Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	3 187,46	3 187,46
3.1 .06 .001	Fonds spécial pour le soutien des juridictions	400,00	400,00
3.1 .06 .002	Fonds d'entraide familiale	160,00	160,00
3.1 .08 .003	Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	Mémoire	Mémoire
3.1 .08 .004	Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	24 512,31	24 512,31
3.1 .08 .005	Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	200,00	200,00
3.1 .08 .006	Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	756,03	756,03
3.1 .08 .007	Fonds de péréquation et de développement régional	Mémoire	Mémoire
3.1 .08 .008	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	566,50	566,50
3.1 .08 .009	Fonds de soutien à la Sûreté Nationale	30,00	30,00
3.1 .08 .010	Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	508,43	508,43
3.1 .08 .011	Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	381,00	381,00
3.1 .08 .012	Fonds de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles	200,00	200,00
3.1 .09 .002	Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national	370,00	370,00
3.1 .10 .001	Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	22,50	22,50
3.1 .12 .001	Fonds spécial de la pharmacie centrale	1 000,00	1 000,00
3.1 .13 .003	Fonds de remploi domanial	1 847,00	1 847,00
3.1 .13 .004	Fonds spécial du produit des loteries	100,00	100,00
3.1 .13 .005	Fonds des tabacs pour l'octroi de secours	70,00	70,00
3.1 .13 .006	Fonds de rémunération des services rendus par le ministère chargé des finances au titre des frais de surveillance et de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance	80,00	Mémoire

CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES
3.1 .13 .008	Masse des services financiers	320,00	320,00
3.1 .13 .009	Fonds de la réforme agraire	90,00	90,00
3.1 .13 .012	Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .017	Fonds spécial de la zakat	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .018	Fonds de solidarité des assurances	550,00	230,00
3.1 .13 .019	Fonds de soutien à certains promoteurs	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .021	Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	800,00	800,00
3.1 .13 .022	Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	239,34	Mémoire
3.1 .13 .023	Fonds National de soutien des investissements	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .024	Fonds d'appui à la cohésion sociale	4 100,00	2 000,00
3.1 .13 .025	Compte spécial des dons des pays du conseil de coopération du Golfe	8 500,00	Mémoire
3.1 .17 .001	Fonds spécial routier	2 200,00	2 200,00
3.1 .17 .003	Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire	16,00	16,00
3.1 .20 .005	Fonds de développement agricole	500,00	500,00
3.1 .20 .006	Fonds de développement de la pêche maritime	75,00	75,00
3.1 .21 .001	Fonds national du développement du sport	800,00	800,00
3.1 .27 .001	Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	Mémoire	Mémoire
3.1 .27 .002	Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement	200,00	200,00
3.1 .27 .003	Fonds de développement énergétique	Mémoire	Mémoire
3.1 .29 .001	Fonds national pour l'action culturelle	20,00	20,00
3.1 .30 .002	Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	2 420,00	2 420,00
3.1 .33 .001	Fonds de modernisation de l'Administration publique	10,00	10,00
3.1 .34 .001	Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix	Mémoire	Mémoire
3.1 .34 .002	Fonds de soutien à la Gendarmerie Royale	40,00	40,00
3.1 .45 .001	Fonds national forestier	350,00	350,00
3.1 .45 .003	Fonds de la chasse et de la pêche continentale	14,00	14,00
3.1 .50 .001	Fonds de soutien de l'action culturelle au profit des Marocains résidant à l'étranger	Mémoire	Mémoire
3.1 .51 .001	Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	120,00	120,00
TOTAL des ressources des comptes d'affectation spéciale		58 228,57	46 989,23

3.4. - COMPTES D'ADHESION AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX			

3.4 .13 .021	Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods	Mémoire	40,10
3.4 .13 .022	Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques	Mémoire	217,30
3.4 .13 .023	Compte d'adhésion aux institutions multilatérales	Mémoire	221,00
TOTAL des ressources des comptes d'adhésion aux organismes internationaux		Mémoire	478,40

CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES
	3.5. - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES _*.**_		
3.5 .13 .001	Différence de change sur ventes et achats de devises	1 000,00	Mémoire
3.5 .13 .003	Compte des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs	Mémoire	Mémoire
	TOTAL des ressources des comptes d'opérations monétaires	1 000,00	Mémoire

	3.7. - COMPTES DE PRETS _*.**_		
3.7 .13 .017	Prêts aux collectivités locales	0,62	Mémoire
3.7 .13 .019	Prêts à la ligue nationale de lutte contre les maladies cardio-vasculaires	0,49	Mémoire
3.7 .13 .020	Prêts à l'Office national de l'eau potable	9,57	Mémoire
3.7 .13 .059	Prêts à la Société marocaine d'assurance à l'exportation	2,11	Mémoire
3.7 .13 .063	Prêts aux régies de distribution d'eau et d'électricité	14,06	Mémoire
3.7 .13 .064	Prêts aux établissements bancaires	4,92	Mémoire
3.7 .13 .065	Prêts aux établissements d'aménagement des terrains et d'habitat	17,64	Mémoire
3.7 .13 .066	Prêts à la société de financement "JAIDA"	3,57	Mémoire
	TOTAL des ressources des comptes de prêts	52,98	Mémoire

	3.8. - COMPTES D'AVANCES _*.**_		
	TOTAL des ressources des comptes d'avances	Mémoire	Mémoire

	3.9. - COMPTES DE DEPENSES SUR DOTATIONS _*.**_		
3.9 .04 .001	Fonds spécial de développement régional	Mémoire	Mémoire
3.9 .04 .002	Dépenses particulières au développement des provinces sahariennes	Mémoire	Mémoire
3.9 .08 .001	Fonds de développement des collectivités locales et de leurs groupements	274,35	274,35
3.9 .34 .001	Acquisition et réparation des matériels des Forces Armées Royales	10 200,00	10 200,00
3.9 .34 .002	Fonds de la Direction générale des études et de la documentation	Mémoire	Mémoire
3.9 .42 .001	Fonds de relations publiques	0,50	0,50
	TOTAL des ressources des comptes de dépenses sur dotations	10 474,85	10 474,85
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	69 756,39	57 942,47

ANNEXE N°II : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALES PAR DOMAINE D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2014

(En MDH)

CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE			
Domaine Social			
3.1 .00 .003	Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	5,00	5,00
3.1 .04 .006	Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	3 187,46	3 187,46
3.1 .06 .002	Fonds d'entraide familiale	160,00	160,00
3.1 .08 .005	Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	200,00	200,00
3.1 .08 .008	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	566,50	566,50
3.1 .12 .001	Fonds spécial de la pharmacie centrale	1 000,00	1 000,00
3.1 .13 .004	Fonds spécial du produit des loteries	100,00	100,00
3.1 .13 .005	Fonds des tabacs pour l'octroi de secours	70,00	70,00
3.1 .13 .021	Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	800,00	800,00
3.1 .13 .024	Fonds d'appui à la cohésion sociale	4 100,00	2 000,00
3.1 .29 .001	Fonds national pour l'action culturelle	20,00	20,00
3.1 .30 .002	Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	2 420,00	2 420,00
3.1 .50 .001	Fonds de soutien de l'action culturelle au profit des Marocains résidant à l'étranger	Mémoire	Mémoire
S/TOTAL(1)		12 628,96	10 528,96
Domaine de l'Infrastructure			
3.1 .00 .006	Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	114,00	114,00
3.1 .04 .005	Fonds de service universel de télécommunications	300,00	300,00
3.1 .08 .011	Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	381,00	381,00
3.1 .08 .012	Fonds de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles	200,00	200,00
3.1 .17 .001	Fonds spécial routier	2 200,00	2 200,00
3.1 .17 .003	Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire	16,00	16,00
3.1 .21 .001	Fonds national du développement du sport	800,00	800,00
3.1 .27 .001	Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	Mémoire	Mémoire
3.1 .27 .002	Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement	200,00	200,00
3.1 .27 .003	Fonds de développement énergétique	Mémoire	Mémoire
S/TOTAL(2)		4 211,00	4 211,00
Domaine Agricole			
3.1 .00 .001	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	90,00	90,00
3.1 .00 .004	Fonds de la lutte contre les effets de la sécheresse	Mémoire	Mémoire
3.1 .04 .002	Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	1 324,00	1 324,00
3.1 .13 .009	Fonds de la réforme agraire	90,00	90,00
3.1 .20 .005	Fonds de développement agricole	500,00	500,00
3.1 .20 .006	Fonds de développement de la pêche maritime	75,00	75,00
3.1 .45 .001	Fonds national forestier	350,00	350,00
3.1 .45 .003	Fonds de la chasse et de la pêche continentale	14,00	14,00
S/TOTAL(3)		2 443,00	2 443,00

CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES
Promotion Economique et Financière			
3.1 .00 .005	Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	640,00	640,00
3.1 .04 .003	Fonds de promotion des investissements	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .006	Fonds de rémunération des services rendus par le ministère chargé des finances au titre des frais de surveillance et de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance	80,00	Mémoire
3.1 .13 .012	Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .018	Fonds de solidarité des assurances	550,00	230,00
3.1 .13 .019	Fonds de soutien à certains promoteurs	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .022	Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	239,34	Mémoire
3.1 .13 .023	Fonds National de soutien des investissements	Mémoire	Mémoire
S/TOTAL(4)		1 509,34	870,00
Développement Local			
3.1 .08 .004	Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	24 512,31	24 512,31
3.1 .08 .006	Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	756,03	756,03
S/TOTAL(5)		25 268,34	25 268,34
Autres Domaines			
3.1 .06 .001	Fonds spécial pour le soutien des juridictions	400,00	400,00
3.1 .08 .003	Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	Mémoire	Mémoire
3.1 .08 .007	Fonds de péréquation et de développement régional	Mémoire	Mémoire
3.1 .08 .009	Fonds de soutien à la Sûreté Nationale	30,00	30,00
3.1 .08 .010	Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	508,43	508,43
3.1 .09 .002	Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national	370,00	370,00
3.1 .10 .001	Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	22,50	22,50
3.1 .13 .003	Fonds de remploi domanial	1 847,00	1 847,00
3.1 .13 .008	Masse des services financiers	320,00	320,00
3.1 .13 .017	Fonds spécial de la zakat	Mémoire	Mémoire
3.1 .13 .025	Compte spécial des dons des pays du conseil de coopération du Golfe	8 500,00	Mémoire
3.1 .33 .001	Fonds de modernisation de l'Administration publique	10,00	10,00
3.1 .34 .001	Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix	Mémoire	Mémoire
3.1 .34 .002	Fonds de soutien à la Gendarmerie Royale	40,00	40,00
3.1 .51 .001	Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	120,00	120,00
S/TOTAL(6)		12 167,93	3 667,93
TOTAL des ressources des comptes d'affectation spéciale		58 228,57	46 989,23

ANNEXE N°III : REALISATIONS DES RESSOURCES DES PRINCIPAUX COMPTES SPECIAUX DU TRESOR AU TITRE DE LA PERIODE 2011-2013

(En MDH)

Code	DESIGNATION DES COMPTES	2 011	2 012	2 013
3108004	Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	29 283,71	30 474,28	32 611,48
3113003	Fonds de remploi domanial	15 184,88	16 063,15	16 965,09
3113018	Fonds de solidarité des assurances	6 368,00	7 264,47	7 832,42
3104006	Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	4 143,03	5 556,54	6 240,30
3117001	Fonds spécial routier	4 872,18	4 974,83	5 381,26
3113024	Fonds d'appui à la cohésion sociale		2 239,62	3 672,69
3127003	Fonds de développement énergétique	3 966,57	3 617,14	3 544,64
3113008	Masse des services financiers	2 839,84	2 946,66	3 223,16
3130002	Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	2 591,67	2 544,13	3 209,06
3120005	Fonds de développement agricole	3 261,27	3 585,43	2 976,15
3112001	Fonds spécial de la pharmacie centrale	2 535,41	2 324,11	2 261,83
3151001	Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	595,82	1 023,63	2 148,35
3104002	Fonds pour le développement rural	1 604,77	1 819,90	2 068,43
3104005	Fonds de service universel de télécommunications	1 039,47	1 333,00	1 834,79
3106001	Fonds spécial pour le soutien des juridictions	1 542,78	1 654,26	1 796,12
3108010	Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	1 772,16	1 705,66	1 785,19
3113022	Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	1 115,31	1 413,93	1 699,71
3108008	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1 912,55	1 814,94	1 687,24
3113019	Fonds de soutien à certains promoteurs	1 586,02	1 636,53	1 670,97
3121001	Fonds national du développement du sport	2 592,71	1 888,80	1 341,87
3145001	Fonds national forestier	1 230,44	1 206,13	1 331,48
3108006	Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1 038,02	1 182,90	1 177,71
3113005	Fonds des tabacs pour l'octroi de secours	1 098,12	1 126,46	1 142,57
3100006	Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	1 323,45	1 151,20	849,81
3100001	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	514,57	564,89	715,26
3134001	Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix	511,01	699,68	710,68
3113009	Fonds de la réforme agraire	575,48	603,36	680,97
3108012	Fonds de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles	263,42	405,42	575,42
3100005	Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	734,26	954,62	575,39
3111001	Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	380,38	452,82	529,98

Code	DESIGNATION DES COMPTES	2 011	2 012	2 013
3113006	Fonds de rémunération des services rendus par le ministère chargé des finances au titre des frais de surveillance et de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances	143,98	416,09	504,65
3120006	Fonds de développement de la pêche maritime	453,32	459,27	457,15
3129001	Fonds national pour l'action culturelle	327,17	428,53	438,30
3127002	Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement	625,04	596,26	433,21
3113004	Fonds spécial du produit des loteries	331,62	357,01	415,35
3108011	Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	331,14	600,39	390,06
3108009	Fonds de soutien à la Sûreté Nationale	266,23	291,83	374,56
3108005	Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	318,37	327,90	365,40
3113021	Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	616,20	494,78	346,78
3106002	Fonds d'entraide familiale	122,65	254,26	277,62
3109002	Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national	350,82	288,45	266,21
3104003	Fonds de promotion des investissements	370,11	345,93	213,43
	Autres	908,15	682,35	5 895,90
	TOTAL	101 642	109 771,5	122 618,6

**ANNEXE N° IV : REALISATIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES
D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU COURS DE LA PERIODE
2011-2013**

I- DEVELOPPEMENT LOCAL :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES			TAUX MOYEN	CHARGES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
I- DEVELOPPEMENT LOCAL								
Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	29 284	30 474	32 611	5,53%	21 241	20 354	21 799	1,3%
Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1 038	1 183	1 178	6,52%	580	712	720	11,4%
TOTAL	30 322	31 657	33 789	5,56%	21 821	21 066	22 519	1,6%
Evolution / an		4,4%	6,7%			-3,5%	6,9%	

II- DEVELOPPEMENT HUMAIN :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES			TAUX MOYEN	CHARGES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	4 143	5 557	6 240	22,73%	1 323	2 131	1 736	14,53%
Evolution / an		34,1%	12,3%			61,1 %	-18,6%	

III- DOMAINE SOCIAL :

Intitulé du compte	RECETTES			TAUX MOYEN	DEPENSES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2013		2 011	2 012	2 013	
Fonds d'appui à la cohésion sociale		2 240	3 673					
Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	2 592	2 544	3 209	11,3%	1 973	1 713	623	-43,8%
Fonds spécial de la pharmacie centrale	2 535	2 324	2 262	-5,5%	1 295	1 191	1 136	-6,3%
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1 913	1 815	1 687	-6,1%	1 607	1 595	1 538	-2,2%
Fonds des tabacs pour l'octroi de secours	1 098	1 126	1 143	2,0%	47	53	28	-22,2%
Fonds national pour l'action culturelle	327	429	438	15,7%	46	67	128	65,8%
Fonds spécial du produit des loteries	332	357	415	11,9%	6	9	153	396,7%
Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	318	328	365	7,1%	204	179	113	-25,6%
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	616	495	347	-25,0%	479	431	70	-61,8%
Fonds d'entraide familiale	123	254	278	50,4%		100	0	
Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	5	5	5	0,2%	0	0	0	-70,7%
Total Général	9 859	11 917	13 822	18,4%	5 657	5 339	3 789	-18,2%
Evolution / an		20,9%	16,0%			-5,6%	-29,0%	

IV- DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE :

Intitulé du compte	RECETTES			TAUX MOYEN	DEPENSES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
Fonds spécial routier	4 872	4 975	5 381	5,1%	2 834	2 407	2 330	-9,3%
Fonds de développement énergétique	3 967	3 617	3 545	-5,5%	349	76	1 068	74,8%
Fonds de service universel de télécommunications	1 039	1 333	1 835	32,9%	22	28	18	-10,3%
Fonds national du développement du sport	2 593	1 889	1 342	-28,1%	1 118	885	817	-14,5%
Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	1 323	1 151	850	-19,9%	372	416	233	-20,9%
Fonds de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles	263	405	575	47,8%	58	30	170	71,2%
Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement	625	596	433	-16,7%	281	163	13	-78,3%
Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	331	600	390	8,5%	331	590	341	1,5%
Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire	79	93	103	14,6%	7	8	4	-24,4%
Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	80	66	64	-10,9%	15	9	8	-25,0%
TOTAL GENERAL	15 173	14 726	14 518	-2,2%	5 387	4 612	5 002	-3,6%
Evolution / an		-2,9%	-1,4%			-14%	8%	

V- DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PECHE

Intitulé du compte	RECETTES			TAUX MOYEN	DEPENSES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
Fonds de développement agricole	3 261	3 585	2 976	-4,5%	2 526	3 025	2 510	-0,3%
Fonds pour le développement rural	1 605	1 820	2 068	13,5%	435	715	949	47,6%
Fonds national forestier	1 230	1 206	1 331	4,0%	698	558	495	-15,8%
Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	515	565	715	17,9%	118	43	183	24%
Fonds de la réforme agraire	575	603	681	8,8%				
Fonds de développement de la pêche maritime	453	459	457	0,4%	94	77	77	-9,7%
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	158	174	175	5,2%	22	36		-
Fonds de la lutte contre les effets de la sécheresse	24	24	24					100,0%
TOTAL GENERAL	7 822	8 437	8 428	3,8%	3 895	4 454	4 213	4,0%
Evolution / an		7,9%	-0,1%			14,35%	-5,4%	

V- DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Intitulé du compte	RECETTES			TAUX MOYEN	DEPENSES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
Fonds de solidarité des assurances	6 368	7 264	7 832	10,9%		21	350	
Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	1 115	1 414	1 700	23,4%				
Fonds de soutien à certains promoteurs	1 586	1 637	1 671	2,6%				
Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	734	955	575	-11,5%	116	447	20	-58,2%
Fonds de rémunération des services rendus par le ministère chargé des finances au titre des frais de surveillance et de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances	144	416	505	87,2%				
Fonds de promotion des investissements	370	346	213	-24,1%	24	133		-100%
Fonds National de soutien des investissements	328	78	78	-51,4%	250			-100%
Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	55	54	49	-5,6%	6,9	12	3	-32%
TOTAL V	10 700	12 163	12 623	8,6%	397	613	373	-3,0%
Evolution / an		14%	4%			55%	-39%	

VI- AUTRES DOMAINES

Intitulé du compte	RECETTES			TAUX MOYEN	DEPENSES			TAUX MOYEN
	2 011	2 012	2 013		2 011	2 012	2 013	
Fonds de remploi domanial	15 185	16 063	16 965	6%	933	1 428	3 019	80%
Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe			5 161					
Masse des services financiers	2 840	2 947	3 223	7%	671	644	553	-9%
Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	596	1 024	2 148	90%	213	105	249	8%
Fonds spécial pour le soutien des juridictions	1 543	1 654	1 796	8%	336	296	234	-17%
Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	1 772,2	1 705,7	1 785,2	0,4%	707	562,9	374,5	-27,2%
Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix	511	700	711	18%	275	392	145	-27%
Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	380	453	530	18%	7		4	-27%
Fonds de soutien à la Sûreté Nationale	266	292	375	18,6%	60	3	148	56,6%
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national	351	288	266	-13%	313	226	161	-28%
Fonds de soutien à la Gendarmerie Royale	136	118	165	10%	63	2	31	-30%
Fonds de modernisation de l'Administration publique	43	72	72	29%	3		3	-1%
Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	0,095	0,095	0,095					
Fonds de péréquation et de développement régional								
Fonds spécial de la zakat								
TOTAL VI	23 623	25 315	33 197	18,5%	3 583	3 659	4 922	17,2%
Evolution / an		7,2%	31,1%			2%	34,5%	